IDRC
CRDI
CIID

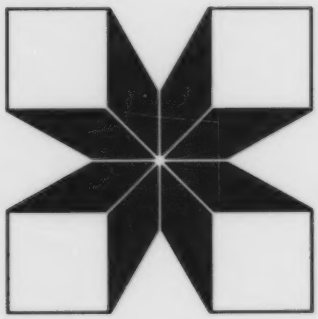

CANADA

LA POPULATION DÉPLACÉE AU LIBAN: 1975–1987

ROBERT KASPARIAN ET ANDRÉ BEAUDOIN

The International Development Research Centre is a public corporation created by the Parliament of Canada in 1970 to support research designed to adapt science and technology to the needs of developing countries. The Centre's activity is concentrated in six sectors: agriculture, food and nutrition sciences; health sciences; information sciences; social sciences; earth and engineering sciences; and communications. IDRC is financed solely by the Parliament of Canada; its policies, however, are set by an international Board of Governors. The Centre's headquarters are in Ottawa, Canada. Regional offices are located in Africa, Asia, Latin America, and the Middle East.

Le Centre de recherches pour le développement international, société publique créée en 1970 par une loi du Parlement canadien, a pour mission d'appuyer des recherches visant à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en développement; il concentre son activité dans six secteurs : agriculture, alimentation et nutrition; information; santé; sciences sociales; sciences de la terre et du génie et communications. Le CRDI est financé entièrement par le Parlement canadien, mais c'est un Conseil des gouverneurs international qui en détermine l'orientation et les politiques. Établi à Ottawa (Canada), il a des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

El Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo es una corporación pública creada en 1970 por el Parlamento de Canadá con el objeto de apoyar la investigación destinada a adaptar la ciencia y la tecnología a las necesidades de los países en desarrollo. Su actividad se concentra en seis sectores: ciencias agrícolas, alimentos y nutrición; ciencias de la salud; ciencias de la información; ciencias sociales; ciencias de la tierra e ingeniería; y comunicaciones. El Centro es financiado exclusivamente por el Parlamento de Canadá; sin embargo, sus políticas son trazadas por un Consejo de Gobernadores de carácter internacional. La sede del Centro está en Ottawa, Canadá, y sus oficinas regionales en América Latina, Africa, Asia y el Medio Oriente.

This series includes meeting documents, internal reports, and preliminary technical documents that may later form the basis of a formal publication. A Manuscript Report is given a small distribution to a highly specialized audience.

La présente série est réservée aux documents issus de colloques, aux rapports internes et aux documents techniques susceptibles d'être publiés plus tard dans une série de publications plus soignées. D'un tirage restreint, le rapport manuscrit est destiné à un public très spécialisé.

Esta serie incluye ponencias de reuniones, informes internos y documentos técnicos que pueden posteriormente conformar la base de una publicación formal. El informe recibe distribución limitada entre una audiencia altamente especializada.

92-01203/

IDRC-MR306f
Octobre 1991

La population déplacée au Liban: 1975–1987

Synthèse des rapports de recherche
produit sous la direction de:

Robert Kasparian et André Beaudoin

En collaboration avec:

Sélim Abou
Liliane Barakat
Elaine Carey-Bélanger
Mounir Chamoun
Michael F. Davie
Paul-Yves Denis
Roger Hage
May Hazzaz
Abdo Kahi
Marie Moisan
Hyam Samaha-Kahi

Institut d'études en sciences appliqueées

Université Saint-Joseph
Beyrouth, Liban

Université Laval
Québec, Canada

Les textes de ce rapport ont été reproduits tel qu'il a été soumis, sans examen par des pairs ni révision par le personnel de la Division des communications. À mois d'indication contraire, les droits d'auteur de ce rapport appartiennent à l'auteur. La mention d'une marque déposée ne constitue pas une sanction du produit; elle ne sert qu'à informer le lecteur.

PRÉFACE

L'atrocité d'une guerre ne se limite point aux hostilités et aux opérations militaires ou encore au nombre de victimes innocentes ou autres, essuyées par toutes sortes de violence et d'inimitié. Elle est surtout ressentie par ceux et celles qui, graciés de survie, ne s'en trouvent pas moins dépourvus de moyens, d'alternatives et hélas d'espoir de retrouver leur vécu quotidien, leur quiétude d'antan et leur dignité perdue. La guerre du Liban a causé le déplacement forcé et le déracinement physique et psychologique du sixième de la population. Juste à sa façon, elle a frappé sans discrimination toutes les régions et les communautés libanaises; elle a laissé ses empreintes funestes sur les nantis et les moins aisés, et a étouffé et déplumé les rêves et les projets d'avenir des jeunes et des moins jeunes.

Très peu nombreux furent ceux qui pouvaient défier ce malheur, amortir en peu de temps les effets néfastes du déplacement et atténuer la portée du dommage matériel et, encore moins, moral et psychologique. La plupart des déplacés étaint laissés à leur sort et se perdaient davantage dans l'instabilité et l'incertitude à mesure qu'ils vivaient et revivaient des expériences humiliantes de déplacements renouvelés. Agir auprès de ces familles, les aider à se recaser convenablement et dignement dans une perspective de long terme auraient été de la stricte bienfaisance sans lendemain en l'absence d'une analyse approfondie de l'impact du déplacement forcé sur ces familles et une connaissance objective du potential économique et humain susceptible d'être investi dans une réinsertion sociale, économique et culturelle harmonieuse. C'est justement l'objectif que la présente recherche s'est proposée d'atteindre dans le cadre d'une collaboration scientifique et technique entre l'Université Saint Joseph de Beyrouth et l'Université Laval de Québec - Canada avec le financement du Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI) et le co-financement de la Fondation Ford.

L'aboutissement de cette recherche est fort à propos. La recherche prend fin à un moment où le besoin de recaser les déplacés demeure prioritaire et où les Pouvoirs Publics semblent être en mesure de concevoir et de réaliser des programmes de réintégration des déplacés. Elle vient donc fournir des éléments de stratégies appropriées de suivi et d'action et éclairer des options socio-politiques faisables et prometteuses à l'adresse des déplacés. Cette recherche permettra aussi de meubler les programmes d'action sociale des agences gouvernementales et des associations non-gouvernementales libanaises et internationales concernées par les problèmes divers du développement, de la reconstruction et du renforcement de la paix sociale dans la société libanaise.

Le CRDI se félicite par ailleurs d'avoir contribué à travers ce projet, à la survie de la Recherche et au maintain dans le pays de la communauté des chercheurs pendant les périodes difficiles du Liban. Il se réjouit également de l'aboutissement utile et fructueux de cette recherche qui sous l'effet des hostilités renouvelées, fut souvent menacée de dépérissement voire même d'abandon. Le Centre demeure confiant que ses objectifs seront atteints et ses propos servis lorsque les résultats de cette recherche auront contribué à l'atténuation des souffrances des déplacés et à leur réinsertion effective et harmonieuse dans une société multi-communautaire juste et équitable où tout(e) déplacé(e) regagnera confiance dans son pays et en l'avenir et redeviendra un(e) citoyen(ne) à part entière, digne et respecté(e).

François M. Farah
Administrateur de programme
Division des sciences sociales

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

1. Aperçu géographique et historique 1

2. Conséquences de la guerre: la problématique des déplacements 3

PREMIÈRE PARTIE: LES DÉPLACEMENTS INTERNES FORCÉS DE LA POPULATION AU LIBAN: ÉTAT DES CONNAISSANCES ET CADRE CONCEPTUEL 5

CHAPITRE 1: LES MIGRATIONS HUMAINES ET LES DÉPLACEMENTS FORCÉS DE POPULATION: L'ÉTAT DES CONNAISSANCES 7

1.1 Population en mouvement et concepts apparentés 7

1.2 Facteurs en amont de la migration 8

1.3 L'aval des migrations 9

Conclusion 15

CHAPITRE 2: LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE: LES MIGRATIONS INTERNES FORCÉES 17

2.1 Les déplacements internes forcés 17

2.2 Principaux éléments constitutifs du cadre de référence 19

DEUXIÈME PARTIE: L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DES DÉPLACEMENTS AU LIBAN . . 23

CHAPITRE 3: L'ESTIMATION DE LA POPULATION LIBANAISE 29

3.1 Estimation de la population libanaise 29

3.2 Importance de la population déplacée 29

CHAPITRE 4: CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA POPULATION DÉPLACÉE 35

4.1 Déplacements forcés et mouvements migratoires internes 35

4.2 L'origine de la population déplacée et les raisons du déplacement 37

4.3 L'ancienneté de la population déplacée et la possibilité de retour 37

4.4 La composition des ménages de déplacés 39

CHAPITRE 5: CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION DÉPLACÉE 41

5.1 Le niveau d'éducation de la population déplacée 41

5.2 La répartition des ménages de déplacés suivant la catégorie socio-professionnelle du chef 41

TROISIÈME PARTIE: LES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION DÉPLACÉE 45

CHAPITRE 6: L'EMPLOI ET LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION DÉPLACÉE 47

6.1 Le taux d'activité dans la population déplacée 47

6.2 Les professions exercées 47

6.3 Les effets du déplacement sur l'activité professionnelle 47

6.4 Durée dans la dernière profession et chômage 49

6.5 Les sources de revenu et le niveau économique des ménages de déplacés 50

CHAPITRE 7: LES CONDITIONS DE LOGEMENT DE LA POPULATION DÉPLACÉE 53

7.1 Type de logement actuel 53

7.2 Le statut d'occupation du logement 54

7.3 La densité de peuplement du logement 54

7.4 Équipement du logement 55

7.5 Difficultés d'accès à divers services 56

7.6 Résumé 56

CHAPITRE 8: LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS DANS LA POPULATION DÉPLACÉE 57

8.1 Le taux de fréquentation scolaire des enfants dans la population déplacée 57

8.2 Conséquences du déplacement sur les études 57

8.3 Retard scolaire et difficultés dans les études 59

8.4 Genre d'études poursuivies et type d'établissement fréquenté 59

8.5 Les frais de scolarité et les aides reçues 59

CHAPITRE 9: L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION DÉPLACÉE 60

9.1 L'état de santé des individus déplacés 60

9.2 La nature et les causes des handicaps et des maladies 62

9.3 La nature et le coût des traitements reçus par les malades et les handicapés 62

9.4 Les aides reçues pour les soins médicaux 62

CHAPITRE 10: LA VIE FAMILIALE ET LES RELATIONS SOCIALES DANS LA POPULATION DÉPLACÉE 65

10.1 Le partage des responsabilités familiales 65

10.2 Les problèmes des adolescents 66

10.3 Les relations sociales des déplacés 67

10.4 Le sentiment d'intégration des déplacés 67

CHAPITRE 11: LES DIFFICULTÉS PRINCIPALES DES DÉPLACÉS ET LEURS SOURCES D'AIDE 69

11.1 Les difficultés rencontrées par la population déplacée 69

11.2 Le réseau de soutien 70

11.3 Les moyens d'aide 71

QUATRIÈME PARTIE: LE DÉPLACÉ DANS SON ESPACE: PROBLÈMES VÉCUS PAR LES POPULATIONS DÉPLACÉES 73

CHAPITRE 12: LA REPRÉSENTATION DU VÉCU DANS LE MILIEU D'ORIGINE ET LE VÉCU PENDANT LA CRISE 77

CHAPITRE 13: LE VÉCU EN MILIEU D'ACCUEIL: RÉADAPTATION ET REPRÉSENTATION DE L'AVENIR 81

13.1 La réadaptation 81

13.2 La représentation de l'avenir 83

CINQUIEME PARTIE: LES ORGANISMES SOCIAUX ET LA POPULATION DÉPLACÉE AU LIBAN 85

CHAPITRE 14: LES ORGANISMES SOCIAUX RETENUS DANS L'ÉCHANTILLON: LEUR PERSONNEL ET LEURS PROGRAMMES D'ACTION 89

14.1 Profil des organismes retenus 89

14.2 Personnel des organismes 90

14.3 L'importance des déplacés dans la population desservie par les programmes d'action 94

CHAPITRE 15: LES ORGANISMES DE FINANCEMENT ET LES DÉPENSES DES ORGANISMES SOCIAUX 97

15.1 Les organismes sociaux bénéficiaires de l'aide des organismes des organismes de financement et la valeur du financement en US $ 97

15.2 Dépenses des organismes sociaux 98

CHAPITRE 16: LES BESOINS DES DÉPLACÉS VUS PAR LES RESPONSABLES LES ORGANISMES SOCIAUX 101

16.1 Les problèmes les plus courants chez les déplacés 101

16.2 Les services insuffisants ou manquants par rapport aux besoins des déplacés 101

16.3 Nature de l'évolution des difficultés rencontrées chez les déplacées 102

CONCLUSION 105

BIBLIOGRAPHIE 115

INTRODUCTION

GÉNÉRALE

Les affrontements entre les divers groupes présents sur le sol Libanais de 1975 à 1987 ont entraîné d'importants déplacements de population dont les conséquences sur le plan social font l'objet de la présente étude.

Avant d'en exposer la problématique, il est indispensable de donner un aperçu du milieu géographique dans lequel vit la population libanaise, de son origine et de son évolution historique en vue de mieux comprendre tous les événements qui se sont déroulés durant cette période ainsi que les changements qu'ils ont entraînés dans la géographie humaine du pays.

1. Aperçu géographique et historique

Le Moyen-Orient n'échappe pas au déterminisme géographique de l'histoire. À la croisée de trois continents (Europe, Asie, Afrique), il occupe une position de transition privilégiée entre l'Occident et l'Extrême-Orient. Le Liban s'inscrit dans cet ensemble géographique, occupant lui aussi une position de transition au sein du Moyen-Orient, tant sur le littoral du bassin méditerranéen oriental que par rapport à l'hinterland syrien, dont il représente le débouché maritime naturel. Il se trouve ainsi placé dans une situation remarquable entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. (voir carte A page suivante)

La configuration spéciale du relief physique isole le Liban de l'intérieur et le tourne résolument vers la mer. Il en résulte qu'en dépit de son apparence orientale - ainsi du reste que toute la côte syro-israélienne (palestinienne) - le Liban est méditerranéen par son climat, sa végétation, ses paysages, qui influent sur l'esprit et le caractère de ses habitants.

Sur le plan historique, nous distinguons au Liban, sous l'empire ottoman, deux sociétés bien distinctes: celle de la Montagne et celle des villes. La société de la Montagne s'appuie exclusivement sur les liens unissant les grandes familles féodales des communautés druzes, maronite et chi'ite. La société urbaine est directement gouvernée par la bureaucratie de l'empire et appartient à la communauté sunnite et à celle des grecs-orthodoxes.

Au XIXème siècle, les troubles confessionnels violents, qui s'étendent entre 1840 et 1860, sont la conséquence de l'ouverture du Liban sur les affaires du monde et des rivalités coloniales pour le dépeçage de l'empire ottoman. Les sociétés montagnardes et urbaines vont connaître dès lors de profondes mutations.

L'instauration du Grand Liban, en 1920, par le mandat français, entraîne, pour la première fois dans l'histoire libanaise, le rattachement des villes côtières à la Montagne. Mais le pays est alors exsangue, vidé de ses habitants (en 1913, on enregistre 16,000 départs) et son économie complètement ruinée. La société du Grand Liban est alors gérée par un club fermé de grandes familles qui vont s'appuyer de plus en plus, en particulier après 1943 et le départ de la puissance mandataire, sur les forces communautaires. Trait remarquable de la société libanaise, la structure familiale a joué et continue de jouer un rôle éminent en dépit de tous les bouleversements.

La création de l'État d'Israël, en 1948, va diriger vers le Liban un flot de réfugiés palestiniens dont le nombre continuera à s'accroître au courant des décennies qui vont suivre. Au milieu des années 1960, ces derniers vont organiser, dans le cadre de l'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine), leur résistance armée grâce à un climat de révolution anti-impérialiste à l'échelle mondiale. La crise éclatera au grand jour le 13 avril 1975. Lorsque les foyers insurrectionnels commencent à s'allumer, personne ne peut imaginer l'horreur, les destructions, les massacres, les déplacements de population que les "guerres" du Liban vont provoquer. Chaque "round" de violence (la guerre des 2 ans 1975-1976, 1978, 1981, 1982 - invasion israélienne -, 1983 - la guerre de la montagne -,

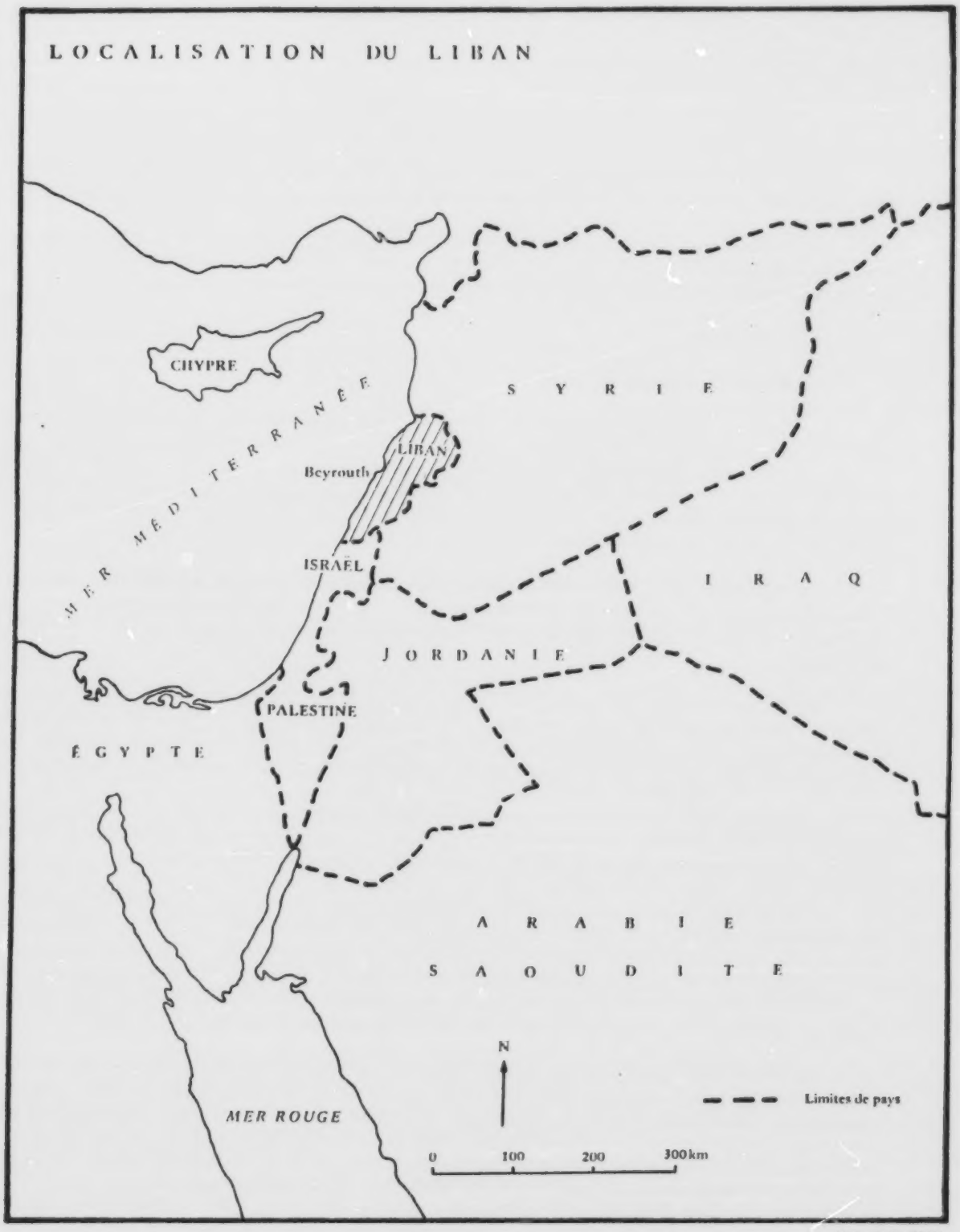
LOCALISATION DU LIBAN
CHYPRE
MER MÉDITERRANÉE
SYRIE
LIBAN
Beyrouth
ISRAËL
IRAQ
JORDANIE
PALESTINE
ÉGYPTE
ARABIE SAOUDITE
MER ROUGE
N
Limites de pays
0 100 200 300 km
Najla BAROUKY

Carte A

1984, 1985...) va accélérer la désarticulation de l'espace libanais et déraciner des milliers de personnes qui deviendront alors des réfugiés en leur propre pays. Ce qui était une fédération de communautés sur un territoire intercommunautaire tend à devenir une fédération de territoires unicommunautaires. Dans chaque région, la communauté confessionnelle minoritaire voit son environnement traditionnel évoluer vers un climat empreint d'hostilité et de haine, la poussant à la fuite vers un espace plus sûr, celui de ses coreligionnaires.

Ainsi, jusqu'à 1986, nous assistons progressivement, aussi bien dans la capitale que dans le reste du pays, à la formation de deux grandes sociétés à caractère confessionnel: l'une chrétienne, l'autre islamique. Le jeu de puissance intracommunautaire est cependant aussi déterminant que le jeu de puissance intercommunautaire et l'État libanais, issu du Pacte oral, n'a jamais pu acquérir une existence autonome, car la classe politique tire plutôt son pouvoir des appareils communautaires, renforcés par les crises successives qui ont secoué le pays depuis 1943.

2. Conséquences de la guerre: la problématique des déplacements

Le conflit éclate le 13 avril 1975, dans une ambiance de guerre civile qui devait donner naissance à un Liban nouveau. Mais au nom de la défense de la communauté et sous prétexte de complots internationaux dirigés contre le pays, le bombardement aveugle des quartiers d'habitation, la tuerie sur base de l'appartenance religieuse, le massacre de civils désarmés étaient devenus licites et fournissaient aux actes immoraux et aux génocides des communautés un fondement politique et idéologique. Tout comme au XIXème siècle, l'insécurité et la violence ne laissaient que peu de choix aux communautés minoritaires résidant dans certaines régions; le départ s'imposait. En 1986, on estimait à environ 500 000 le total des personnes déplacées par la guerre.

Au cours des onze années écoulées, les déplacements les plus importants se déroulaient entre deux affrontements. Et ces mouvements internes, presque continus, ont redessiné progressivement une nouvelle carte de répartition confessionnelle de la population libanaise qui en 1988, au moment où débute l'enquête sur le terrain, a les caractéristiques suivantes:

a) Les chrétiens se trouvent essentiellement cantonnés dans les régions qui s'étendent de Beyrouth-Est à Jbaïl (Byblos) et qui sont contrôlées par les Forces libanaises. La zone qui s'étend de la ville de Batroun, en passant par les cazas du Koura et de Zghorta, est sous la double surveillance des Syriens et des milices du Marada commandées par le président Sleiman Frangié qui s'est allié aux Syriens depuis l'assassinat de son fils par les Forces libanaises.

Quelques enclaves chrétiennes subsistent en divers points du territoire national: au Liban-Sud, la ville de Jezzine est contrôlée par l'armée du Liban-Sud (ALS) tout en étant sous la protection de Tsahal. La communauté grecque-catholique demeure encore fortement représentée dans l'agglomération de la ville de Saïda. Dans la Beqaa, la ville de Zahlé regroupe la population chrétienne de la plaine intérieure. Elle est également sous le contrôle syrien.

b) La répartition géographique de la communauté sunnite s'est très peu modifiée au cours des douze années de guerre. Communauté de tradition urbaine, on la retrouve essentiellement concentrée dans les grandes villes du littoral libanais: Saïda et Tripoli ainsi que dans quelques quartiers du secteur occidental de la capitale: Basta, Aïché Bakkar, Aïn el-Tiné, Aaramoun. En dehors des agglomérations urbaines, elle est présente surtout dans le caza du Aakkar, situé au Nord du pays.

c) Les Chiites sont majoritaires au Liban-Sud et dans la Beqaa. Dernière communauté confessionnelle à s'être implantée à Beyrouth au XIX^{ième} siècle, les Chi'ites occupent aujourd'hui la première place en nombre à Beyrouth-Ouest et dans sa banlieue sud grâce à un taux élevé de natalité et à un flux migratoire continu

venu du Liban-Sud, qui se manifeste dès 1969 en raison de l'insécurité qui régnait dans les zones frontalières.

Presque toutes les communautés ethno-religieuses, qu'elles soient chrétiennes ou musulmanes, ont vu des portions plus ou moins importantes de leurs populations "forcées" de quitter leur milieu d'origine et de chercher refuge dans des régions considérées par eux comme sûres. Ces déplacements ont engendré évidemment des problèmes graves, car déjà avant l'arrivée de ce flot de déplacés, les régions d'accueil souffraient, comme l'ensemble du pays, d'une crise socio-économique qui n'a cessé de s'aggraver depuis. L'arrivée en catastrophe d'une masse de personnes totalement démunies a pesé de tout son poids sur ces régions qui ont dû loger, nourrir, vêtir et soigner plusieurs individus à la place d'un seul.

Tous ces mouvements internes n'ont fait l'objet d'aucune évaluation systématique. On ne dispose pas, au Liban, de recensement récent de la population. Le dernier en date remonte à 1932 et depuis, pour ne pas remettre en question le Pacte Oral de 1943, le pays planifie son économie et ses besoins sociaux selon des estimations et des sondages hâtifs. Seules quelques enquêtes très restreintes dans l'espace et dans le temps ont jusqu'ici été effectuées sur des questions relatives aux migrations forcées. Les divers organismes locaux ou internationaux publics ou privés qui apportent une aide aux populations déplacées sont quant à eux intervenus de façon ponctuelle. Aucune politique globale d'aide n'est encore définie. Les exemples étrangers de solutions aux problèmes des réfugiés portent, pour leur part, sur des immigrés implantés dans des milieux culturels différents de leurs milieux d'origines. Or le cas libanais présente à cet égard une originalité certaine: il s'agit de migration forcée à l'intérieur du même pays; ici, les déplacés ont quitté en général un milieu communautaire mixte pour s'installer dans des milieux homogènes et les problèmes psycho-sociologiques ou économiques auxquels ils ont à faire face sont a priori très différents de ceux des réfugiés qui ont eu à changer de pays et de culture.

L'Université se devait de contribuer à combler le manque d'informations précises sur la nature, l'ampleur et les caractéristiques des migrations forcées au Liban. C'est ainsi que l'Institut d'études en sciences sociales appliquées (IESSA), fondé par l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et l'Université Laval de Québec, a décidé d'entreprendre des recherches sur la population déplacée par la guerre au Liban en vue d'éclairer les actions à mener pour la solution des problèmes socio-économiques posés par les déplacements forcés. Ce type de recherche, où on allie le développement des connaissances et la définition de politiques, est tout à fait nouveau au Liban.

En tenant compte de la finalité ultime poursuivie par la présente recherche, qui est d'éclairer les actions socio-économiques à mener afin d'améliorer la situation des personnes forcées à se déplacer, nos enquêtes cherchent à répondre à quatre séries de questions:

1. Quelle est l'ampleur des migrations forcées? Quelle est la localisation de la population déplacée, sa dispersion ou sa concentration? Quelles sont les caractéristiques de cette population?

2. Dans quelles conditions de vie subsiste la population déplacée? Quels sont ses problèmes et ses besoins? Quels sont ses mécanismes d'adaptation? Quels sont ses aspirations en relation avec le milieu d'accueil?

3. Comment les déplacés ont-ils vécu le déplacement? Comment ont-ils affronté la crise? Comment se sont-ils adaptés à leur nouvelle situation? Quelle représentation se font-ils de l'avenir?

4. Quels sont les organismes sociaux qui s'occupent des déplacés? Quels types de services leur fournissent-ils?

Cette série d'interrogations devrait aboutir à la concrétisation d'actions sociales sur le terrain et permettre aux organismes d'aide d'établir des programmes globaux destinés à soulager les déplacés.

PREMIÈRE PARTIE

LES DÉPLACEMENTS INTERNES FORCÉS DE LA POPULATION AU LIBAN: ÉTAT DES CONNAISSANCES ET CADRE CONCEPTUEL

CHAPITRE 1

LES MIGRATIONS HUMAINES ET LES DÉPLACEMENTS FORCÉS DE POPULATION: L'ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le phénomène des déplacements forcés comme ceux occasionnés par la guerre civile au Liban doit être resitué dans le contexte général des migrations humaines.

Plus que les naissances et les décès, les mouvements de population constituent aujourd'hui le facteur déterminant des tendances différentielles de population. En plus d'être quantitativement importantes, les migrations de toutes sortes sont également sélectives, elles n'affectent pas également les différents groupes sociaux et pèsent donc d'un poids déterminant sur la composition démographique, sociale et économique des zones géographiques (Lewis, 1982).

1.1 Population en mouvement et concepts apparentés

Le concept de déplacement humain ou de migration recouvre une réalité à plusieurs facettes. La définition la plus fréquemment citée (DeJong et Fawcett, 1981; Oliver-Smith et Hansen, 1982; Lewis, 1982) est celle de Mangalam (1968:8), pour qui la migration représente

> A relatively permanent moving away of a collectivity, called migrants, from one geographical location to another, preceded by decision-making on the part of the migrants on the basis of a hierarchically ordered set of values or valued ends and resulting in changes in the interactional system of the migrants.

Oliver-Smith et Hansen (1982) font ressortir les dimensions-clés de cette définition. On note d'abord le caractère relativement permanent de la migration, qui la distingue du concept de mobilité, et sa nature collective - la migration n'est pas un mouvement d'individus isolés. L'élément de prise de décision est également central: les immigrants ne sont pas des objets inanimés, ils sont des acteurs sociaux qui font des choix. Enfin, la migration s'accompagne, selon Mangalam, d'une modification du réseau social des personnes concernées. Les déplacements affectent l'évolution de l'être humain comme membre d'un groupe social, culturel et économique.

Les typologies des migrations les plus répandues sont celles qui prennent pour dimension-clé les facteurs en amont de la migration, en l'occurrence les causes, circonstances ou motifs du déplacement. Petersen (1958) distingue les types de migrations humaines selon la force qui provoque le déplacement: les migrations primitives sont causées par une force naturelle, les migrations forcées ou provoquées sont causées par l'État, les migrations libres sont issues des aspirations et des normes et les migrations de masse sont provoquées par d'autres êtres humains. La cause du déplacement sert aussi de base à la catégorisation par Oliver-Smith et Hansen (1982) des migrations forcées. Le caractère inattendu, la fréquence, l'étendue, la rapidité du déclenchement du stress et les

conséquences pour les gens qui ne se déplacent pas varient en effet selon que la migration est provoquée par un cataclysme naturel, par l'instabilité politique ou par une relocalisation planifiée.

L'absence, chez le migrant forcé, de motivation initiale pour quitter un endroit et s'installer ailleurs va de paire avec son pouvoir de décision réduit: le réfugié n'a pas le choix de partir ou de rester, il est forcé de quitter son milieu. Eichenbaum (1975) raffine cette idée d'absence de choix des migrants forcés. Selon lui, la migration implique deux décisions concernant le lieu de résidence: celle de partir du lieu actuel et celle d'aller vers une destination x parmi plusieurs destinations possibles. Pour Eichenbaum, ces deux décisions ne sont jamais "libres" et individuelles, elles sont plus ou moins influencées ou déterminées par la société. Il catégorise ainsi les différents types de migrants:

Typologie des migrants selon Eichenbaum

Décision d'aller vers une destination X	**Décision de quitter**	
	Influencée	Déterminée
Influencée	migrants	réfugiés
Déterminée	personnes relocalisées	esclaves

Selon la typologie de Eichenbaum, on constate que le terme "réfugié" peut décrire tous les déplacés par la force, que celle-ci s'exerce sous forme de persécution, d'instabilité socio-politique ou de cataclysme naturel. Cette définition réfugié diffère de celle retenue par l'ONU. Celle-ci, à l'instar de plusieurs auteurs, limite le concept de réfugié aux personnes qui ont traversé des frontières nationales pour fuir des persécutions de nature socio-politique.

1.2 Facteurs en amont de la migration

À partir des différentes théories dites d'explication des facteurs en amont de la migration, c'est-à-dire les théories qui tentent d'expliquer le pourquoi et le comment des migrations, il est possible de faire un résumé des facteurs qui ont une incidence sur les déplacements. Comme les études portant sur les migrations forcées sont rares, les facteurs recensés ici sont plutôt caractéristiques des migrations en général. Ils peuvent malgré tout s'appliquer aussi dans des cas de déplacements non volontaires, puisque le degré de contrainte ressentie varie d'une personne à l'autre et d'une situation à l'autre. Guillet et Uzzell (1976) rappellent que dans une même localité, il y a ceux qui migrent mais aussi ceux qui ne migrent pas. Le déplacement forcé annihile rarement tout choix de la part du migrant, et d'autres facteurs que la menace ressentie peuvent avoir un impact sur la décision de migrer ou de rester. Ces facteurs sont en résumé les suivants:

1) Les caractéristiques individuelles, sociales, économiques et démographiques des individus et des familles (DeJong et Gardner, 1981; Goldlust et Richmond, 1973; Courgeau, 1984).

2) Les conditions économiques, politiques et sociales prévalant pour le migrant dans sa société de départ (Oliver-Smith et Hansen, 1982; Dasgupta, 1984; DeJong, Abad et al., 1983)

3) Le degré d'information des migrants potentiels sur la société d'accueil.

4) L'évaluation par les migrants potentiels des facteurs facilitant et limitant leurs possibilités de mouvement (DeJong, Abad et al, 1983; Desbarats, 1983; Zolberg, 1986).

5) La présence ou non de membres du réseau familial dans la société d'accueil (Hugo, 1981; DeJong, Abad et al., 1983; Hansen, 1982).

6) Les normes sociales relatives à la mobilité spatiale ou à la sédentarité (Guillet et Uzzell, 1976; Kubat et Hoffman-Nowotny, 1981).

1.3 L'aval des migrations

Il convient maintenant d'aborder l'autre aspect majeur présent dans les écrits consultés, celui des facteurs en aval ou conséquences des migrations. Ces conséquences peuvent être classées en trois catégories: les conséquences sur les communautés de départ, les conséquences sur les communautés d'accueil et les conséquences sur les migrants eux-mêmes, cette dernière catégorie étant de loin la plus étudiée. Après avoir fait état des conséquences des déplacements, nous examinerons les théories de l'adaptation des migrants de même que les facteurs qui facilitent ou compliquent leur intégration culturelle, psycho-sociale et économique. Comme l'un de ces facteurs est celui de l'aide apportée par les différents organismes, notamment dans le cas de réfugiés, nous terminerons en présentant les recommandations de certains auteurs sur les formes que devrait prendre cette aide.

1.3.1 Conséquences des migrations pour les communautés de départ

Dans la société de départ, Barbichon (1983) note que l'identité culturelle se crée souvent en réaction à l'émigration et par antagonisme avec les migrants qui plastronnent lors de leur retour au lieu d'origine et qui tentent d'imposer une volonté transformatrice ou une valorisation outrancière des traditions dont les "permanents" n'ont que faire. On peut également assister, dans les régions de départ, à une révolte contre le destin migratoire. Oriol (1981) souligne l'existence du processus contraire: l'exil peut être une source d'identité pour les populations «condamnées» à migrer.

Au plan socio-économique, la dépopulation érode l'infrastructure de services dans les communautés périphériques. Cette érosion renforce la dépendance des populations restantes à l'endroit des centres éloignés et rend les communautés périphériques moins attirantes pour les migrants potentiels. Le manque de travailleurs spécialisés et de services dans les régions périphériques à son tour agit comme repoussoir pour les industries (Lewis, 1982). Les communautés périphériques se retrouvent au coeur d'un cercle vicieux de dépopulation et de sous-developpement, comme le constate Faour (1984) dans le cas du Sud-Liban. Dasgupta (1984) souligne que loin d'assurer un équilibre démographique et socio-économique entre les régions, les migrations magnifient les iniquités intra ou interrégionales.

Dans certains cas cependant, les migrations peuvent jouer à court terme un rôle équilibrateur dans la société de départ. Selon Khalaf (1982), l'émigration a permis au Liban d'éviter le chômage massif et le désastre économique malgré les pertes énormes d'emplois occasionnées par la guerre. Cette émigration de travailleurs spécialisés constituera toutefois, à moyenne ou à longue échéance, un obstacle à la reconstruction. Le départ vers l'étranger d'une proportion de travailleurs a également un impact positif sur la balance des paiements de la société de départ par le biais des remises provenant des émigrés. Au Liban, ces remises équivalaient en 1982 à 55.7% du Produit Intérieur Brut (Bourgey, 1985). On note cependant l'impact négatif à long terme de ces remises. L'examen

des cas turc et marocain montre que l'essor économique généré par les remises est statique et renforce la dépendance du pays face à l'étranger. Quand, par ailleurs, les remises vont directement aux familles demeurées dans le pays de départ, elles assurent à celles-ci une augmentation du niveau de vie (Lebon, 1984). Selon Bourgey (1985), les remises exacerbent alors les tensions sociales lorsque les familles de travailleurs émigrés étalent leur nouvelle richesse.

1.3.2 Conséquences des migrations pour les communautés d'accueil

Du côté de l'impact des migrations sur les communautés-hôtes, les études sont rares. Chambers (1986) constate cette secondarisation des populations-hôtes dans le cadre des programmes d'aide aux réfugiés. Dans certains cas, les hôtes sont relativement plus démunis que les réfugiés parce qu'ils n'ont pas droit aux services gratuits réservés à ceux-ci. Centlivres et Centlivres-Demont (1988) notent les tensions entre les réfugiés afghans et leurs hôtes pakistanais. Même dans les cas de migrations "volontaires", on peut discerner certains impacts négatifs sur le milieu d'accueil quand celui-ci est déjà relativement pauvre: surpopulation, dégradation des services publics... (Dasgupta, 1984).

L'immigration représente par ailleurs également une richesse pour les sociétés-hôtes: diversité culturelle, apport en main-d'oeuvre et participation au développement économique, contribution dans la lutte contre le vieillissement de la population des sociétés aux prises avec la dénatalité, sont autant de bénéfices associés à l'intégration d'immigrants dans les pays-hôtes.

1.3.3 Conséquences du déplacement pour les migrants

a) La migration comme transition culturelle

Soulignons d'abord la rareté des écrits sur les conséquences proprement culturelles des migrations et sur l'acculturation des immigrés, c'est-à-dire sur les processus culturels qu'ils sont amenés à vivre, à tous les niveaux de l'adaptation et de l'intégration, par suite de la confrontation de leur culture d'origine avec celle du pays d'accueil (Abou, 1981:83-84).

La confrontation de sa culture avec celle de la société-hôte place l'immigrant devant le dilemme de base de la resocialisation, à savoir préserver son identité et ses valeurs tout en s'intégrant dans la nouvelle société (Kahane, 1986; Wiseman, 1985). L'acculturation pourra alors déboucher sur ce que Schnapper (1986) appelle une "dichotomie stabilisée", c'est-à-dire, d'une part l'adhésion aux normes régissant la vie économique de la société d'accueil et l'adoption de certains éléments culturels périphériques et, d'autre part, la préservation d'un noyau culturel "dur", gage de l'identité. Le résultat d'un tel mélange est peut-être, comme le suggère Lebon (1983), l'avènement d'un troisième type culturel à côté de la culture d'origine et de la culture d'accueil, soit la culture "immigrée". Abou (1981) identifie pour sa part cinq types ou degrés d'acculturation allant de l'acculturation partielle à l'assimilation et à la contre acculturation ou rejet de l'acculturation et de ses acquis.

b) Conséquences matérielles des migrations

La crise du déracinement se manifeste à d'autres niveaux que celui de l'identité culturelle et la migration entraîne des pertes à la fois d'ordre matériel et psycho-social: perte de biens matériels, notamment dans le cas de fuite ou de départ précipité, perte d'accès à des relations sociales et politiques qui régissent à leur tour l'accès aux

ressources, perte au plan des habiletés et compétences qui ne sont plus monnayables dans la nouvelle société, perte de statut social, perte de liens émotifs... (Hansen, 1982). Le tout contribue à la désocialisation du migrant.

Au plan matériel, les conséquences du déplacement varient en fonction de nombreux facteurs. Alors que certains migrants améliorent leur condition économique en se déplaçant, d'autres, notamment les populations déplacées par la force, encourent des pertes matérielles importantes. Lors de départs en catastrophe, les réfugiés laissent souvent derrière eux la plus grande partie de leurs biens. Des populations entières de réfugiés sont souvent réduites au dénuement et sont alors prises en charge par des organismes d'aide privés ou publics. Kennedy (1982) souligne les difficultés particulières rencontrées par les personnes seules dans les camps de réfugiés Khmers en Thaïlande: difficulté d'obtenir des rations alimentaires suffisantes parce que celles-ci sont conçues pour des familles, pauvreté et manque de travail dans le cas des femmes seules. Les personnes âgées et les handicapés, pour leur part, ont des problèmes particuliers d'accès aux ressources et aux programmes de formation au travail.

c) Impact psycho-social des migrations

Les écrits consultés identifient également un ensemble de conséquences psycho-sociales liées à la migration. Du côté de l'impact du déplacement sur les liens familiaux et sur les relations avec le réseau social dans son ensemble, il n'y a pas consensus entre les auteurs. Certains mettent en lumière les ruptures dans les liens familiaux opérées lors des migrations, d'autres démontrent au contraire le maintien et la transformation des réseaux étendus. La recherche de Nancy (1985) sur les phénomènes migratoires dans deux villages libanais abonde dans le sens du maintien des liens avec le réseau. L'auteur note la solidarité communautaire, familiale et villageoise qui caractérise les filières de migration et qui joue un rôle déterminant d'aide auprès des nouveaux migrants en recherche d'emploi.[1]

Outre l'impact sur les réseaux des migrants, diverses autres conséquences psycho-sociales sont associées au déplacement. Ce sont surtout les conséquences négatives du déracinement qui font l'objet des études recensées. Abou (1981) mentionne la crise d'identité et les troubles de la personnalité qui peuvent survenir à la suite de la rencontre négative de deux cultures. Plus précisément, la crise se traduit alors par le sentiment d'infériorité, le mépris de soi, le repli sur soi, l'angoisse ou l'agressivité (:61-62).

Baskuskas (1981) appelle "crise de discontinuité" les tensions vécues par les réfugiés tiraillés entre la volonté de s'adapter au changement et le désir impulsif de reconstruire le passé.

Sayegh (1985) relève les résultats contradictoires des nombreuses études qui ont tenté d'établir une relation entre migration et maladie mentale et elle conclut qu'il est impossible à ce jour d'établir une corrélation entre immigration et maladie mentale. Lewis (1982) recense pour sa part certaines études montrant les liens entre la migration et le stress et la maladie mentale. Scudder et Colson (1982) insistent également sur le stress associé à la relocalisation forcée, alors que d'autres auteurs soulignent l'anxiété et l'incertitude face au futur qui sont notamment ressenties par les réfugiés (Kennedy, 1981; Chambers, 1984; Hansen, 1982).

Pour David (1969, in Cohon, 1981), la migration peut entraîner la désorganisation du système de rôles de l'individu. Elle bouleverse la structure et les positions sociales et s'accompagne de changements dans le pouvoir des personnes concernées. Selon Wiseman (1985), la migration peut avoir des conséquences qui varient selon l'âge, le sexe, la position dans la famille et les relations des membres entre eux. Les enfants font ainsi l'objet de certaines remarques spécifiques. Huyck et Fields (1981) notent les effets psychopathologiques de l'exposition des enfants

---

[1] Notons qu'il ne s'agit pas dans ces cas de déplacements forcés par la guerre.

réfugiés à la violence et à la peur. Sayegh (1985) rapporte la prévalence plus élevée des troubles mentaux chez les enfants d'immigrants portoricains sur le continent américain que chez les immigrants eux-mêmes. Wiseman (1985) souligne quant à elle le désir des adolescents d'être acceptés par leurs pairs, d'être pareils à eux, et le tiraillement lors de la migration entre ce besoin de conformité avec la société-hôte et le style de vie et les valeurs de leurs parents.

La place des parents dans la société-hôte influence elle aussi l'adaptation psychologique des enfants et l'ensemble des problèmes liés à la migration se traduisent en symptômes comme la délinquance (Huyck et Fields, 1981). Kennedy (1982) note pour sa part les problèmes d'absentéisme scolaire des enfants vivant dans les camps de réfugiés Khmers.

Les femmes migrantes peuvent vivre également des problèmes aigus, comme la dépression en lien avec l'isolement dans un nouveau milieu (Abou, 1981). Dans le cas des femmes seules vivant dans des camps de réfugiés, on observe un manque d'habitude à assumer du leadership et à recourir aux services et une aliénation et un isolement découlant des accusations de prostitution que la communauté fait souvent peser sur elles (Kennedy, 1982).

Un dernier élément mérite d'être mentionné au chapitre des conséquences psycho-sociales des migrations. Dans son étude sur les réfugiés angolais en Zambie, Hansen (1982) relève la préférence des déplacés pour l'installation autonome malgré les avantages matériels offerts par les camps de réfugiés. Le désir des réfugiés d'échapper au contrôle et à la dépendance est également noté par Centlivres et Centlivres-Demont (1988) dans le cas des réfugiés Afghans dans les camps du Pakistan. Dans le même ordre d'idées, plusieurs auteurs dénoncent la dépendance et la passivité qui sont des conséquences pour les réfugiés non pas de la migration elle-même mais du type d'aide qu'on leur apporte (O'Docherty Madrazo, 1988; Harrell-Bond, 1988; Mazur, 1988).

d) Nuances sur les conséquences négatives des migrations

Au terme de ce survol des différentes conséquences négatives des migrations, il nous faut préciser que si la plupart des études se concentrent sur les problèmes associés aux déplacements, quelques auteurs soulignent aussi les conséquences positives qui peuvent en découler, du moins pour certains groupes de migrants. Les migrants volontaires peuvent évidemment améliorer leur situation par la migration. Même dans le cas de déplacements forcés, les conséquences ne sont pas toujours seulement négatives. Le degré de contrainte varie d'une situation à l'autre et n'est pas ressenti identiquement par tous. Terrill (in Chambers, 1984) parle des réfugiés de type opportuniste et de type normatif pour lesquels le déplacement n'est pas une nécessité mais plutôt une chance d'améliorer leur sort. Dans le contexte où les personnes sont relocalisées par des programmes planifiés, Scudder et Colson (1982) notent aussi la réaction favorable de certaines minorités pour lesquelles le déplacement ouvre de nouveaux horizons.

1.3.4 Facteurs d'intégration

Quels sont les facteurs qui facilitent ou qui font obstacle à l'intégration[2] des migrants dans la société d'accueil?

---

[2] Pour certains auteurs, l'intégration requiert une intériorisation plus poussée des normes de la nouvelle société comparativement à l'adaptation, qui demeure superficielle. Comme cependant ces deux termes sont souvent employés indifféremment par les chercheurs, nous sommes forcés de reproduire ici l'imprécision conceptuelle qui caractérise plusieurs écrits.

Pour la commodité de l'exposé, nous subdiviserons ces facteurs en un certain nombre de types principaux: facteurs individuels, facteurs situationnels de la société d'accueil, facteurs géographiques, temporels, culturels, économiques et psycho-sociaux caractérisant la situation migratoire. Retenons cependant que ces facteurs sont interreliés et s'influencent mutuellement.

Au chapitre des facteurs individuels qui influencent l'adaptation des migrants, Goldlust et Richmond (1973) mentionnent les caractéristiques socio-démographiques, l'instruction et les compétences professionnelles, l'origine urbaine ou rurale, la motivation et les auspices de la migration (caractère volontaire ou forcé...). Wiseman (1985) ajoute l'influence du désir d'assimilation du migrant. Schnapper (1986) souligne aussi l'importance de la trajectoire individuelle des migrants. Dans le cas des ouvriers turcs en France, l'auteur montre que "la migration vient entériner et accélérer un processus [de mobilité sociale] déjà entamé dans la société d'origine, la première déstructuration des rapports sociaux traditionnels (...)" (Schnapper, 1986: 146).

Abou (1988) mentionne l'impact sur l'insertion des immigrants des politiques de l'État récepteur et des attitudes de la société d'accueil. Selon Fellin et Litwak (1963), les attitudes négatives face aux étrangers dans le groupe d'accueil retardent l'intégration de ceux-ci et empêchent la cohésion sociale. Hansen (1982) note que l'adaptation du migrant dépend de la chaleur de l'accueil et de la reconnaissance sociale que lui réserve la société-hôte. Ces facteurs constituent ce que Goldlust et Richmond (1973) appellent des facteurs situationnels de la société d'accueil.

Au chapitre des facteurs géographiques influençant l'intégration, Centlivres et Centlivres-Demont (1988) mentionnent l'isolement géographique des "villages" de réfugiés afghans comme l'un des éléments d'explication de leur non-assimilation au pays d'accueil. Oriol (1981) souligne pour sa part que la proximité géographique entre la société de départ et la société d'accueil peut permettre au migrant de ne jamais faire de choix clair entre les deux.

Certains facteurs temporels comme la durée de résidence ont également un impact sur l'adaptation. La perspective du retour éventuel peut, quant à elle, être négativement corrélée avec l'intégration: elle réintroduit la notion de "provisoire" préjudiciable à l'insertion dans le pays d'accueil et perpétue l'immigré (Lebon, 1983; Rosemblum, 1983; Oriol, 1981).

Du côté des facteurs socio-culturels, le maintien de l'identité culturelle d'origine peut être un obstacle à l'adaptation à la nouvelle société. Ainsi, l'un des facteurs expliquant la non-assimilation des réfugiés Afghans au Pakistan serait, selon Centlivres et Centlivres-Demont (1988), le maintien de la conscience de leur identité spécifique. Jusqu'à quel point l'identité culturelle d'origine doit-elle faire place à une identification avec la culture d'accueil pour assurer l'intégration? Les réponses ne sont pas unanimes et Lebon (1983), loin de prôner l'allégeance unique, recense les arguments en faveur du maintien des liens culturels avec la communauté d'origine pour assurer une insertion saine dans la société d'accueil. Quoi qu'il en soit, plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la distance culturelle entre la société de départ et la société d'origine rend l'intégration des migrants plus difficile (Lebon, 1983; Dasgupta, 1984; Hansen, 1982). Selon Mannoni et Barthe (1985) cependant, la rencontre de deux groupes appartenant à la même sphère culturelle n'entraîne pas forcément une intégration harmonieuse.

Les facteurs économiques ont une influence majeure sur l'adaptation "objective" à la nouvelle société. Selon Oriol (1981), le logement représente pour plusieurs chercheurs la clé de l'adaptation urbaine et la ségrégation résidentielle constitue un indice de non-intégration. Cette ségrégation a cours même dans l'habitat de type social (Blanc, 1988).

Plusieurs recherches mettent aussi l'accent sur l'intégration des immigrants au marché du travail. Portes et Manning (1985) soulignent la multiplicité des parcours d'intégration et leur variation selon le niveau de

qualification du migrant. Des études démontrent que les migrants possédant dans la société d'origine les statuts occupationnels les plus élevés sont ceux qui s'adaptent le moins bien à la nouvelle société, à cause de leur faible chance d'y obtenir un statut équivalent ou supérieur. D'autres recherches montrent au contraire que les réfugiés instruits, de classe moyenne, s'ajustent mieux à la nouvelle société (Robinson, Finnann, 1981). Les résultats de l'étude de Kats (1983) tendent également à démontrer que la satisfaction à l'égard du travail dépend moins du changement de statut occupationnel que la migration (Robinson, Finnan). par le migrant russe. changement qu'il a vécu.

Certains facteurs psycho-sociaux et relationnels ont également un impact sur l'intégration. Les réseaux familiaux facilitent-ils l'insertion des migrants? Selon Oriol (1981), il n'y a pas d'unanimité autour de cette question. L'aide apportée par la famille élargie ou le groupe ethnique facilite grandement l'installation matérielle des migrants (Choldin, 1973; Hansen, 1982; Nancy, 1985; Wiseman, 1985), et ce tant dans les sociétés dites développées que dans les pays en voie de développement. Au plan de l'aide pour trouver un emploi, les résultats sont plus contradictoires: tantôt le réseau facilite l'obtention d'emploi pour le migrant (Dasgupta, 1984; Nancy, 1985), tantôt non (Choldin, 1973).

Il semble par ailleurs que la présence de la parenté puisse retarder l'adaptation plus «subjective» à la nouvelle société, notamment en entretenant chez le migrant la nostalgie du lieu de départ et le sentiment de ne pas être chez-soi dans la société d'accueil. (Choldin, 1973). Pour Scudder et Colson (1982), la tendance de migrants à se replier sur un environnement familier composé de parents ou de voisins constitue cependant une étape transitoire nécessaire après le choc du déracinement. La participation à des nouveaux groupes primaires comme les groupes de voisins peut quant à elle accélérer l'adaptation à condition que, selon Fellin et Litwak (1963), les nouveaux groupes soient structurés de façon à éviter la rivalité avec les groupes primaires déjà significatifs pour le migrant.

Les facteurs d'intégration des migrants présentés dans les paragraphes précédents relèvent essentiellement d'une vision synchronique de l'adaptation. Dans un texte portant sur l'insertion des immigrés, Abou (1988) souligne la nécessité d'aborder la question également sous l'angle de la diachronie, "pour expliquer, de manière satisfaisante, l'aptitude de tel groupe d'immigrés à la transplantation et la capacité assimilatrice de tel pays d'accueil" (:14). La conjoncture socio-historique du pays d'accueil et celle du pays d'origine sont des variables importantes qui ont un impact sur l'intégration mais l'évolution de ces conjonctures après la migration peut également influencer les rapports entre les migrants et la société-hôte. Schnapper (1986) note pour sa part l'influence de la trajectoire individuelle des migrants et de l'histoire des contacts entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil sur le processus d'intégration culturelle.

1.3.5 Programmes d'aide et intégration des réfugiés

Dans son article sur les réfugiés en Amérique centrale, O'Docherty Madrazo (1988) note les conditions artificielles dans lesquelles sont confinés les déplacés: exclusion du marché du travail et du marché de la consommation, dépendance par rapport à l'aide d'urgence qui devient un besoin permanent... Dans l'esprit de l'auteure, le genre d'aide fournie aux réfugiés centraméricains semble constituer un facteur qui retarde leur adaptation au milieu d'accueil. Quel type d'aide conviendrait-il plutôt de promouvoir? Pour conclure notre recension des écrits, nous examinerons brièvement les recommandations faites par différents auteurs pour améliorer les programmes d'aide aux réfugiés.

Les auteurs soulignent la nécessité de faire participer les réfugiés à la définition de leurs besoins et à la planification, la mise sur pied et la dispensation des services (Nann, 1982; Mazur, 1988; Kennedy, 1982). Les structures d'aide sont elles-mêmes mises en question: en dichotomisant les aidants et les aidés, elles sont un obstacle

à la participation réelle des aidés, elles institutionnalisent le pouvoir des fournisseurs d'aide sur les réfugiés et empêchent le partage de l'information (Mazur, 1988). Jusqu'à un certain point, les organismes d'aide placent même les réfugiés dans une position telle que "they must display their need and helplessness" (Stein, 1981, in Mazur, 1988).

Pour promouvoir la participation des réfugiés et éviter la création de dépendance à l'endroit des organismes d'aide, on propose entre autres les orientations suivantes:

1. mettre les "décideurs" au courant des résultats de recherche sur les réfugiés et les sensibiliser notamment au traumatisme du déracinement (Scudder et Colson, 1982);

2. reconnaître le besoin légitime des réfugiés de rétablir les institutions et symboles familiers pour recréer un sens de la communauté, par exemple en s'établissant avec la parenté, les voisins, les membres de la même ethnie... (Mazur, 1988; Scudder et Colson, 1982);

3. reconnaître que les réfugiés sont capables d'autonomie et encourager leurs initiatives en leur permettant de mettre à profit leurs compétences antérieures (Mazur, 1988);

4. réaliser que la participation des réfugiés à la reconstruction de leur environnement les aide à rebâtir une image positive d'eux-mêmes, image nécessaire au véritable développement (ibid);

5. promouvoir l'indépendance de la communauté en soutenant et en recourant aux structures traditionnelles d'aide et aux façons usuelles de résoudre les problèmes (Kennedy, 1982);

6. prendre en compte les besoins spécifiques de différents groupes de réfugiés et leur degré variable d'autonomie, de compétence technique, etc.; ainsi, on pourra encourager l'installation autonome des réfugiés auto-suffisants mais fournir plus d'aide et de services aux réfugiés plus vulnérables (Chambers, 1984; Mazur, 1988);

7. mettre davantage l'accent sur la création d'emplois (Scudder et Colson, 1982).

8. tenir compte non seulement des besoins des réfugiés mais également de ceux des populations-hôtes, surtout quand celles-ci sont pauvres (Chambers, 1986).

9. éviter que les organismes d'aide ne sapent la valeur et l'autorité de la population-hôte locale et ne se substituent à elle.

Conclusion

Dans les pages précédentes, le phénomène des déplacements forcés de population comme ceux survenus au Liban à partir de 1975 a été replacé dans le contexte plus large des mouvements humains de population.

Si des recherches se sont penchées sur les migrations vers d'autres pays - l'émigration libanaise a notamment été étudiée par Farrah (1985) peu d'études portent directement sur la réalité des déplacements forcés à l'intérieur d'un même pays. Tout au plus les différents auteurs reconnaissent-ils le caractère différent et spécifique de ces types de migration. Quant aux déplacements internes forcés suite à une situation de guerre, ils constituent un objet d'étude encore moins courant.

La présente étude vise donc à contribuer au développement des connaissances sur le phénomène des déplacements de population tout en cherchant à trouver des moyens de répondre aux problèmes des personnes et des familles déplacées par la guerre au Liban. Elle s'intéresse plus particulièrement à la situation des Libanais qui ont migré, ainsi qu'aux conséquences - aux facteurs en aval donc - des déplacements forcés en comparant les conditions de vie des migrants forcés avec celles qu'ils connaissaient avant leur déplacement. Le prochain chapitre présentera le cadre précis de référence de cette étude portant sur des migrations très particulières: les déplacements internes forcés par la guerre au Liban.

CHAPITRE 2

LE CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE: LES MIGRATIONS INTERNES FORCÉES

À partir des bases théoriques présentées dans le chapitre précédent, le premier objectif du présent chapitre est de circonscrire la nature, les caractéristiques et les principales composantes du cadre de référence retenu pour l'étude des déplacements forcés par la guerre au Liban. Le deuxième objectif est de définir les principaux volets décrivant les conséquences des migrations aussi bien pour la société libanaise que pour les déplacés eux-mêmes. Ces volets concernent d'abord l'ampleur et les caractéristiques des déplacements. En deuxième lieu, il s'agit des conditions de vie des déplacés: conditions économiques, travail, habitation, santé, éducation, vie familiale et sociale. En troisième lieu, il sera question plus spécifiquement des problèmes vécus par les familles au moment du déplacement. En dernier lieu, le travail accompli par des différents organismes sociaux sera examiné.

2.1 Les déplacements internes forcés

Trois dimensions essentielles doivent être définies lorsqu'on parle des déplacements forcés de la population à l'intérieur du Liban:

- ce qu'il faut entendre par "déplacement";
- le caractère forcé ou imposé des déplacements;
- les déplacements internes.

2.1.1 Le phénomène des déplacements

Le concept de déplacement humain n'est pas en soi un concept très facile à appréhender. On ne saurait se satisfaire d'une définition du déplacement qui se fonde uniquement sur l'absence de la résidence habituelle. Le concept inclut également une dimension de durée. Mangalam (1968) et Oliver- Smith et Hansen (1982) font notamment ressortir le caractère relativement permanent de la migration, par opposition à la simple mobilité spatiale, qui fait référence aux seuls déplacements des individus ou des groupes dans l'espace physique sans égard à la distance ou à la durée (Courgeau, 1988, p. 3).

À côté des aspects de mobilité spatiale et de durée, la migration doit aussi inclure, comme le suggèrent Mangalam (1968) et d'autres auteurs (Courgeau, 1988), la dimension du changement dans le système d'interactions des déplacés. En effet, l'être humain se réalise par rapport au groupe social dont il fait partie comme individu (Courgeau, 1980, p. 2).

À partir de ce qui vient d'être dit, les déplacements ou migrations de population au Liban font référence à trois types de changements susceptibles de s'être produits ensemble à des degrés variés:

- changement durable de logement ou de lieu de résidence à un moment donné de la période couverte;

- changement du lieu de travail d'un individu à un moment donné de la même période;

- changement de localisation spatiale du réseau des relations sociales d'un individu (liens avec la parenté, le voisinage, la communauté).

2.1.2 Le caractère forcé du déplacement

Le déplacement dont il est question ici est un type spécial de migration. Il est un changement plutôt durable, plutôt permanent du lieu de vie ou de la résidence, qui n'est pas choisi par les personnes, les ménages et les familles qui le subissent. C'est un changement involontaire qui résulte de circonstances qui rendent impossible la continuité de la résidence à un endroit donné (Harrel-Bond, 1988).

L'aspect de prise de décision qui fait généralement partie de la définition de la migration (voir Mangalam, 1968) se trouve donc réduit à sa plus simple expression dans les cas de migrations forcées au Liban: les déplacés libanais n'ont pas choisi librement de quitter leur lieu de résidence, ils ont seulement pu choisir la destination vers laquelle ils sont partis. Dans la typologie de Eichenbaum (1975), les déplacés du Liban correspondent à des réfugiés, puisque le choix de leur destination est "influencé" (par exemple, la présence majoritaire de co-religonnaires dans une autre région pourra les inciter à s'installer là plutôt qu'ailleurs) alors que la décision de quitter est "déterminée" par des facteurs hors du contrôle des déplacés. A la différence des simples migrants, les déplacés libanais sont donc, selon l'expression de Kunz (1973), "repoussés en dehors" de leur milieu habituel de vie plutôt qu'"attirés ailleurs". Dans les déplacements forcés au Liban, les tensions structurelles qui forcent les gens à quitter leur lieu de résidence pour assurer leur sécurité peuvent varier en intensité. Certains déplacés ont été obligés de quitter en toute hâte pour éviter un massacre; d'autres, prévoyant un éventuel état d'insécurité, ont quitté sans subir de contrainte physique immédiate. Ces deux catégories de déplacés correspondent respectivement aux réfugiés dits "de la phase aiguë" et "anticipationistes" (Terrill, in Chambers, 1984).

Entre ces deux cas extrêmes, il y a beaucoup de cas intermédiaires, dont celui des personnes qui ont quitté non pas sous la menace des armes mais de façon plus ou moins spontanée. Le degré de contrainte qu'ils ont vécu est sans doute inférieur à celui ressenti par ceux qui ont quitté leur domicile en catastrophe. Comme cependant il est très difficile de faire la différence entre les divers degrés de contrainte ayant mené au déplacement, nous adopterons le critère selon lequel, pour être considéré comme un déplacement forcé, le déplacement doit être le résultat de menaces, d'attaques ou de destruction, ou doit s'être effectué à partir d'une zone d'insécurité caractérisée.

En dernier lieu, le caractère forcé du déplacement doit avoir une certaine permanence, c'est-à-dire que les conditions qui ont obligé au départ à un moment donné continuent d'exister et d'empêcher le retour dans l'endroit de résidence initial. Ainsi, les déplacés forcés sont des personnes qui ont quitté leur lieu de résidence à la suite de menaces précises ou à cause de dangers, sans avoir pu y retourner par la suite.

2.1.3 Déplacements internes

Les déplacés dont il est question ici sont des réfugiés à l'intérieur de leur propre pays. Il s'agit de personnes qui ont migré par la force à l'intérieur des frontières géographiques du Liban. Suite aux conflits internes, les déplacés ont été obligés de changer de lieu de résidence pour habiter des zones leur fournissant un plus grand degré de sécurité compte tenu de leur appartenance ethno-religieuse et politique.

En résumé donc, pour les fins de la présente étude, les déplacés forcés sont des Libanais qui, à un moment ou l'autre depuis le début de la guerre civile au Liban (avril 1975), ont été forcés de quitter, sans y revenir, leur lieu de résidence pour aller habiter à un autre endroit au Liban à cause d'un danger réel, de menaces précises, de

dangers pressentis, ou parce qu'ils habitent une zone d'insécurité caractérisée. Par le fait même, leur situation socio-économique a pu être modifiée et leurs réseaux de relations sociales transformés. Ce sont des réfugiés à l'intérieur de leur propre pays.

2.1.4 Définition opératoire du concept de migration interne forcée

Le caractère "forcé" du déplacement constitue la dimension centrale à circonscrire sur un plan opératoire. Il s'agit d'un déplacement forcé quand les répondants déclarent, au moment de l'enquête, avoir quitté leur lieu de résidence initial pour des raisons de sécurité bien établies. En même temps - et c'est là sa deuxième caractéristique - le caractère forcé doit continuer d'être présent au moment de l'enquête et rendre impossible le retour au lieu de résidence. Les critères utilisés pour établir le caractère forcé du déplacement sont les suivants:

Au moment du départ:

Le départ s'est produit dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes:

a) suite à la destruction de la résidence par un acte de guerre;
b) pour échapper à un massacre, à des attaques ou à des bombardements répétés ou à une présence armée;
c) suite à des menaces venant de groupes environnants ou de membres de ces groupes;
d) à cause du fait d'habiter dans une zone d'insécurité caractérisée (ou zone présentant des problèmes particuliers à cause de situations passées et présentes), d'où appréhension d'un danger à venir.

et, au moment de l'enquête:

En même temps, il y a impossibilité de retour dans la résidence d'origine au moment de l'enquête à cause de la présence de l'un ou l'autre des critères suivants:

a) inaccessibilité physique du lieu de résidence d'origine (soit à cause de destruction, d'occupation du logement ou de voie d'accès bloquée, etc.).

b) contrôle du secteur par un groupe donné qui rend la résidence inoccupable par un membre d'un autre groupe.

c) localisation de la résidence dans une zone encore caractérisée par l'insécurité.

Si on ajoute aux critères précédents la condition voulant que le point de départ et le point d'arrivée du déplacement se situent à l'intérieur du territoire libanais, on a la définition opératoire du concept de "populations déplacées par la guerre", ou de "migration interne forcée" utilisée dans la présente étude.

2.2 Principaux éléments constitutifs du cadre de référence

Les migrations forcées dont il est question ici sont les déplacements de la population libanaise à l'intérieur même du Liban, attribuables à la situation de guerre civile qui prévaut au Liban depuis 1975. Même si certaines autres formes de mobilité géographique continuent d'exister à l'intérieur du Liban, elles sont exclues du champ de la présente étude.

Pour connaître la situation des déplacements forcés au Liban, nous avons retenu quatre grands volets qui ont fait l'objet d'autant d'enquêtes:

a) **La connaissance de l'ampleur du phénomène des déplacements et de ses caractéristiques. La première enquête décrit le phénomène des déplacements forcés du Liban sous les aspects suivants:**

- Le nombre et la proportion des déplacés par rapport au reste de la population libanaise et leur répartition dans les régions;

- Les principales caractéristiques socio-démographiques des déplacés par rapport au reste de la population libanaise;

- Les lieux de provenance et d'installation des déplacés, dont la connaissance permet de saisir les changements dans la configuration des différentes régions et de l'ensemble du Liban suite aux migrations internes forcées;

- La permanence plus ou moins grande des déplacements.

- Les caractéristiques socio-démographiques des déplacés par rapport au reste de la population.

b) **Les conditions de vie et les besoins des populations déplacées par la guerre**

Après avoir décrit le phénomène du déplacement, il est essentiel, pour être en mesure de mettre en oeuvre les actions les plus appropriées, de répondre à un certain nombre de questions sur ses conséquences des déplacements au Liban. Quelles sont les conditions de vie des personnes et des familles déplacées? À quels problèmes doivent-elles faire face? Quels sont leurs besoins?

Dans la deuxième enquête, cinq dimensions principales sont retenues pour l'examen des conséquences des migrations forcées sur les déplacés par la guerre:

- Les conditions d'emploi et autres conditions socio-économiques dans lesquelles vivent les déplacés;

- Les conditions d'habitation et les problèmes de logement;

- Les problèmes scolaires, en particulier ceux de la fréquentation scolaire et des ressources existantes sur le plan de l'éducation;

- L'état de santé et de handicap des déplacés;

- La vie sociale et familiale.

Chacune de ces dimensions est examinée par rapport à la région de provenance ou d'installation des déplacés, de leurs conditions de vie avant le déplacement et de certaines caractéristiques socio-démographiques (âge, occupation, revenu).

c) **Approfondissement des problèmes vécus par les familles déplacées.**

Pour connaître plus en profondeur les problèmes vécus par les familles déplacées, une enquête qualitative a été réalisée auprès d'un nombre restreint de familles. Elle porte sur les aspects suivants:

- La représentation du vécu des familles déplacés dans leur milieu d'origine: habitat, rapports sociaux, vie conjugale et familiale et image de soi des membres de la familles;

- les physionomie de l'état de crise générée par le déplacement: facteurs déclenchants, réaction subjective aux événements qui ont entouré le déplacement, le vécu de la crise, de l'installation, de la transition et de la réintégration dans le nouveau milieu;

- les modalités de la réadaptation en milieu d'accueil: les difficultés rencontrées, les facteurs qui ont facilité l'adaptation et les caractéristiques de la vie dans le milieu d'accueil;

- la représentation de l'avenir que se font les membres de la famille: père, mère, garçons et filles.

d) L'action des organismes sociaux à l'égard des déplacés

Le dernier aspect qui est objet d'attention dans l'étude concerne l'action des organismes de services sociaux qui s'occupent d'une manière ou de l'autre des déplacés. Les aspects retenus pour fins de l'enquête auprès des organismes sont les suivants:

- Les principales caractéristiques des organismes s'occupant des déplacés (statut, territoires dissernés, main-d'oeuvre, financement);

- L'attention accordée aux déplacés dans leurs différents services et programmes d'action;

- Leur perception des principaux besoins et problèmes des déplacés;

- L'évolution dans le temps de l'action de ces organismes auprès des déplacés.

Les quatre prochaines parties du rapport rendent compte de ces quatre volets: L'ampleur du phénomène des déplacements (2e partie); des conditions de vie des déplacés (3e partie); des problèmes vécus dans les familles déplacées (4e partie); l'action des organismes sociaux (5e partie).

DEUXIÈME PARTIE

L'AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DES DÉPLACEMENTS AU LIBAN

Cette partie rend compte des principaux résultats de la première enquête qui a porté sur l'ensemble de la population libanaise résidente. Son objectif est de saisir l'ampleur des déplacements de population que les événements ont engendrés depuis 1975 et de repérer les ménages de déplacés dans l'ensemble du Liban. C'est la méthode du sondage aréolaire qui a été retenue comme étant la plus adéquate. Cette méthode consiste à effectuer le sondage en deux temps (sondage à deux degrés). Dans un premier temps, on découpe le territoire national en de petites unités géographiques parfaitement identifiables sur le terrain et l'on choisit un échantillon de ces unités (unités primaires). Dans un deuxième temps, on recense tous les logements dans les unités primaires faisant partie de l'échantillon et l'on mène l'enquête soit auprès de tous les ménages résidants dans le périmètre de l'unité géographique choisie, soit auprès d'un échantillon de ménages-logements (sondage du deuxième degré).

1. Le taux de sondage et le tirage de l'échantillon de la première enquête.

Le taux de sondage retenu pour la première enquête a été de 1/10. Ce taux a été fixé en vue d'obtenir une estimation de la population déplacée avec un intervalle de confiance ne dépassant pas 10% .

Comme les unités géographiques primaires ne sont pas homogènes, elles ont été réparties en quatre strates en fonction de leur taille et un taux de sondage au premier degré différent a été fixé pour chacune des strates, le taux de sondage au deuxième degré étant déterminé de façon que le produit des deux taux soit égal à 1/10. Ces strates sont les suivantes:

- La première strate comprend tous les îlots des zones urbaines et les circonscriptions foncières des zones rurales qui groupent moins de 250 logements chacune. Le taux de sondage dans cette strate a été fixé à 1/10 au premier degré et par conséquent à 1/1 au deuxième.

- La deuxième strate groupe les circonscriptions foncières englobant chacune plus de 250 et moins de 1000 logements. Le taux de sondage dans cette strate est de 1/5 au premier degré et de 1/2 au deuxième.

- La troisième strate est composée des circonscriptions foncières ou des quartiers comprenant plus de 1000 et moins de 2000 logements. Ici, on retient une aire sur deux dans l'échantillon primaire et un logement sur cinq au second degré.

- La quatrième strate et dernière, est celle des circonscriptions de plus de 2000 logements et des chefs-lieux de caza. Toutes ces circonscriptions font partie de l'échantillon au premier degré et l'on retient un logement sur dix dans l'échantillon de l'enquête.

Cette stratification a été faite grâce à la constitution d'un fichier informatisé des villages sur la base des informations fournies par la Direction géographique de l'armée et des estimations concernant le nombre de logements dans chaque village faites par des organismes divers.

Le tableau 1 montre la répartition géographique des unités primaires retenus dans l'échantillon de la première enquête.

TABLEAU 1

Composition de l'échantillon aréolaire de la première enquête

Région	Strate 1		Strate 2	Strate 3	Strate 4	Total
	Urbaine	Rurale				
Ville de Beyrouth	211	-	-	-	-	211
Mont Liban RMB	306	-	-	-	13	319
Mont Liban, sauf RMB	92	37	14	5	2	150
Liban Nord	53	37	9	4	6	109
Liban Sud	-	29	70	30	12	141
Béqaa	16	23	30	6	18	93
Total	678	126	123	45	51	1 023

Notes: - Les îlots, des quartiers du centre ville de Beyrouth et des lignes de démarcation non habités ont été exclus de l'échantillon

- Dans la région métropolitaine de Beyrouth, certains îlots tombant à l'intérieur de 13 circonscriptions foncières des cazas de Aaley et du Chouf, ont été supprimés, les cartes s'étant avérées non conformes à la configuration du terrain. Ces 13 circonscriptions ont été retenues dans la strate 4.

2. Le questionnaire et autres instruments d'enquête

Le logement-ménage qui constitue l'unité de base des enquêtes est identifié par un numéro d'ordre sur la fiche du bâtiment ou de l'immeuble où il se trouve; cet immeuble est lui-même identifié par un numéro montrant son emplacement sur le plan de l'îlot ou de l'unité géographique primaire:

Une fiche immeuble et une fiche logement ont d'abord servi à localiser les répondants. Un questionnaire a été utilisé pour connaître les caractéristiques des ménages. Il comprend deux parties: la première situe le logement et la seconde recueille les renseignements relatifs à chaque individu composant le ménage.

3. Résultats des travaux de terrain de la première enquête

Sur les 1023 unités primaires (îlots, quartiers ou villages) constituant l'échantillon aréolaire, seulement 6 n'ont pas pu être enquêtées au terme des deux vagues de travaux de terrain: 2 îlots à Beyrouth, 2 îlots dans la Banlieue, un quartier à Tyr ou Sour (Liban Sud) et une circonscription foncière dans la Béqaa (Machghara).

Le nombre de questionnaires des ménages valides retenus ne représente pas le dixième de la population résidente faisant partie du champ de la première enquête, vu que beaucoup de ménages n'ont pas pu être enquêtés pour diverses raisons. De plus les non-réponses ne se répartissent pas de façon uniforme sur les différentes régions: négligeables dans certaines, elles sont très importantes dans d'autres; un dépassement du taux de sondage fixé a même été observé dans certaines villes du Sud et de la Beqaa. Pour ne pas créer de distorsions dans les résultats, il a fallu procéder au redressement de l'échantillon et l'amener au taux de 1/10 de façon uniforme dans toutes les régions.

Cette opération de redressement consiste dans une première étape à déterminer le nombre de ménages qui auraient dû faire partie de l'échantillon et, dans une deuxième étape, à remplacer les ménages non enquêtés par d'autres. Suite à tous ces ajustements, l'échantillon redressé au 1/10 a atteint 61786 ménages alors que l'échantillon effectif était de 53 179 seulement. Le tableau 2 ci-dessous montre la répartition effective de l'échantillon redressé entre questionnaires remplis et questionnaires dédoublés.

TABLEAU 2

Composition de l'échantillon effectif et redressé de la première enquête (nombre de questionnaires ménages)

Région	Enquête	Éliminés	Enq.- Élim.	Dédoublés	Total
Beyrouth	9 036	-	9 036	1 754	10 790
Mont Liban RMB	14 399	-	14 399	1 581	15 980
Mont Liban, sauf RMB	7 888	-	7 888	2 243	10 131
Liban Nord	9 010	-	9 010	477	9 487
Liban Sud	8 242	-456	7 786	301	8 087
Béqaa	7 604	-500	7 104	207	7 311
Total	56 179	-956	55 223	6 563	61 786

Les trois prochains chapitres donnent les résultats de cette première enquête en faisant l'illustration de la population déplacée par rapport à l'ensemble de la population au Liban (chapitre 3), en décrivant les caractéristiques migratoires (chapitre 4) et socio-économiques de la population déplacée (chapitre 5).

CHAPITRE 3

L'ESTIMATION DE LA POPULATION LIBANAISE ET DU NOMBRE DE DÉPLACÉS

Étant donné la méthodologie adoptée dans la première enquête, il est non seulement possible de connaître l'importance du nombre de déplacés au Liban mais d'estimer la population libanaise dans son ensemble.

3.1 Estimation de la population libanaise

Le tableau 3.1 donne les résultats de l'estimation de la population libanaise dans son ensemble et dans les grandes régions géographiques pour un certain nombre de variables: nombre de ménages, nombre de résidents, nombre de résidents scolarisés, nombre de résidents actifs, ménages dont le chef a été déplacé et le nombre de résidents dans les ménages déplacés. L'estimateur du nombre total de résidents ou du nombre d'individus présentant une caractéristique donnée (actifs, scolarisés, etc.) a un coefficient de variation légèrement plus élevé que celui du nombre de ménages. En effet, à la variabilité du nombre de ménages par îlot s'ajoute la variabilité du nombre d'individus par ménage puisque les ménages d'un îlot ne sont pas tous enquêtés même dans les strates où le taux de sondage au deuxième degré est de 100% et ce à cause des non-réponses. Cette nouvelle source d'erreur aléatoire est relativement faible par rapport à la variance inter-îlot, principalement à cause du nombre important de ménages dans l'échantillon même dans la strate 4 où le taux de sondage au deuxième degré est la plus faible (1/10 en théorie, 8% en fait).

Les résultats au niveau régional sont évidemment beaucoup moins précis, plus particulièrement dans les régions où, en l'absence de cartographie précise, il n'a pas été possible de découper le territoire en un grand nombre d'îlots de petite dimension. Ainsi les résultats du Mont Liban, en dehors de la région métropolitaine de Beyrouth, sont donnés à plus ou moins 27%, ceux de la Béqaa à $\pm$26%, ceux du Sud à $\pm$21% et ceux du Nord à 19% (voir tableau 3.1).

3.2 Importance de la population déplacée

Le nombre de ménages dont le chef a été obligé de changer de lieu de résidence pour des raisons de sécurité, à un moment quelconque après 1974, et qui n'est pas retourné depuis à son lieu d'origine, est estimé à 125 mille ménages, soit le cinquième de l'ensemble des ménages résidents.

Le nombre de personnes qui vivent dans ces ménages s'élève environ à 681 mille individus et représente 22,2% de la population totale. Ces personnes, quoiqu'elles vivent les conditions de déplacés, ne le sont pas toutes: certaines sont nées ou se sont jointes au ménage après le déplacement du chef de famille. Le nombre de personnes réellement déplacées (y compris celles qui vivent dans des ménages dont le chef n'est pas déplacé) est estimé à 568 mille individus, soit 18,5% de la population. Le tableau 3.2 et les cartes B et C décrivent pour les différentes régions du Liban le nombre de ménages et de résidents déplacés en comparaison de la population de ces divers territoires. C'est à Beyrouth-Ouest que l'on relève la plus forte densité de déplacés où ils forment plus du tiers de

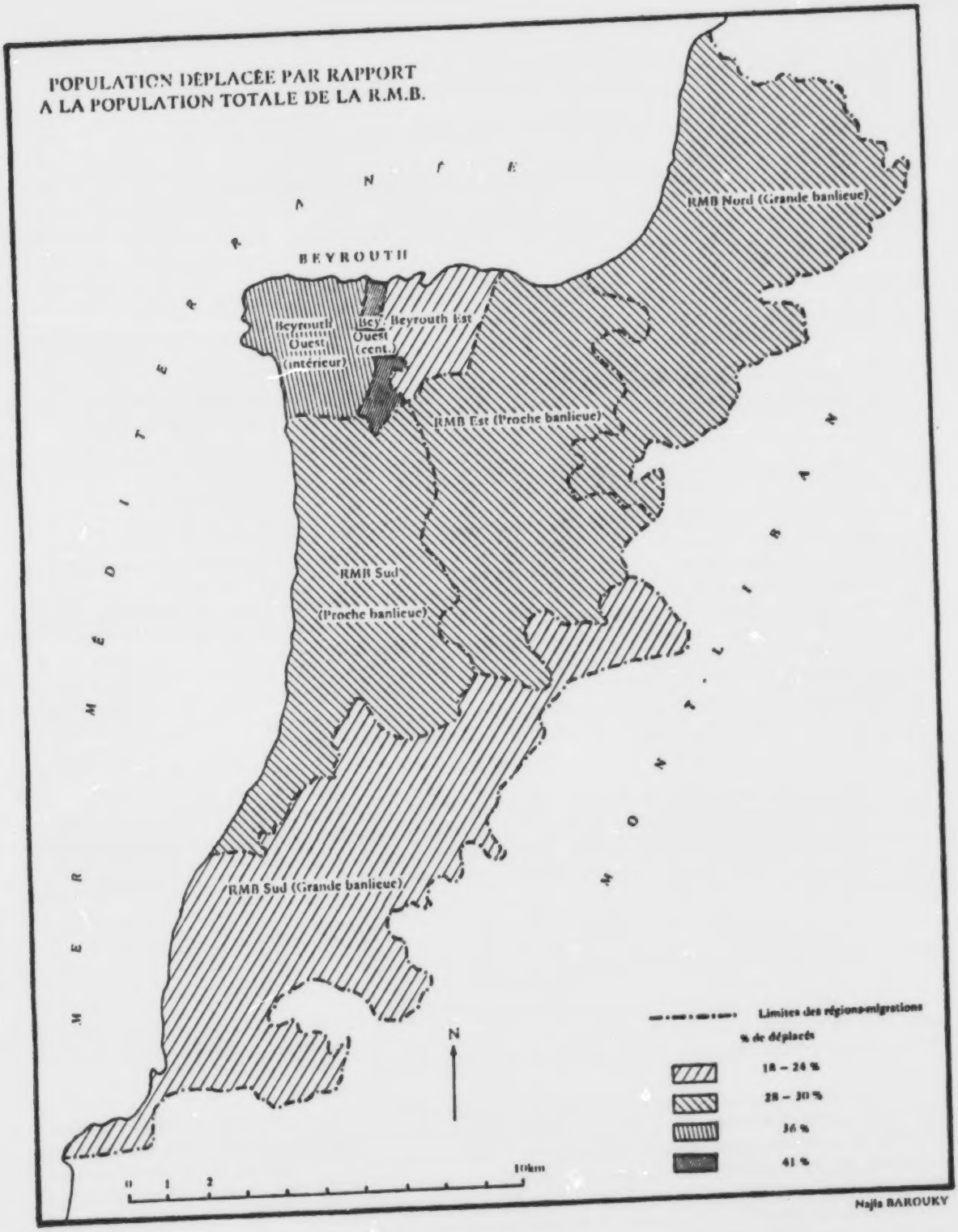
POPULATION DÉPLACÉE PAR RAPPORT
A LA POPULATION TOTALE DE LA R.M.B.
MER MEDITERRANEE
MONTAGNE LIBANAISE
BEYROUTH
Beyrouth Ouest (intérieur)
Bey. Ouest (cent.)
Beyrouth Est
RMB Nord (Grande banlieue)
RMB Est (Proche banlieue)
RMB Sud (Proche banlieue)
RMB Sud (Grande banlieue)
N
0 1 2 10km
Limites des régions-migrations
% de déplacés
18 – 24 %
28 – 30 %
36 %
41 %
Najla BAROUKY

Carte B

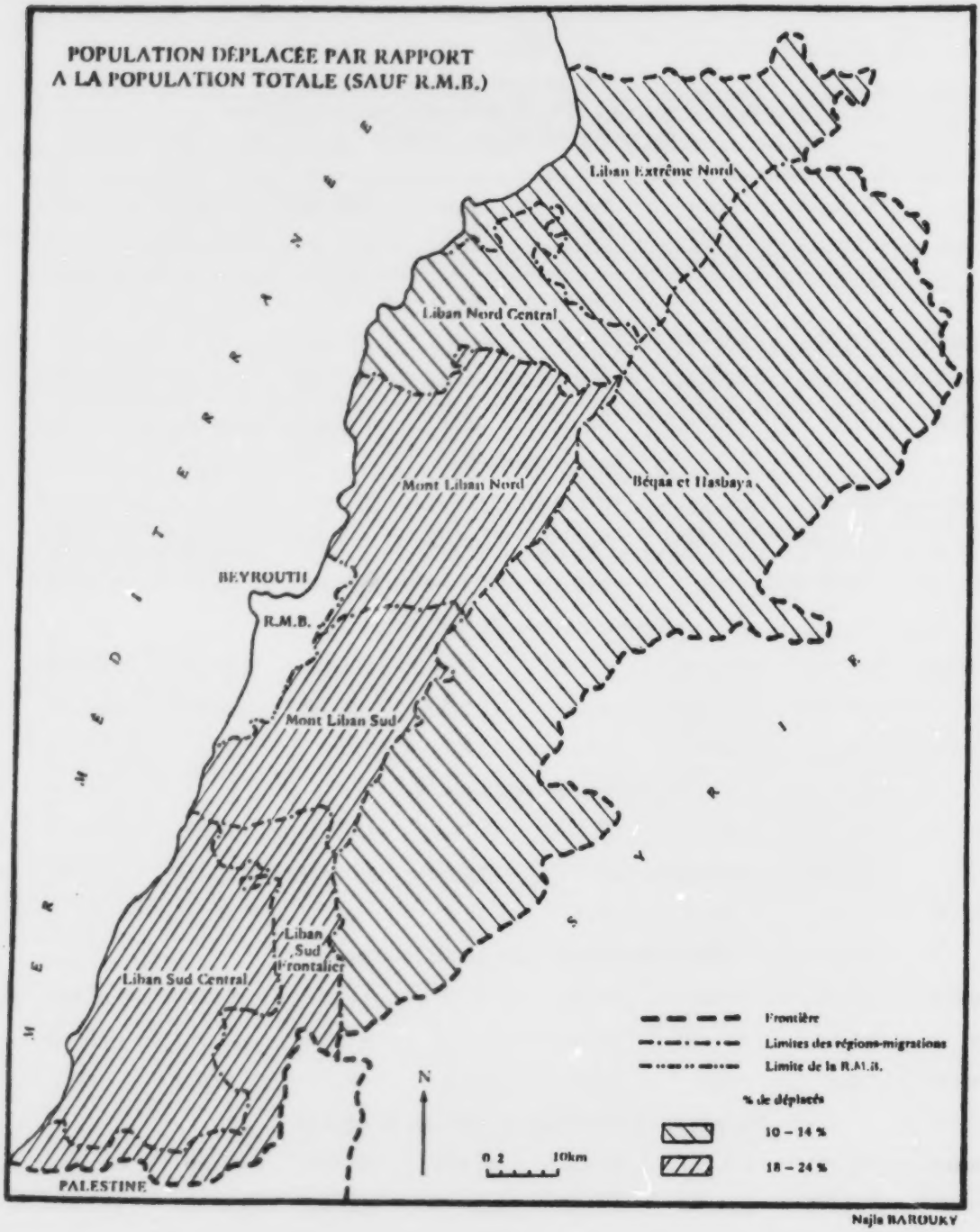
POPULATION DÉPLACÉE PAR RAPPORT
A LA POPULATION TOTALE (SAUF R.M.B.)
Liban Extrême Nord
Liban Nord Central
Mont Liban Nord
Béqaa et Hasbaya
BEYROUTH
R.M.B.
Mont Liban Sud
Liban Sud Frontalier
Liban Sud Central
PALESTINE
MEDITERRANEE
SYRIE
Frontière
Limites des régions-migrations
Limite de la R.M.B.
% de déplacés
10 – 14 %
18 – 24 %
N
0 2 10km
Najla BAROUKY

Carte C

TABLEAU 3.1
Intervalle de confiance à 95% des principales variables estimées par grande région géographique

	Beyrouth	Mont Liban RMB	Mont Liban	Liban Nord	Liban Sud	Béqaa	Total
			Nombre de ménages				
Estimation	107 900	159 800	101 310	94 870	80 870	73 110	617 860
Interv.	±12 685	±11 937	±27 279	±17 087	±17 034	±18 738	±44 233
Int/est.(%)	11,8	7,5	26,9	18,0	21,1	25,6	7,2
			Nombre de résidents				
Estimation	480 140	756 910	465 680	532 480	431 310	394 510	3 161 030
Interv.	±58 030	±60 748	±124 178	±102 624	±91 969	±102 950	±227 934
Int/est.(%)	12,1	8,0	26,7	19,3	21,3	26,1	7,4
			Nombre de résidents scolarisés				
Estimation	175 760	267 560	149 630	184 340	154 370	145 170	1 076 790
Interv.	±23 707	±24 210	±41 205	±36 595	±33 306	±38 527	±82 465
Int/est.(%)	13,5	9,0	27,5	19,8	21,6	26,5	7,7
			Nombre de résidents actifs				
Estimation	142 350	224 850	150 670	144 760	116 200	104 130	882 920
Interv.	±16 898	±16 302	±40 027	±25 733	±24 623	±27 158	±63 941
Int/est.(%)	11,9	7,3	26,6	17,8	21,2	26,1	7,2
			Nombre de résidents dont le chef est déplacé				
Estimation	31 790	41 320	18 310	10 790	14 180	8 970	125 360
Interv.	±6 518	±5 461	±4 716	±2 630	±3 936	±3 042	±11 360
Int/est.(%)	20,5	13,2	25,8	24,4	27,8	33,9	9,0
			Nombre de résidents dans les ménages de déplacés				
Estimation	165 690	218 690	90 620	66 850	83 120	56 010	680 980
Interv.	±30 061	±30 815	23 416	±16 754	±22 846	±20 249	±62 871
Int/est.(%)	20,6	14,1	25,8	25,1	27,5	36,2	9,2

la population résidente en 1987 (34,7% des ménages et 41,3% des résidents dans le centre-ville, respectivement 31,8% et 36,3% dans Beyrouth-Ouest intérieur). Beyrouth-Ouest a en effet connu la plus grande modification de peuplement: exode d'une bonne partie de sa population d'origine et accueil des réfugiés d'autres régions. Cette même modification s'est produite, dans une moindre mesure, dans la banlieue sud contiguë, dont la population est actuellement formée à 30% de déplacés.

Les régions Est et Nord de Beyrouth ont vu aussi leur population se modifier de façon non négligeable, notamment dans la banlieue. Ainsi un ménage sur quatre dans la région métropolitaine Est et Nord de Beyrouth est un ménage dont le chef est déplacé.

Les autres régions ont aussi reçu, sans exception, des déplacés. Le taux de concentration de déplacés le plus faible reste supérieur à 10%. On le relève au Liban-Nord (11,5% des ménages, 12,5% des résidents) et dans la Beqaa (12% des ménages, 14% des résidents). Partout ailleurs le rapport entre population déplacée et population totale reste compris entre 17% et 21%.

D'une manière générale, la population déplacée se concentre plus dans les zones urbaines, quoique le flux de retour vers les zones rurales et semi-rurales n'ait pas été négligeable. On notera enfin que l'importance de la population déplacée relativement à la population totale apparaît plus grande quand on se réfère au nombre de résidents plutôt qu'au nombre de ménages. Cela s'explique par le fait que la taille des ménages de déplacés est, comme nous le verrons plus loin, partout plus grande que celle des ménages non déplacés.

TABLEAU 3.2

Nombre et pourcentage de ménages et de résidents déplacés par région de résidence en 1987

Région	Ménages			Résidents (en milliers)		
	Déplacés	Total	% dép/tot	Déplacés	Total	% dép/tot
01. Beyrouth-Est	5 020	25 220	19,9	24	102	23,9
02. Beyrouth-Ouest centre	5 700	16 450	34,7	32	79	41,3
03. Beyrouth-Ouest intérieur	21 070	66 230	31,8	109	300	36,3
04. RMB est-proche banlieue	17 310	66 950	25,9	85	299	28,3
05. RMB nord-grande banlieue	5 030	19 680	25,6	25	86	28,6
06. RMB sud-proche banlieue	17 760	66 410	26,7	102	340	30,1
07. RMB sud-grande banlieue	1 190	6 760	17,6	7	32	20,7
08. Mont Liban nord	11 070	65 510	16,9	53	285	17,9
09. Mont Liban sud	7 300	37 730	19,3	38	179	21,4
10. Liban-Nord central	2 700	24 810	10,9	15	121	12,3
11. Liban-Nord extrême	7 940	68 130	11,7	51	402	12,7
12. Liban-Sud central	11 370	65 020	17,5	68	350	19,4
13. Liban-Sud frontalier	2 680	13 550	19,8	15	71	20,8
14. Béqaa et Hasbaya	9 090	75 410	12,1	57	405	14,0
Liban entier	125 230	617 860	20,3	681	3 061	22,2
Beyrouth	31 790	107 900	29,5	166	480	34,5
Banlieue de Beyrouth (RMB)	41 290	159 800	25,8	219	757	28,9
Autres zones urbaines	17 630	101 960	17,3	100	535	18,8
Zones rurales et semi-rurales	34 520	248 200	13,9	196	1 289	15,2

CHAPITRE 4

CARACTÉRISTIQUES MIGRATOIRES DE LA POPULATION DÉPLACÉE

Quatre dimensions particulières sont retenues pour décrire les caractéristiques migratoires des populations déplacées:

- les déplacements forcés et les migrations internes,
- l'origine de la population déplacée et les raisons du déplacement,
- l'ancienneté de la condition de déplacé et la possibilité de retour,
- la composition du ménage déplacé.

4.1 Déplacements forcés et mouvements migratoires internes

L'intensité des migrations internes est mesurée par la proportion de non migrants dans la population. En 1987, seulement 35,4% des personnes habitaient leur lieu de résidence actuelle depuis la naissance, alors qu'en 1970 la proportion de non migrants était de 67,6%, ce qui donne une idée de l'ampleur des mouvements internes de population occasionnés par la guerre.

L'examen de la proportion de non migrants dans chaque groupe d'âge, donne une meilleure idée de l'intensité de ce phénomène (voir fig. 4.1). Cette proportion diminue avec l'âge jusqu'à se stabiliser aux environs de quarante ans.

Le complément à cent du pourcentage de non migrants à l'âge de 40 ans est la bonne mesure de l'intensité de la migration interne de la population. Cette intensité a atteint 92,5% en 1987 contre 47,7% en 1970, comme l'indique la figure 4.1. La plus grande mobilité de la population par rapport à la période d'avant la guerre est générale: on l'observe même dans la population des zones rurales ou semi-rurales. L'examen des raisons de la dernière migration effectuée par les enquêtés montre que 24% des changements de lieu de résidence ont eu lieu pour des raisons de sécurité. Avant 1975, mariage, amélioration de l'habitat et travail ou études étaient les principaux motifs de changement du lieu de résidence. A partir de 1975, date du début des troubles, la recherche de sécurité devient le mobile principal de la migration: Le tiers de la population résidente qui s'est installée dans son lieu de résidence actuelle après cette date, s'est déplacé pour des raisons de sécurité (voir tableau 4.6).

FIGURE 4.1

TAUX DE NON-MIGRANTS

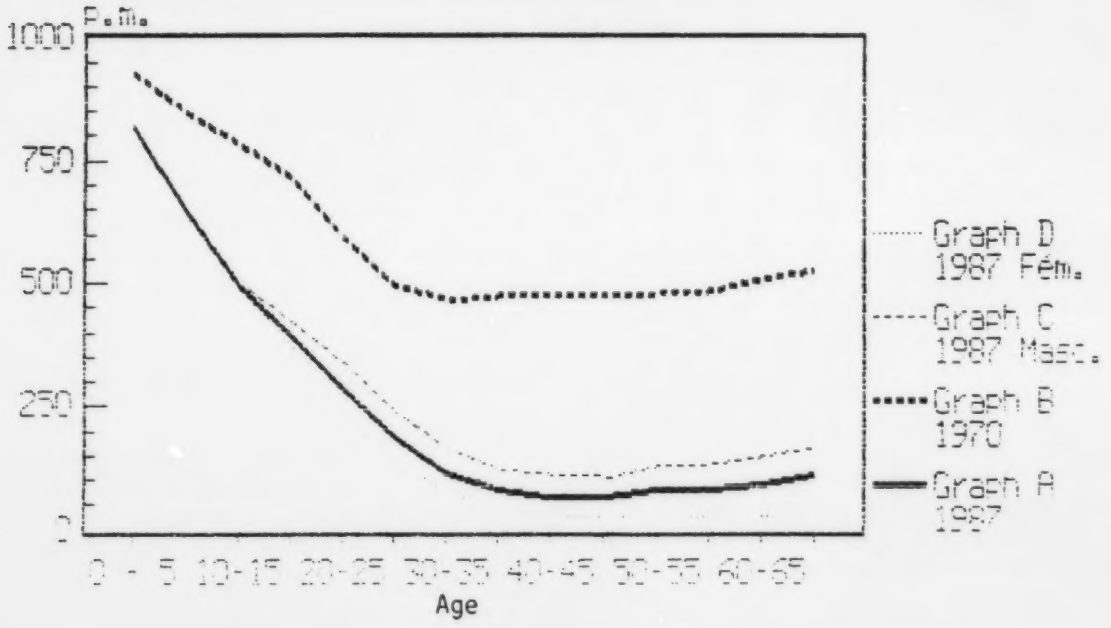

TABLEAU 4.1

Répartition des migrants suivant la raison du dernier changement de résidence (en %) (par sexe et par période de déplacement)

Raison du changement	Masculin	Féminin	Ensemble	- 1974	75 - 87
Raison professionnelle	8,0	6,1	6,1	9,3	7,7
Études	1,3	1,0	1,0		
Mariage	14,5	26,0	20,5	36,6	14,6
Améliorations de l'habitat	37,4	31,5	34,3	45,1	30,3
Raison de sécurité	25,8	22,6	24,2	-	33,2
Autres raisons	13,0	12,8	12,9	9,0	14,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2 L'origine de la population déplacée et les raisons du déplacement

L'importance des déplacés originaires d'une région donnée dépend évidemment des conflits qui ont marqué cette région mais aussi du découpage géographique adopté. Cependant, la division du pays en quatorze régions a été faite de manière à faire ressortir les principaux types de déplacements qui se sont produits depuis 1975. Environ 56% des déplacés sont originaires de Beyrouth et de sa région métropolitaine (31% de la partie Est et Nord, 25% de la partie Ouest et Sud); 40% habitaient les régions hors RMB à majorité musulmane ou mixte (Aley et Chouf 13%; Liban-Sud central 9%; Liban-Nord extrême 8%; Liban-Sud frontalier 5% et Beqaa et Hasbaya 5%); enfin seulement 4% des déplacés viennent des régions Nord du Mont Liban et de la partie centrale du Liban-Nord. La carte D reproduit les flux migratoires de la région de Beyrouth entre 1975 et 1987.

Notons aussi que 30,9% des ménages déplacés viennent de régions rurales ou semi-rurales et 13,3% de zones urbaines en dehors de la RMB.

L'origine des déplacés diffère tout naturellement d'une région d'installation à l'autre. Les déplacés ont en effet tendance à s'installer dans un milieu de même appartenance confessionnelle ou politique que la leur. Cependant, on observe un nombre non négligeable de déplacés qui sont restés à l'intérieur de la même région pourtant homogène. Il s'agit dans la plupart des cas de ménages qui habitaient des quartiers qui se sont transformés en ligne de démarcation ou zone de combat, ou de ménages dont les logements ont été sérieusement endommagés. On note en effet que 34% des chefs de ménages ont déclaré qu'ils ont été obligés de changer de lieu de résidence parce que leur logement était situé dans une zone exposée.

On constate que les migrations forcées de la population n'ont pas été toutes commandées par les facteurs à caractère confessionnel (chrétiens quittant les régions à majorité musulmane pour s'installer dans les régions à majorité chrétienne et vice versa). D'autres considérations ont amené la population à se déplacer soit à l'intérieur de la même région, soit entre deux régions de même coloration confessionnelle: nécessité d'éviter les zones de combats, conflit d'ordre politique et non confessionnel etc.. Ceci apparaît nettement lorsqu'on examine les raisons du déplacement forcé par lieu d'origine.

Ainsi, seulement 44,5% des chefs de ménages déplacés ont déclaré qu'ils l'ont été par la force, les autres ont été contraints de changer de lieu de résidence essentiellement parce qu'ils habitaient une zone exposée (34,2%) ou qu'ils se sentaient en milieu politiquement ou militairement hostile (10,1% et 11,2%).

4.3 L'ancienneté de la population déplacée et la possibilité de retour

Au moment de l'enquête en 1987, les ménages déplacés l'étaient en moyenne depuis environ huit ans. L'ancienneté de la condition de déplacé est évidemment liée à l'importance des différentes vagues de déplacements forcés qui ont accompagné les troubles survenus dans le pays depuis 1975:

a) C'est celle du début des événements (1975-1976) qui apparait comme la plus importante puisque 39,1% des ménages déplacés vivent leur condition de déplacés depuis cette période (soit depuis 12 ans).

b) La deuxième vague importante est celle qui a eu lieu en 1983-1984: en 1987, 17,3% des ménages déplacés l'étaient depuis quatre ans.

c) On note aussi des déplacements non négligeables durant les deux dernières années précédant l'enquête. Il faut remarquer cependant qu'il y a une tendance naturelle à ce que les événements récents apparaissent avec une fréquence plus grande que les anciens, du fait que ces derniers ont moins de chance de laisser des traces dans le présent à cause des phénomènes de décès et d'émigration.

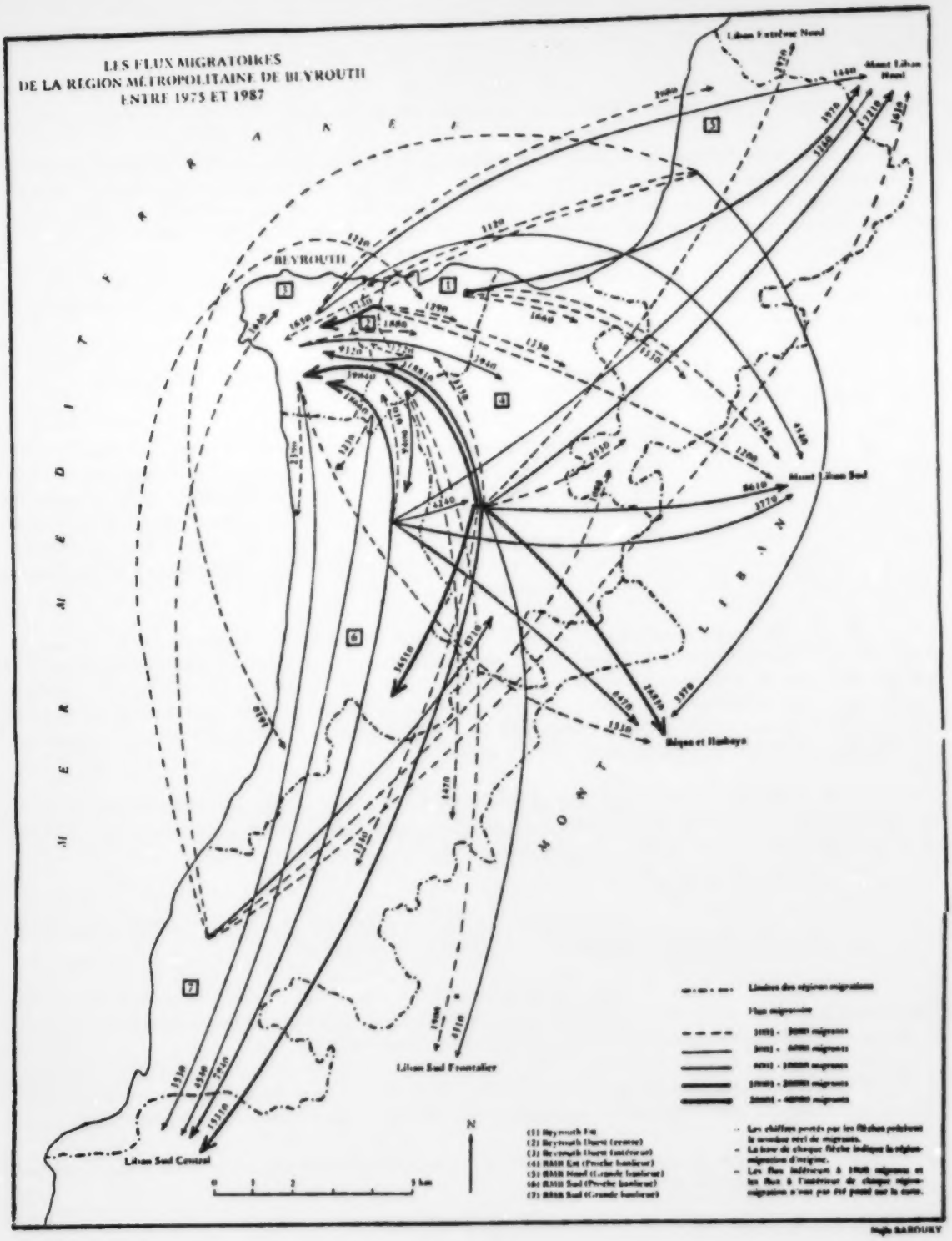
LES FLUX MIGRATOIRES
DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE BEYROUTH
ENTRE 1975 ET 1987
MER MEDITERRANEE
MONT LIBAN
BEYROUTH
Liban Frontalier Nord
Mont Liban Nord
Mont Liban Sud
Bekaa et Hasbaya
Liban Sud Frontalier
Liban Sud Central
N
0 1 2 3 km

Carte D

La condition de déplacé est en principe provisoire. Le nombre de ménages déplacés a été certainement supérieur à celui recensé en 1987, une partie d'entre eux étant retournés dans leur lieu de résidence habituelle. Cependant les possibilités de retour ne sont pas évidentes. Interrogés sur ce sujet, la majorité des chefs de ménage (56,6%) ont déclaré que le retour était impossible, 20% pensent que c'est possible mais qu'il y a encore des problèmes de sécurité, 16,4% pourraient retourner mais leur logement est fortement endommagé et, enfin, 7,0% estiment qu'ils pourraient retourner mais que les nouvelles conditions de vie seraient difficiles.

Ce sont les déplacés originaires de Beyrouth-Est et de sa banlieue qui sont relativement les plus nombreux à penser que leur retour est impossible (71,1% et 76,6%). Ceux qui sont aussi majoritairement de cet avis viennent de l'extrême Nord (61,4%), de la partie Sud du Mont Liban (55;6%), du Liban-Nord central (54,9%) et de la partie nord du Mont Liban (53,6%). Le plus faible pourcentage de déplacés pensant que leur retour est impossible sont originaires de la Banlieue Sud de Beyrouth (39,1%). Pour ceux-ci leur éventuel retour est empêché par l'état d'insécurité (20,9%) ou par la destruction de leur logement (32,6%).

4.4 La composition des ménages de déplacés

La taille des ménages de déplacés est nettement plus grande que celle de l'ensemble des ménages: 5,43 contre 4,95 personnes par ménage. Par exemple, au Liban-Nord, où les ménages sont habituellement de grande taille (5,61 personnes par ménage), les ménages de déplacés qui s'y sont installés sont de taille encore plus grande (6,2 personnes par ménage); et à Beyrouth-Est, le ménage déplacé compte 5,19 personnes en moyenne, alors la moyenne pour l'ensemble des ménages qui y résident est de 4,03 personnes.

La figure 4.2 qui suit donne la répartition des ménages déplacés comparée à celle de l'ensemble des ménages suivant neuf catégories qui sont définies par une combinaison de la taille du ménage et de sa composition familiale. Les constatations suivantes découlent de ce tableau:

a) près de 25% des ménages déplacés (contre 21% dans l'ensemble de la population) sont des grandes familles nucléaires, c'est- à-dire des ménages composés du père, de la mère et d'une moyenne de 4,29 enfants de moins de 18 ans.

b) Les ménages déplacés sans enfants de moins de 18 ans, tout en étant assez fréquents (23,4%), sont relativement moins nombreux que dans l'ensemble de la population où la proportion de ce type de ménages atteint 30,9%.

c) Les petites familles nucléaires (père, mère et en moyenne moins de 2 enfants de moins de 18 ans) sont aussi relativement moins nombreuses dans la population déplacée que dans l'ensemble de la population (14,9% contre 16,9%).

d) Par contre, les ménages composés d'une famille nucléaire (grande ou petite) et d'autres parents sont plus fréquents chez les déplacés (14,5+12,9% contre 11,0+11,9%).

e) Enfin, une faible proportion de familles monoparentales (5,2% chez les déplacés contre 4,1% dans l'ensemble) ainsi que de familles élargies composées de la famille du chef de ménage et de celle(s) d'un ou plusieurs de ses descendants (4,4% contre 3,7% dans l'ensemble de la population).

FIGURE 4.2

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TAILLE

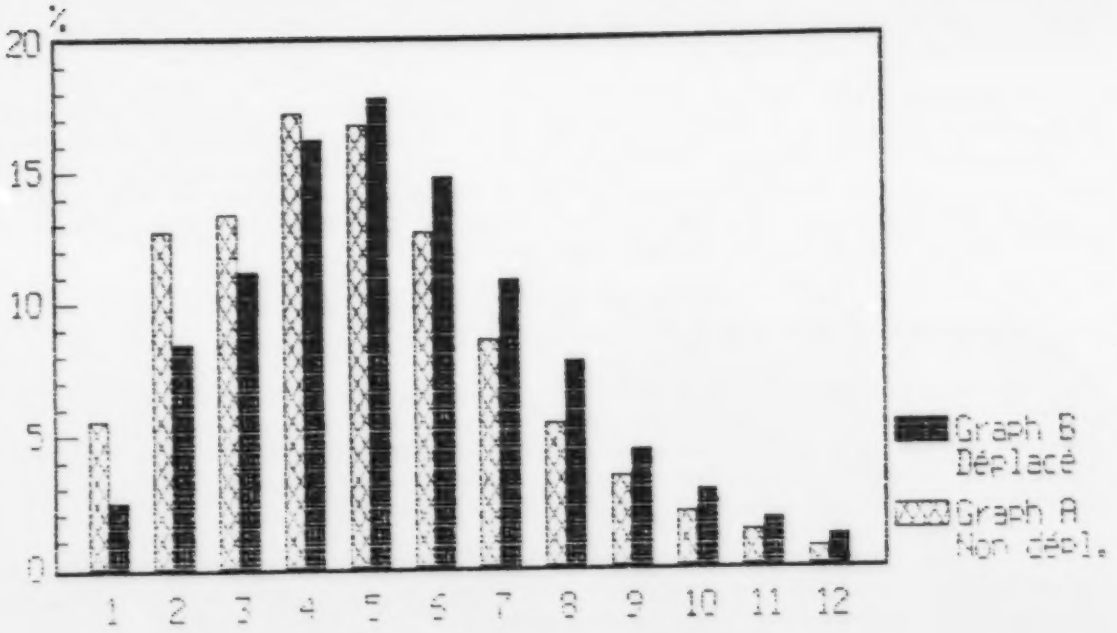

NOMBRE DE PERSONNES PAR MÉNAGE

CHAPITRE 5

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION DÉPLACÉE

Les déplacements forcés n'ont pas affecté les différentes régions ni les différentes couches de la population avec la même intensité. Comme on le verra à la suite de la description de leurs caractéristiques socio-économiques.

5.1 Le niveau d'éducation de la population déplacée

Le niveau d'éducation de la population déplacée apparaît comme étant d'une façon générale moins élevé que celui de la population totale. Ceci se traduit par un taux d'analphabétisme plus élevé et une proportion plus faible de diplômés du secondaire ou d'universitaires. Dans chaque groupe d'âge et pour chacun des deux sexes, ce taux est plus élevé dans la population déplacée presque pour toutes les classes d'âge et de façon significative. Cet écart est encore plus accentué dans la population féminine où traditionnellement le taux d'analphabétisme est plus élevé que chez les hommes: le taux global dans les deux populations est respectivement de 10,7% et 10,5% chez les hommes, et de 21,0% et 20,5% chez les femmes.

La population déplacée comprend aussi une proportion plus faible de personnes ayant achevé des études secondaires (niveau du baccalauréat ou niveau universitaire).

La disparité dans le niveau d'éducation entre population déplacée et non déplacée est beaucoup plus grande dans les zones urbaines, à Beyrouth et dans sa région métropolitaine notamment, que dans les zones rurales ou semi-rurales.

5.2 La répartition des ménages de déplacés suivant la catégorie socio-professionnelle du chef

Dans l'ensemble, les caractéristiques socio-professionnelles des ménages sont les suivantes:

a) Les ménages et les membres des ménages dont le chef est un exploitant agricole représentent 5,6% des ménages et 6,5% des résidents dans l'ensemble de la population. Le taux de déplacement forcé y est très faible: 5,4% des ménages et 6% des résidents de sorte que seulement 1,5% des ménages et 1,7% des résidents déplacés font partie de cette catégorie.

b) Les ménages des grands patrons employant au moins six salariés, des personnes exerçant une profession libérale exigeant des diplômes universitaires et des cadres supérieurs des secteurs public et privé représentent 6,2% de l'ensemble des ménages et 5% des ménages déplacés. Les membres de ces ménages forment respectivement 5,6% et 4,5% de la population totale et de la population déplacée.

c) Les petits patrons, les travailleurs indépendants dans le commerce et les services forment 14,1% de la population totale. Ils sont relativement un peu moins nombreux dans la population déplacée: 13,6%.

d) Les autres travailleurs indépendants représentent 13,4% des chefs de ménage. On les retrouve avec presque la même fréquence (13,3%) dans la population déplacée.

e) Les salariés engagés dans des activités productives ou administratives autres que les cadres supérieurs sont répartis dans les quatres groupes qui suivent:

- les cadres moyens: 6,5% des ménages ou 6,2% des résidents,
- les employés de bureau et les vendeurs: 7,6 ou 7,5% de la population,
- les ouvriers dans l'agriculture, l'industrie et la construction: 16,7 ou 18,6% de la population,
- les travailleurs dans les services, enfin, qui représentent 5,1% des chefs de ménages et leurs membres 5,4% de la population.

Le taux de déplacement forcé dans ces catégories, cadres moyens exceptés, est plus élevé aussi bien pour ces catégories que dans l'ensemble de la population: 21,7 à 28,7% alors qu'il est de en moyenne 20,370.

f) Plus importante aussi dans la population déplacée, la catégorie formée des ménages des éléments armés, qu'il s'agisse de militaires de carrière, de policiers ou de miliciens: 7,1% contre 5,3% .

De ces observations, nous pouvons conclure que les couches les moins favorisées de la population sont relativement plus nombreuses dans la population déplacée que dans l'ensemble de la population. Les classes moyennes et relativement plus privilégiées formées des ménages de cadres supérieurs ou moyens et de travailleurs indépendants qui représentent 47,4% de la population ne forment que 40,2% de la population déplacée.

TROISIÈME PARTIE

LES CONDITIONS DE VIE

DE LA POPULATION DÉPLACÉE

La deuxième enquête porte sur les conditions et les besoins des déplacés. Six dimensions des conditions de vie des déplacés sont l'objet d'attention dans la présente partie du rapport:

- L'emploi et les conditions économiques;
- Le logement;
- La fréquentation scolaire;
- la santé;
- La vie familiale et les relations sociales;
- Les difficultés principales et les sources d'aide.

Méthode de collecte des données

La base de sondage de la deuxième enquête est constituée des ménages dont le chef a été classé comme déplacé forcé lors de la première enquête. La taille de l'échantillon avait été fixée à environ deux mille ménages de déplacés. Un calcul rapide fait sur les résultats préliminaires a montré que ce nombre représentait moins du quart des ménages enquêtés et rentrant dans le champ de l'étude. Par conséquent, l'échantillon de la deuxième enquête a été obtenu par tirage au sort systématique d'un ménage sur quatre parmi ceux qui ont été classés comme étant déplacés dans le fichier informatisé de la première enquête. Ainsi le taux de sondage théorique de la deuxième enquête est de 1/40.

Signalons, cependant, que cette méthode de tirage n'a pas pu être appliquée dans les cazas du Chouf et de Aaley à cause du retard pris par l'exécution de la première enquête dans cette région. L'échantillon de la deuxième enquête dans ces deux cazas a été constitué par tirage d'un ménage sur quarante des listes de ménages de déplacés qui avaient été établies par les autorités locales.

Un questionnaire a été utilisé pour la collecte des données. Les quatre parties de ce questionnaire fournissent les informations suivantes:

A- Composition du ménage (lieu de résidence, membres et localisation du logement);

B- Caractéristiques du logement actuel et antérieur (type, nombre de pièces, commodités, bien d'équipement, statut d'occupation, nombre de personnes);

C- Problèmes (emploi, conditions économiques, école, santé, vie familiale, tâches domestiques, principales difficultés et sources d'aide);

D- Renseignements sur les membres du ménage (caractéristiques socio-démographiques, socio-économiques, santé et handicap).

Résultats de terrain de la deuxième enquête

L'échantillon de la deuxième enquête, constitué par la méthode décrite plus haut, s'est élevé à 2571 ménages dont 2341 ont pu être enquêtés; 130 se sont avérés être des ménages non déplacés, 48 ont refusé de répondre à l'enquête et 86 n'ont pas pu être enquêtés pour diverses raisons (absence, adresses non trouvées, logements vides, etc...). Le tableau 3 donne la répartition géographique de ces résultats.

Pour diverses raisons qui ont été signalées dans les notes méthodologiques (décalage d'une année entre l'enquête générale et l'enquête spéciale, biais dans l'échantillonnage, etc.), les caractéristiques de l'échantillon étudié diffèrent de celles de l'ensemble des déplacés telles que saisies par la première enquête.

TABLEAU 3

Résultats des travaux de terrain de la deuxième enquête (nombre de ménages)

Région	Enquêtés	Absents	Refus	Non déplacés	Non trouvés	Autres	Total
Beyrouth	502	11	13	22	11	11	570
Mont Liban RMB	753	19	13	23	1	18	827
Mont Liban sauf RMB	251	11	8	15	-	17	302
Liban Nord	179	5	3	46	2	8	243
Liban Sud	323	9	1	8	14	11	366
Béqaa	233	3	10	16	-	1	263
Total	2 241	58	48	130	28	66	2 571

CHAPITRE 6

L'EMPLOI ET LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION DÉPLACÉE

L'activité économique des individus et par conséquent leur niveau de vie ont été affectés, à des degrés divers, par les déplacements forcés qui ont modifié leur cadre de vie.

6.1 Le taux d'activité dans la population déplacée

Sur les 12 956 personnes composant les ménages-échantillon, 3 764 ont déclaré avoir une activité économique ou chercher à en avoir, ce qui correspond à un taux d'activité global de 29,1%. Ce taux, qui paraît faible au regard des taux d'activité que l'on observe dans les pays industrialisés, reste assez voisin de celui de l'ensemble de la population libanaise (30,2%). Cependant, sur les 3 764 individus déclarés "actifs", 627 n'avaient pas un emploi au moment de l'enquête: 323 étaient chômeurs et 304 étaient à la recherche d'un emploi pour la première fois, ce qui réduit le taux d'activité effectif à 24,2% seulement. Autrement dit, moins d'une personne sur quatre dans la population déplacée avait un travail et plus de trois sur quatre étaient économiquement dépendants.

6.2 Les professions exercées

Sur les 3 137 individus ayant déclaré avoir un travail, 1 057, soit un peu plus du tiers, étaient des ouvriers dans l'industrie, la construction ou l'agriculture, 460 (14,7%) étaient du personnel de services et 286 (9,1%) des éléments des forces armées officielles ou privées.

On remarque par ailleurs le très faible nombre d'exploitants agricoles. Cette situation apparaît être tout à fait normale dans la population déplacée: il est évident que dans la plupart des cas le déplacement forcé a entraîné pour l'agriculteur la perte de son exploitation.

6.3 Les effets du déplacement sur l'activité professionnelle

Un certain temps s'étant écoulé entre le moment du déplacement et celui de l'enquête (8 ans en moyenne), beaucoup d'individus sont rentrés dans la vie active après leur déplacement. Ainsi, sur les 3 137 personnes exerçant une profession en 1988, 2 360 - soit les trois quarts - avaient aussi un emploi la veille de leur départ. C'est sur ces personnes que nous pouvons étudier les effets du déplacement sur l'activité économique des déplacés.

Selon les informations contenues dans le tableau 6.1, environ 28% des déplacés actifs au moment du changement ont changé de profession de façon importante (passage d'un groupe socio- professionnel à un autre) et 11% se trouvaient sans emploi au moment de l'enquête.

TABLEAU 6.1

Nombre de personnes ayant un emploi au moment du déplacement réparties par groupe socio-professionnel et proportion de celles qui sont restées actives et dans le même groupe ou non

Profession d'origine	Situation en 1988 (en %)			
	Nombre	Même groupe	Groupe différent	Inactif
Exploitants agricoles	131	13,7	64,2	22,1
Patrons, professions libérales, cadres supérieurs	77	61,0	27,2	11,7
Indépendants (commerces, services)	333	60,0	29,5	10,5
Artisans	194	55,0	33,7	11,3
Cadres moyens	217	77,4	13,8	8,8
Employés	187	63,1	26,7	10,2
Ouvriers	702	63,0	29,2	7,8
Personnels des services	326	60,7	27,6	11,7
Forces armées	188	65,4	16,5	18,1
Indéterminé	5	...	...	...
Toutes professions	2 360	60,6	28,3	11,1

Ce sont les exploitants agricoles qui ont été le plus affectés par le déplacement puisque 22% d'entre eux se trouvaient sans emploi au moment de l'enquête et 64% avaient dû changer de profession. La plupart d'entre eux sont devenus ouvriers (30,5%) ou travailleurs dans les services (19,1%). À l'inverse, on note une certaine stabilité dans l'emploi des cadres moyens puisque 77,4% des déplacés de ce groupe continuaient d'exercer le même type de profession et seulement 8,8% se trouvaient sans emploi au moment de l'enquête, c'est-à-dire après leur déplacement.

Cependant, mis à part le cas spécial des exploitants agricoles, les déplacés, en changeant d'emploi, ont accédé pour une bonne partie d'entre eux à des emplois de catégorie socialement mieux cotée. Par exemple, 29,2% (205) des ouvriers qui n'étaient plus dans cette condition au moment de l'enquête étaient devenus, en grande partie, des petits patrons ou des travailleurs indépendants soit dans le commerce ou la construction (51 individus), soit dans l'artisanat (47 personnes).

Il y a là un aspect de l'effet du temps qui masque en partie l'impact immédiat, généralement négatif, des déplacements forcés. Quant aux effets immédiats, l'enquête a essayé de les saisir à travers les opinions des déplacés eux-mêmes. Ainsi, 18,5% des déplacés qui avaient un travail la veille de leur déplacement ont déclaré que le déplacement n'avait eu aucune conséquence sur leur activité professionnelle, 29,7% avaient été contraints à un chômage prolongé, 26,8% avaient subi un chômage temporaire, 28,6% avaient dû changer d'emploi et 53,9% de

lieu de travail. Évidemment, certains ont subi plus d'un de ces types de conséquences de sorte que la somme des pourcentages cités dépasse les 100%.

Comme nous l'avons remarqué précédemment, ce sont les exploitants agricoles qui ont été relativement les plus nombreux à subir les conséquences du déplacement: sur les 131 exploitants agricoles interrogés, 2 seulement ont déclaré que le déplacement n'avait eu aucun effet sur leur travail; 60 d'entre eux (45,8%) avaient été condamnés à un chômage prolongé. Les travailleurs indépendants et les artisans constituent la deuxième catégorie de travailleurs à avoir le plus souffert des effets du déplacement dans leur activité: si le déplacement n'a eu aucun effet sur le travail de 8% d'entre eux, il n'est reste pas moins qu'environ 38% d'entre eux ont souffert d'un chômage prolongé. Les occupations qui semblent les plus privilégiées à cet égard sont les forces armées (40% sans effet) et les professions libérales, les cadres et les employés qui pour 30% en moyenne n'ont subi aucun changement dans leur occupation. Malgré tout, dans l'ensemble des déplacés, c'est plus de 80% qui d'une manière ou de l'autre ont subi des changements de leur activité professionnelle suite au déplacement.

6.4 Durée dans la dernière profession et chômage

Nous avons vu plus haut que le quart des déplacés ayant un emploi au moment de l'enquête sont entrés dans la vie active après le déplacement; de plus, la plupart de ceux qui avaient un emploi au moment du déplacement ont dû changer d'emploi ou être condamnés au chômage. C'est pourquoi on remarque d'une part la faible ancienneté dans la profession exercée et d'autre part un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Dans l'ensemble, environ les deux tiers des déplacés effectivement actifs exerçaient leur profession depuis moins de huit ans. Cette proportion augmente tout naturellement dans le groupe de ceux qui ont été déplacés durant les périodes récentes. Dans l'échantillon, on compte par ailleurs 323 chômeurs, auxquels s'ajoutent 304 jeunes en quête d'un emploi pour la première fois, ce qui représente un taux de chômage au sens large de 16,7% par rapport à la population active déplacée.

Le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre des actifs dans chaque catégorie permet de constater que ce sont les exploitants agricoles qui souffrent apparemment le plus du chômage: quoique l'échantillon soit faible (32 individus seulement), le nombre de ceux qui se sont déclarés chômeurs donne une indication suffisante de leur importance relative dans la profession. Après les exploitants agricoles, ce sont les artisans qui ont souffert du chômage plus que l'ensemble des déplacés (taux de 12,9%, soit 30 individus sur 232). Par contre, les professions libérales, les cadres supérieurs, les employés et, dans une moindre mesure, les cadres moyens semblent avoir été relativement moins touchés par le problème. (tableau 6.2)

La nature du chômage est très variable d'un groupe à l'autre ou même d'un individu à l'autre. On peut le constater en étudiant la répartition des chômeurs suivant la durée et la raison de l'arrêt de travail. Quand on distingue les ouvriers des autres catégories de travailleurs - une analyse plus fine serait en effet hasardeuse, vu la faible taille de l'échantillon - on constate que le chômage de longue durée, c'est-à-dire de plus de 32 mois, qui concerne environ le tiers des chômeurs, est relativement moins fréquent chez les ouvriers (26,6%) que dans les autres catégories (38,4%). Et parallèlement, une proportion importante d'ouvriers (43,3%) sont chômeurs depuis peu de temps (moins de 9 mois).

TABLEAU 6.2

Taux de chômage dans la population déplacée suivant la catégorie socio-professionnelle

Profession	Employés	Chômeur	Total	Taux
Exploitants agricoles	20	12	32	37,5
Patrons, professions libérales	81	2	83	2,4
Travailleurs indépendants	390	36	426	8,4
Artisans	202	30	232	12,9
Cadres moyens	304	23	327	7,0
Employés	327	18	345	5,2
Ouvriers	1 057	136	1 193	11,4
Travailleurs des services	460	39	499	7,8
Forces armées	286	8	294	2,7
Professions mal définies	10	19	29	...
Ensemble	3 137	323	3 460	9,3

Ainsi, le chômage des ouvriers apparaît être de nature plus conjoncturelle que permanente. Interrogés sur la raison de l'arrêt du travail, 30,9% des ouvriers ont déclaré qu'il était dû à une crise de l'emploi dans le secteur de leur activité, alors que ce phénomène apparaît comme la principale cause du chômage pour seulement 15,5% des travailleurs des autres catégories. C'est plutôt le handicap ou la maladie et des raisons autres que conjoncturelles qui sont cités par ces derniers comme la cause du chômage, ce qui implique un arrêt plus prolongé du travail.

On notera enfin que le déplacement forcé est cité comme cause du chômage par seulement 13,6% des chômeurs. Il semble donc que la plupart des déplacés qui auraient perdu leur emploi lors du déplacement forcé se soient arrangés entre temps pour trouver du travail. Comment se sont-ils arrangés? Ont-ils été aidés en cela par les divers organismes qui se sont occupés des déplacés? Sur les 3 137 travailleurs interrogés, 9 seulement ont répondu qu'ils avaient trouvé du travail par l'intermédiaire d'une association ou d'un organisme d'aide; 76 doivent leur emploi aux partis (ce sont pour la plupart des miliciens, les forces armées régulières s'étant enrôlées plutôt par voie de concours). L'aide spécifique fournie aux déplacés en matière d'emploi a donc été négligeable; les travailleurs ont suivi les créneaux habituels existant au Liban dans leur quête d'emploi, à savoir l'initiative personnelle (45,3%) ou les relations personnelles (31,7%).

6.5 Les sources de revenu et le niveau économique des ménages de déplacés

Les ménages qui vivent uniquement du travail de leurs membres sont relativement nombreux à ne compter que sur le travail du chef (52,8% de l'ensemble des ménages ayant fourni des renseignements sur leurs sources de revenu); le quart (24,5%) environ disposent, en plus du revenu du travail du chef, du revenu du travail d'autres membres et un bon nombre d'entre eux ne disposent que du revenu du travail des membres du ménage autres que le chef (8,5%);

En résumé, nous constatons que 86% des ménages ne vivent que du travail de leurs membres. Tel que mentionné précédemment, on sait par ailleurs qu'il y a en moyenne 1,4 individus effectivement actifs par ménage (3 137/2 242) et que ces travailleurs sont pour la plupart des ouvriers ou des employés des services. On peut s'attendre donc à ce que le niveau de revenu des ménages déplacés ne soit pas dans l'ensemble très élevé. Effectivement, interrogés sur le niveau de revenu, la grande majorité des ménages se sont situés dans les trois premières classes en dessous de la classe médiane qui correspondait à l'époque à un revenu annuel compris entre 360 et 600 mille livres libanaises. (Signalons que le salaire minimum légal au premier Janvier 1988 était de 168 mille livres). Seulement 5,3% ont déclaré jouir d'un revenu annuel supérieur à 600 mille livres de l'époque et 20,7% d'un revenu inférieur au salaire minimum légal.

Cependant, la seule connaissance du niveau de revenu des ménages ne suffit pas à déterminer leur niveau de vie. Celui-ci dépend aussi des besoins essentiels du ménage, besoins déterminés par sa composition: le nombre de personnes selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, etc. Une appréciation subjective de ce niveau a été faite par les ménages eux-mêmes qui ont été invités à estimer le niveau de revenu qui serait nécessaire à la satisfaction de ce qu'ils estiment être leurs besoins incompressibles. Seulement 97 ménages sur les 2 234 ayant exprimé leur opinion ont déclaré que leur revenu était suffisant (ou plus rarement supérieur) à leurs besoins. Ces ménages appartiennent par ailleurs pour la plupart à la classe médiane ou aux classes supérieures. Dans l'ensemble, plus le revenu du ménage est faible, plus l'insatisfaction est grande.

Pour avoir une vue plus objective sur le niveau de vie des déplacés, examinons deux autres indicateurs disponibles à savoir le nombre de personnes à charge par personne active et le revenu par tête. Nous avons vu plus haut que le taux d'activité effectif était de 24,2%, ce qui veut dire qu'environ une personne sur quatre travaille tandis que les trois autres sont des personnes à charge. Mais cela n'est qu'une moyenne; ainsi qu'on peut le constater en lisant le tableau 6.12, il existe un nombre non négligeable de ménages où le nombre de personnes à charge par actif est supérieur à trois: dans environ 9% des ménages ce nombre atteint quatre, et dépasse quatre dans 16% des cas. De plus, 7,5% de ménages n'ont aucun membre actif: ces ménages sont classés sous la rubrique "indéterminé".

Le deuxième indicateur du niveau de vie, à savoir le revenu par tête, montre que plus de la moitié des ménages se sont situés dans les trois classes inférieures au salaire minimum légal divisé par quatre, 24% dans la classe médiane et 20,6% dans les classes supérieures (tableau 6.4)

En conclusion, il ressort clairement que plus des trois quarts des ménages enquêtés appartiennent aux classes peu aisées. Leur niveau de vie semble être nettement inférieur à celui de l'ensemble des résidents du Liban qui ont également souffert de la crise économique engendrée par douze années de conflit.

Tableau 6.3
Répartition des ménages suivant le nombre de personnes à charge par actif

Nombre de personnes à charge	Nombre	%
0 - 1,5	456	20,3
1,5 - 2,5	417	18,6
2,5 - 3,5	349	15,6
3,5 - 4,5	291	13,0
4,5 - 5,5	204	9,1
5,5 - 6,5	142	6,3
6,5 et plus	214	9,6
Indéterminé	269	7,5
Total	2 242	100,0

Tableau 6.4
Répartition des ménages suivant le revenu par tête

Revenu/tête 1000 LL de 88	Nombre	%
0 - 18	373	16,6
18 - 30	517	23,1
30 - 42	331	14,8
42 - 66	538	24,0
66 - 90	204	9,1
90 - 138	145	6,5
138 et plus	111	5,0
Indéterminé	23	1,0
Total	2 242	100,0

CHAPITRE 7

LES CONDITIONS DE LOGEMENT DE LA POPULATION DÉPLACÉE

Le logement est tout naturellement le premier problème que tout chef de ménage forcé de migrer a dû affronter. Aigu au moment même du déplacement, ce problème a pu être résolu avec le temps pour beaucoup de ménages. Aucune politique d'ensemble n'ayant jamais existé pour aider les déplacés à se reloger, les conditions d'habitat de ceux-ci sont actuellement très diverses. L'enquête auprès de 2242 ménages de déplacés nous fournit une image de ces conditions telles qu'elles étaient en 1988.

7.1 Type de logement actuel

La plupart des ménages déplacés -plus précisément les deux tiers- vivent dans des appartements, tandis que le quart d'entre eux habitent une maison (voir tableau 7.1).

TABLEAU 7.1

Répartition des ménages suivant le type de logement occupé

Type	Nombre	%
Maison	549	24,5
Appartement[1]	1 497	66,7
Maison de fortune	34	1,5
Chambre	118	5,3
Autres types	44	2,0
Total	2 242	100,0

(1) y compris 20 «chalets»

Le temps écoulé entre le moment du déplacement et le moment où les ménages ont été interrogés a aussi contribué à la diminution des déplacés logés de façon provisoire. On constate malgré tout que près de 9% des déplacés vivent dans des types d'habitation plutôt instables et avec un confort très limité, en l'occurrence des maisons de fortune, des chambres ou d'autres types d'abris. Certaines régions regroupent des proportions plus élevées que les autres de déplacés au logement inconfortable, notamment Beyrouth Ouest et Centre (17%) et le Liban-Sud (12,8%). Les ménages plus pauvres sont moins bien logés: 15% des ménages ayant un revenu annuel de 14,000 LL par tête ou moins vivent dans des logements inconfortables.

Tout en étant faible, la proportion de déplacés habitant des logements improvisés est beaucoup plus grande après le déplacement qu'avant: 8,7% au moment de l'enquête contre 4,3% avant le déplacement. On remarque par ailleurs la baisse du pourcentage des ménages habitant une maison (de 38,9% avant le déplacement à 24,5% après)

et la hausse parallèle de la proportion de ceux qui habitent un appartement (de 56,7% avant à 66,7% après). On peut voir en cela une indication de la diminution de la qualité de l'habitat pour la population des déplacés.

7.2 Le statut d'occupation du logement

Les ménages déplacés ont en bonne partie un statut d'occupation du logement qu'on pourrait qualifier de précaire: près de la moitié d'entre eux (47,4% plus précisément) vivent de façon non autonome (aux frais du réseau de parents, d'un parti ou d'une association) ou occupent un lieu d'habitation sans droit légal (logements réquisitionnés). L'accès de ces ménages au logement qu'ils occupent n'est pas garanti: il dépend de la bonne volonté du parent, des décisions de l'association, de la perpétuation de l'influence du parti dans la région, etc. Le tableau 7.2 présente la fréquence des différents statuts d'occupation.

TABLEAU 7.2

Répartition des ménages de déplacés suivant le statut d'occupation du logement

Statut	Nombre	%
Propriétaire terrain et maison	436	19,5
Propriétaire maison seulement	170	7,6
Loyer légal	573	25,6
Aux frais du réseau	326	14,5
Aux frais d'une association	22	1,0
Aux frais du parti	268	12,0
Logement réquisitionné	371	16,6
Autre	76	3,2
Total:	2 242	100,0

La précarité du logement est certainement la situation nouvelle la plus saillante créée par le déplacement: en effet, seulement 6% des ménages de déplacés n'avaient pas le statut de propriétaire ou de locataire de leur logement avant le déplacement. On note particulièrement l'émergence, après le déplacement, des statuts d'occupation liés au caractère politique des mouvements de population, statuts qui existaient peu ou pas auparavant. Ainsi, des ménages sont logés par l'un ou l'autre parti qui achète, loue ou réquisitionne des logements, pendant que d'autres ménages s'installent par eux-mêmes dans des logements laissés vacants par des ménages d'appartenance politico-religieuse différente et qui ont dû, eux aussi, se déplacer.

7.3 La densité de peuplement du logement

La plus grande partie des logements enquêtés n'ont pas plus de trois pièces: 42,4% sont composés de une ou deux pièces et 25% de trois. Le logement "moyen" d'un ménage de déplacés est composé de trois pièces et abrite 5,9 personnes. Cela donne une idée globale de la forte densité de peuplement des logements habités par les déplacés. On constate de plus que le nombre de pièces n'est que très faiblement associé au nombre de personnes par logement: les familles plus nombreuses ne disposent pas de plus de pièces que les familles peu nombreuses, elles

vivent plus entassées. Plus de la moitié des ménages de l'échantillon vivent à plus de deux par pièce, et ceux qui s'entassent à plus de trois par pièce sont nombreux (29%) (tableau 7.3).

Tableau 7.3

Répartition des ménages suivant le nombre de personnes/pièce

Nombre de personnes/pièce	Nombre	%
Moins de 1	224	10,0
1,0 - 1,4	462	20,6
1,5 - 1,9	332	14,8
2,0 - 2,9	572	25,5
3,0 - 3,9	272	12,1
4,0 et plus	380	17,0
Total	2 242	100,0

Selon la catégorisation adoptée par les responsables de l'habitation en France, plus de la moitié des ménages de déplacés (54,1%) vivent dans des conditions de surpeuplement critique, et 10,8% dans des conditions de surpeuplement admissible.

On constate que certaines régions ont une proportion considérable de ménages vivant à quatre et plus par pièce: Beqaa Hasbaya (24.2%), Beyrouth Ouest (23.4%), Liban-Sud central (23.4%). La densité varie également en fonction du revenu: à mesure que le revenu augmente, l'entassement diminue. Notons également que la densité diffère selon le type de logement occupé: les logements inconfortables (maison de fortune, chambre et autre) sont plus densément peuplés que les maisons et les appartements.

Comparée avec celle prévalant avant le déplacement, la densité de peuplement du logement du déplacé a légèrement augmenté, passant d'une moyenne de 2,2 à 2,4 personnes par pièce. Les ménages habitant des logements à 4 ou plus par pièce sont relativement plus nombreux après le déplacement (17,0% contre 12,3% avant). De même, ceux qui sont dans des logements à surpeuplement qualifié de «critique» augmentent en importance, passant de 48,1% avant le déplacement à 54,8% après.

7.4 Équipement du logement

La dégradation des conditions de logement des ménages déplacés apparaît aussi dans l'équipement du logement en divers éléments de confort tels que la salle de bain, la cuisine et l'eau courante.

C'est le pourcentage des ménages ayant l'eau courante de façon privative qui a connu la chute la plus importante (92,2% avant et 79,5% après le déplacement). Ainsi, 11,7% des ménages de déplacés ne disposent pas d'eau courante alors que 8,7% la partagent avec d'autres. Le nombre de ménages ayant une cuisine privée a également chuté depuis le déplacement. On note que 9,2% de ménages n'ont aucun accès à une cuisine alors qu'ils étaient seulement 2,5% dans cette situation avant le déplacement. Le taux d'accès à une salle de bain a, quant à lui, connu une variation moins importante.

Si la proportion des ménages possédant un réfrigérateur ou une cuisinière à gaz ou une lessiveuse reste, huit années en moyenne après le déplacement, plus faible qu'avant, celle des ménages possédant un téléviseur, un magnétoscope ou une voiture est par contre relativement plus élevée.

Sur une échelle de 1 à 7 mesurant le niveau d'équipement du logement, certaines régions, le Liban Sud frontalier et Beyrouth Ouest notamment, ont des taux particulièrement importants de ménages aux logements mal équipés: On note également une forte relation entre le niveau d'équipement et le type de logement occupé: les logements instables ont tendance à être beaucoup plus mal équipés que les logements plus stables.

7.5 Difficultés d'accès à divers services

La présence de services à proximité du logement contribue sans contredit à la qualité de l'habitat et, plus généralement, à la qualité de vie. On constate que ce sont les services ayant trait à la nourriture de l'âme et du corps qui sont les plus faciles d'accès pour les ménages déplacés, bien qu'il y ait toujours plus de 10% de ménages qui n'ont pas accès ou qui ont un accès difficile à l'un ou à l'autre. Près de la moitié des ménages n'ont par ailleurs un accès facile ni à l'école, ni au cimetière. Moins de quatre familles sur dix bénéficient d'un accès facile au centre médical, tandis que le centre récréatif constitue le service le moins accessible.

Sur une échelle d'accès aux services, deux régions se démarquent des autres par leur forte proportion de ménages ayant peu ou pas d'accès, le Mont Liban sud (32.6%) et Beyrouth ouest (27.5%).

7.6 Résumé

Résumons les principaux résultats de l'analyse de la dimension de l'habitat des déplacés. On constate d'abord la dégradation générale des conditions d'habitation suite au déplacement. Cette dégradation se manifeste de plusieurs façons: augmentation de la proportion des ménages vivant dans des logements inconfortables, augmentation de la proportion des ménages à l'habitat précaire, hausse de la densité moyenne du logement et baisse du niveau global d'équipement. On observe cependant que certaines conditions actuelles de logement (densité et niveau d'équipement surtout) dépendent en bonne partie de celles prévalant avant le déplacement: les ménages entassés ou peu équipés actuellement étaient déjà dans une situation semblable auparavant. Par ailleurs, le déplacement semble avoir eu un impact plus clair et plus généralisé sur le type de logement et sur le statut d'occupation. En effet, ceux qui vivent actuellement dans des logements inconfortables ou précaires ne connaissaient pas dans l'ensemble ces mêmes conditions avant le déplacement. Si le déplacement a entraîné une baisse de confort et une précarisation généralisée de l'habitat, ceux qui sont pauvres actuellement ont été encore plus touchés que les autres par cette dégradation des conditions de vie.

L'examen des disparités régionales eu égard au logement révèle que les conditions détériorées d'habitation se retrouvent dans l'ensemble des onze régions. Beyrouth ouest figure en tête de liste puisque, pour chaque condition de logement étudiée, elle présente des taux élevés de ménages mal logés: logements inconfortables, précaires, densément peuplés, mal équipés ou ayant un accès difficile aux services. Beyrouth ouest est la seule région à réunir tous ces critères de détérioration de l'habitat. Pourtant, Beyrouth ouest ne compte pas, comparativement aux autres régions, de proportion particulièrement élevée de ménages à faible revenu. Le Liban sud central se démarque quant à lui pour ses taux élevés de logements inconfortables et de logements densément peuplés, tandis que le Mont Liban sud se distingue par son pourcentage de ménages vivant dans des conditions précaires et son taux élevé de ménages ayant un accès difficile aux services. Mentionnons également le pourcentage considérable de ménages mal équipés dans le Liban sud frontalier et le nombre important de ménages à densité élevée dans la Beqaa-Hasbaya.

CHAPITRE 8

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS DANS LA POPULATION DÉPLACÉE

Le changement forcé de domicile a affecté la scolarisation des enfants. Quels sont au juste les problèmes que rencontrent (ou ont rencontré) les déplacés quant à l'instruction de leurs enfants?

8.1 Le taux de fréquentation scolaire des enfants dans la population déplacée

Au premier abord, le taux de fréquentation scolaire des enfants des familles dont le chef est déplacé semble à peu près le même que celui qu'on retrouve dans l'ensemble des familles libanaises: 38% de la population déplacée suivaient, en 1987-1988, des études alors que le taux global de fréquentation scolaire était, à la même époque, de 35% dans l'ensemble de la population. En fait, s'il y a dans la population déplacée relativement plus d'enfants à l'école, c'est tout simplement parce que cette population comprend plus d'enfants: comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la population déplacée est plus jeune.

L'examen du taux de fréquentation scolaire par tranche d'âge révèle toutefois que chez les enfants âgés de 5 à 19 ans, le taux de fréquentation est, sinon inférieur, du moins non significativement différent du taux relevé dans l'ensemble de la population.

Alors que le taux de fréquentation dans la population féminine déplacée est très similaire à celui observé dans l'ensemble de la population féminine âgée de 5 à 14 ans, les fils des familles de déplacés qui appartiennent à ce groupe d'âge ont un taux de fréquentation scolaire inférieur à la norme générale. Cela s'explique par le fait que les garçons sont contraints, dans ces milieux, à entrer plus tôt dans la vie active. L'examen des raisons données par les familles à l'absence de fréquentation scolaire de leurs enfants confirme cette explication.

La moitié des cas de non-fréqentation scolaire sont dus à des raisons d'ordre financier. Cette raison est dominante pour les enfants en âge du primaire. La deuxième raison évoquée pour la non-fréquentation des 6-10 ans est celle de handicap physique (17% des cas). Chez les plus de 10 ans, la deuxième raison de non-fréquentation des graçons est le travail, alors que pour les filles, la décision des parents est surtout invoquée.

8.2 Conséquences du déplacement sur les études

La plupart des enfants des déplacés sont nés après le déplacement (rappelons qu'en moyenne huit années se sont écoulées entre le moment du déplacement et celui de l'enquête). De plus, nombre de ceux qui étaient à l'école au moment du déplacement ont dépassé depuis lors l'âge de la fréquentation scolaire. Les effets du déplacement sur les études des enfants en âge scolaire au moment de l'enquête sont donc peu marqués. Ils ont été par contre assez importants sur ceux qui poursuivaient des études au moment du déplacement, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau 8.1 ci-dessous.

TABLEAU 8.1

Répartition des enfants déplacés scolarisés au moment du déplacement suivant les conséquences du déplacement sur les études et par cycle

Cycle d'études	Interruption	Retard scolaire	Changement d'école	Pas de conséquence	Total
Pré-primaire	19	322	225	75	642
Primaire	290	880	488	131	1 790
Complémentaire	190	252	197	71	710
Secondaire	82	96	82	52	315
Universitaire	6	23	4	35	69
Indéterminé	0	1	0	0	6
Total	587	1 574	996	364	3 532
			en %		
Pré-primaire	3,0	50,3	35,0	11,7	100,0
Primaire	16,2	49,2	27,3	7,3	100,0
Complémentaire	26,8	35,5	27,7	10,0	100,0
Secondaire	26,3	30,8	26,3	16,6	100,0
Universitaire	8,9	33,8	5,9	51,4	100,0
Ensemble	16,6	44,8	28,3	10,3	100,0

Seulement 10% des déplacés qui poursuivaient des études n'ont pas été affectés par le déplacement sur le plan scolaire. Dans 28% des cas, ils ont dû changer d'école sans autre conséquence tandis que 45% ont dû interrompre leurs études momentanément et ont subi un retard scolaire d'au moins une année. 17% enfin ont été contraints d'abandonner définitivement leurs études.

Le taux d'abandon scolaire, semblable selon les sexes, varie par contre significativement en fonction du cycle d'études: il est le plus élevé chez ceux qui poursuivaient des études du niveau du complémentaire ou du secondaire (entre 26 et 27%).

8.3 Retard scolaire et difficultés dans les études

On observe aussi un retard scolaire dans les études d'un nombre important d'enfants à l'école au moment de l'enquête même si seulement une minorité d'entre eux ont subi directement les conséquences du déplacement. Environ 35% des garçons et 32% des filles en âge du complémentaire (11 à 14 ans) sont dans le cycle primaire. Le retard scolaire est encore plus important parmi les enfants en âge du secondaire (15 à 17 ans): 46% d'entre eux, qu'ils soient garçons ou filles, sont encore dans un cycle inférieur au secondaire. Le taux de retard scolaire, faible dans la première année du primaire (17,9%), va en augmentant plus ou moins régulièrement jusqu'à atteindre un maximum de 72,6% en classe de seconde (ou première année du secondaire). Par ailleurs, si l'on considère qu'un retard d'un an est admissible, le taux de retard de deux ans ou plus reste important: 18,5% en moyenne dans le primaire et environ 38% dans le complémentaire et dans le secondaire. Par ailleurs, le retard scolaire est légèrement moins élevé chez les filles que chez les garçons.

Le retard scolaire constitue donc une mesure objective des difficultés que les enfants des déplacés rencontrent dans la poursuite de leurs études. L'enquête sur les conditions des déplacés a recueilli par ailleurs l'avis des intéressés eux-mêmes sur ce sujet. Il ressort que les difficultés d'apprentissage sont plus fréquentes chez les élèves de sexe masculin (7,7%) que chez ceux de sexe féminin (4,6%).

8.4 Genre d'études poursuivies et type d'établissement fréquenté

La plus grande partie des élèves et étudiants dans la population déplacée poursuit des études générales: 77,1% dans le écoles primaires ou secondaires et 10,5% dans les universités. Seulement 12,4% suivent un enseignement professionnel. Cependant, la proportion d'élèves dans l'enseignement technique semble plus élevée dans la population déplacée que dans l'ensemble de la population où elle n'était que de 4,8% en 1985, d'après les dernières statistiques scolaires disponibles. Au chapitre du type d'établissement fréquenté, 36,6% des étudiants sont inscrits dans une institution publique, 34% dans une institution privée libanaise, 21,8% dans un établissement religieux et 7,6% dans une maison d'enseignement étrangère.

8.5 Les frais de scolarité et les aides reçues

Si l'on exclut l'enseignement gratuit du calcul des moyennes, on constate que les charges scolaires par élève sont du même ordre de grandeur dans la population déplacée et dans la population globale. Mais, vu le faible niveau de vie de la majorité des ménages de déplacés (voir chapitre 6), ces charges peuvent peser lourd dans le budget de ces ménages[1], d'autant plus que les aides reçues pour l'instruction des enfants ne semblent pas être très importantes.

En effet, 82,5% de la population scolaire déplacée ne reçoit aucune aide financière pour alléger les frais de scolarité qui lui incombent. Cette proportion varie quelque peu par cycle. Ce sont les élèves du primaire qui sont relativement les plus nombreux (19,6%) et les élèves du secondaire les moins nombreux (13,7%) à recevoir des aides. Celles-ci consistent essentiellement, dans l'enseignement scolaire, en des réductions consenties par l'établissement (pour 6,6% des élèves du primaires, 5,2% des élèves du complémentaire et 4,9% de ceux du secondaire) et en une prise en charge par une association (respectivement 5,8 , 5,2 et 2,8% des élèves des trois cycles scolaires). Quant aux étudiants universitaires des familles de déplacés, ils sont 18,2% à recevoir une aide, essentiellement sous forme de bourse ou de prêt sans intérêt (13,1%).

---

[1] D'après une étude de Roger Melki (E.C.E.) la part des scolarités dans l'ensemble de la population a passé de 6,3% en 1985 à 11,8% en 1988.

CHAPITRE 9

L'ÉTAT DE LA SANTÉ DE LA POPULATION DÉPLACÉE

Après le logement et la scolarisation des enfants, les soins médicaux constituent un des services sociaux les plus importants dont les déplacés peuvent avoir besoin, d'autant plus que le taux de prévalence de certains types de maladies risque d'être plus élevé dans cette catégorie de population, ainsi que l'ont montré les quelques études disponibles sur ce sujet. L'enquête sur les conditions de vie des déplacés a essayé de cerner les problèmes auxquels sont confrontés les déplacés sur ce plan en posant quelques questions sur les handicaps ou les maladies chroniques dont ils souffriraient éventuellement et les frais supportés pour les soins médicaux.

9.1 L'état de santé des individus déplacés

Sur les 12956 personnes interrogées, 1539, soit 11,9% déclarent être affectées d'un handicap ou d'une maladie chronique. Ce taux global de morbidité ou de handicap varie de façon peu significative d'un sexe à l'autre. Cependant, si l'on examine séparément le taux de handicap et celui des maladies chroniques, on constate que le premier est nettement plus élevé (deux fois plus) chez les hommes que chez les femmes qui, elles, sont légèrement plus nombreuses à souffrir de maladies chroniques.

Le taux global de morbidité par âge accuse par contre des variations très importantes: de 4,7% pour les jeunes de moins de 20 ans, il passe à 29,1% pour les personnes âgées de 40 à 60 ans et il atteint 46,4.% dans la classe d'âge de plus de 64 ans. L'écart entre la morbidité des femmes et celle des hommes est le plus sensible dans la classe d'âge de 40 à 65 ans (324 pour mille pour les femmes contre 238 p.m. pour les hommes) (figure 9.1).

FIGURE 9.1

TAUX DE MORBIDITÉ ET DE HANDICAP PAR ÂGE

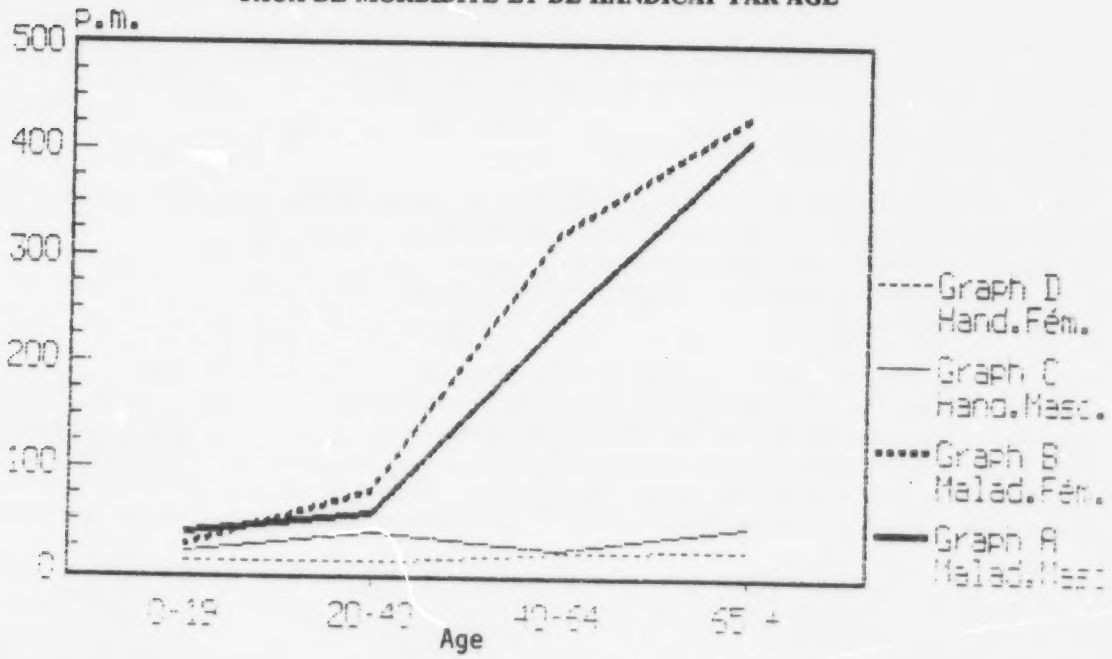

Le taux de morbidité et de handicap n'est pas uniforme dans toutes les régions. Il est significativement plus élevé que la moyenne générale à Beyrouth Est (16,6%), dans la banlieue est et nord (plus de 18%), et dans la partie nord du Mont Liban (16,1%). *C'est dans la Béqaa QUE ce taux est le plus faible* (4,5% seulement).

Si l'on examine le taux de handicap séparément, on constate qu'il varie aussi de façon importante d'une région à l'autre (de 0,7% au Liban-Nord central à 2,7% au Mont Liban sud). On note aussi que le taux de handicap dans la population déplacée résidant à Beyrouth est deux fois plus élevé que celui dans l'ensemble de la population Beyrouthine tel que rapporté par l'étude sur la santé de la capitale effectuée par l'Université américaine (Zurayk et Armenian, 1984)

9.2 La nature et les causes des handicaps et des maladies

Les principaux handicaps mentionnés chez les répondants sont l'hémiplégie et la paraplégie. Plus du tiers des handicapés en sont atteints. Si on leur ajoute les amputés, ils représentent plus de 40% de tous les handicapés et 7,7 pour mille de la population étudiée. Les handicapés de sexe masculin prédominent dans la plupart des catégories de handicaps.

On remarque par ailleurs que la guerre est invoquée comme cause de 25,2% des handicaps et de seulement 3,2% des maladies chroniques dans l'ensemble. Selon les répondants, la guerre serait toutefois la cause de 16,7% des maladies nerveuses. Notons cependant que notre échantillon ne permet pas d'étudier les conséquences de la guerre en tant que telles.

9.3 La nature et le coût des traitements reçus par les malades et les handicapés

La grande majorité des malades et des handicapés suivent un traitement à domicile ou par des visites chez le médecin (environ 80%); certains ne suivent aucun traitement (13%) et seulement 7% d'entre eux sont traités dans des hôpitaux ou des établissements spécialisés.

Les traitements suivis par les malades entraînent évidemment des charges plus ou moins lourdes pour les ménages. Le coût des soins médicaux sont estimés à 35 300 livres de 1987 par handicapé par an et à 42 800 livres par malade chronique par an (rappelons qu'environ deux tiers des ménages de l'échantillon ont déclaré un revenu annuel inférieur à 240 000 livres par an au moment de l'enquête). Ce ne sont là que des moyennes: 40% des malades et le tiers des handicapés supportent des frais de traitement supérieurs à 40 000 livres par an et plus de 10% d'entre eux doivent débourser plus de 100 000 livres par an pour se soigner.

9.4 Les aides reçues pour les soins médicaux

Sur les 1539 répondants souffrant d'un handicap ou d'une maladie, 789, soit 54,8%, déclarent ne bénéficier d'aucune aide ou assurance pour faire face aux coûts liés à leur maladie ou handicap. Par contre, 429 (29,8%) bénéficient d'une aide du secteur public (sécurité sociale, Ministère de la santé) et 126 (8,7%) reçoivent une aide d'une association. Notons que parmi les 98 malades et handicapés ayant déclaré d'autres sources d'aides, 10 ont contracté une assurance privée.

La répartition des aides aux malades et handicapés ayant besoin de suivre des traitements n'est pas uniforme. Elle varie en particulier suivant la catégorie socio-professionnelle du malade: ce sont les malades appartenant à des ménages d'agriculteurs, de travailleurs indépendants ou d'artisans, d'ouvriers saisonniers et d'inactifs qui sont relativement les plus nombreux à ne recevoir aucune aide (entre 62% et 73%). Environ 50% des salariés bénéficient de la sécurité sociale. Les travailleurs indépendants du commerce et des services, le personnel des services ainsi que les inactifs sont un peu plus nombreux que les autres à profiter de l'aide des

associations (entre 10% et 12%). Curieusement, ce sont les artisans et les petits entrepreneurs qui font le plus appel au Ministère de la santé pour les soins médicaux (tableau 9.2).

TABLEAU 9.2

Répartition des handicapés et des malades suivant
la nature de l'aide reçue et la profession du chef de ménage
(en %)

Profession du chef	Pas d'aide	Sécurité sociale	Association	Ministère	Autre	Nombre (=100%)
Exploitation agricole	72.7	9.1	4.5	4.5	9.1	22
Prof. lib., cadre	45.0	30.0	5.0	5.0	15.0	20
Indépendant (com..)	66.9	11.1	10.5	4.7	6.8	190
Artisan, petit entrepreneur	72.3	1.2	4.8	14.5	7.2	83
Cadre moyen	34.2	56.1	5.5	1.4	2.8	73
Employé	34.5	48.1	6.2	6.2	5.0	81
Ouvrier, saison.	62.7	21.7	7.6	2.5	5.5	327
Pers. des services	35.8	40.3	11.9	4.8	7.1	226
Milicien, milit.	27.0	59.5	2.7	4.1	6.7	74
Inactif, indéterminé	63.0	14.7	10.6	3.2	8.4	346
Ensemble	54.8	5.5	8.7	4.3	6.7	1442
Nombre	789	367	126	62	98	1442
Cas indéterminés						97
Total des handicapés et malades						1539

CHAPITRE 10

LA VIE FAMILIALE ET LES RELATIONS SOCIALES DANS LA POPULATION DÉPLACÉE

Le déplacement a entraîné des changements et des difficultés dans la vie de famille ou dans les relations sociales. Nous avons voulu connaître plus précisément quels sont les changements intervenus à l'intérieur de la famille dans les tâches, les rôles et les responsabilités et quels sont les difficultés et les problèmes d'adaptation rencontrés par les enfants. Pour ce qui est des relations avec l'environnement social, nous avons exploré la continuité ou la discontinuité des relations avec le milieu d'accueil et avec le milieu d'origine.

10.1 Le partage des responsabilités familiales

Le déplacement peut provoquer une désorganisation des responsabilités et des rôles à l'intérieur de la famille. Les changements survenus pour s'adapter à la nouvelle situation vont souvent bouleverser des situations traditionnellement bien établies. Ces changements peuvent affecter les positions sociales et modifier le pouvoir des personnes impliquées; ils peuvent se traduire par l'engagement ou la démission des personnes compte-tenu de la lourdeur des tâches dans la réalisation des rôles.

Le tableau 10.1 présente les résultats relatifs au partage des rôles entre les divers membres de la famille.

TABLEAU 10.1

Partage des rôles entre les membres de la famille

Rôle	Père	Mère	Père & Mère	Fils	Fille	Autre	= 100%
Achats quotidiens	25,6	48,4	17,2	3,6	2,7	2,5	2 105
Tâches administratives	59,0	18,0	6,7	10,5	2,1	3,8	2 239
École des enfants	28,8	31,5	30,6	6,0	2,3	0,9	1 661
Santé des enfants	14,2	45,3	36,5	2,1	1,2	0,8	1 865
Sortie des enfants	11,5	47,7	37,8	1,5	0,9	0,7	1 729

a) La responsabilité des achats quotidiens (choix des aliments, gestion des dépenses journalières, etc.).

C'est d'abord à la mère qu'incombe la responsabilité des achats quotidiens. Dans près de la moitié des ménages de presque toutes les catégories socio-professionnelles, elle assume seule cette tâche. Son rôle, sur ce plan, est même renforcé dans les ménages d'inactifs. C'est seulement chez les exploitants agricoles que le rôle du père est plus important que celui de la mère (34% contre 24,1%).

La prédominance du rôle de la mère dans les achats quotidiens se retrouve dans les différentes régions sauf dans la partie sud du Mont Liban, au Liban-Sud et dans la Béqaa, où le père s'occupe seul de l'intendance de la maison plus fréquemment que la mère.

b) La responsabilité des tâches administratives (transactions, démarches auprès des services publics, paiement du loyer, des factures, etc.).

Les tâches administratives relèvent de la responsabilité exclusive du père dans 59% des ménages alors qu'elles sont assumées par la mère dans 18% des cas. La responsabilité paternelle dans ce domaine est évidente dans toutes les catégories socio-professionnelles, sauf pour les exploitants agricoles. Dans les ménages d'inactifs, les tâches administratives incombent au père dans seulement 26,7% des cas.

c) Tâches liées aux soins des enfants (école, santé, sorties).

Les tâches liées aux visites médicales et aux sorties des enfants relèvent de la responsabilité partagée entre le père et la mère ou de la responsabilité de la mère seulement. Il en va de même pour les relations avec l'école, quoique la proportion de ménages où le père seul assume cette responsabilité est non négligeable (28,8%).

Les changements survenus après le déplacement dans les tâches liées aux enfants ne sont décelables que pour ce qui est des tâches reliées à l'école: on y remarque une augmentation du rôle du père et du fils aîné.

Dans les ménages où le chef de famille est inactif, c'est en très grande partie la mère qui a la responsabilité des trois types de tâches reliées aux soins des enfants.

10.2 Les problèmes des adolescents

La condition de déplacé est susceptible, ainsi qu'il a été observé dans d'autres pays, de créer des perturbations dans la vie des adolescents. L'enquête sur les conditions des déplacés a voulu saisir ce phénomène en posant des questions relatives à quatre types de difficultés que les jeunes ont pu connaître suite au déplacement: l'absentéisme scolaire, l'absentéisme de la maison, la fréquentation des jeux de hasard et l'isolement et le repli sur soi. Les réponses obtenues ne permettent pas de conclure à l'existence chez les déplacés des trois premiers problèmes mentionnés. Il semble, par contre, que les adolescents aient réagi à leur condition de déplacés dans certains ménages par un repli sur soi. Ce phénomène est mentionné dans 15,6% des ménages ayant des adolescents.

Ce problème se pose de façon plus ou moins importante suivant les régions: Beyrouth centre se distingue très nettement des autres régions par l'importance des cas d'isolement et de repli sur soi des adolescents avec 43,1% des ménages qui mentionnent ce problème. À l'inverse, on relève quelques régions où ce phénomène est presqu'inexistant: Mont Liban nord (4,2%), Banlieue Est de Beyrouth (5,1%), et Mont Liban sud (5,8%).

Signalons enfin que le questionnaire comprenait une question ouverte concernant d'autres problèmes de comportement chez les enfants. On y parle de quelques cas de dépression, d'irascibilité et de refus d'étudier ou de travailler, mais le nombre de ces cas semble négligeable.

Ces résultats peuvent soulever un certain nombre de questions. Est-ce que les familles parlent plus volontiers du problème isolement/repli que d'autres problèmes plus délicats? S'il y a isolement et repli, est-ce que les parents sont vraiment au courant des problèmes des enfants ou est-ce que les jeunes se réfugient dans le silence?

10.3 Les relations sociales des déplacés

Il faut préciser que les liens avec les habitants du lieu d'origine restés sur place n'ont pu être maintenus la plupart du temps à cause des hostilités qui ont entraîné le déplacement. Ainsi, lorsque nous parlons des liens avec le réseau d'origine, il s'agit des liens avec les habitants du même lieu d'origine mais qui se sont déplacés à leur tour, et qui n'habitent pas forcément dans le même milieu d'accueil.

Deux types de relations sociales ont été étudiés de façon particulière. Ce sont:

a) le fait de "se rendre visite", qui constitue la principale manifestation sociale dans la société libanaise et dans le milieu moyen-oriental en général,

b) le fait de "participer avec d'autres" à certaines activités sportives, culturelles, spirituelles, ou autres, et cela représente un autre type de relations sociales, même si elles sont un peu moins fréquentes.

10.3.1 Contacts avec le milieu d'origine et le milieu d'accueil

La lecture des données nous permet de dégager les résultats suivants. Lorsqu'il s'agit de se rendre visite, nous remarquons que, dans l'ensemble, les déplacés n'ont pas maintenu des rapports sociaux avec les personnes appartenant au milieu d'origine. Par contre, un pourcentage élevé parmi eux a noué de nouveaux rapports avec le milieu d'accueil. Ainsi, 69,6% des déplacés de plus de 17 ans visitent rarement ou jamais des personnes du milieu d'origine. Par contre, le même pourcentage de déplacés visitent souvent ou occasionnellement des gens du milieu d'accueil.

L'analyse plus approfondie des données nous permet de constater qu'au niveau de l'âge, les plus jeunes, surtout ceux qui ont entre 17 ans et 19 ans, gardent moins de rapports avec les personnes du milieu d'origine, mais arrivent à nouer de nouveaux liens avec le milieu d'accueil. Par contre, ceux qui ont 65 ans ou plus n'arrivent ni à renouer avec le milieu d'origine ni à établir des rapports dans leur nouveau milieu.

Par rapport à la période de déplacement, ceux qui ont gardé le moins de rapports sociaux avec le milieu d'origine sont ceux qui se sont déplacés en premier.

10.3.2 Participation aux activités

En ce qui concerne la participation avec d'autres à certaines activités, qui constitue le deuxième type de manifestation sociale retenue, nous constatons qu'une faible proportion de personnes participent à des activités de quelque nature qu'elles soient. Nous remarquons cependant que ce type de manifestation est relativement plus fréquent avec le milieu d'accueil qu'avec les gens du milieu d'origine. Notons également que ceux qui ont entre 15 et 19 ans sont relativement plus nombreux à participer à ce type d'activités. 14,1% d'entre eux y participent, comparativement à 1,3% de ceux qui ont plus de 60 ans.

10.4 Le sentiment d'intégration des déplacées

Le phénomène de l'intégration a été l'objet d'analyse de plusieurs auteurs. C'est un domaine très large et assez complexe que nous ne prétendons nullement analyser. Notre expérience du terrain nous permet néanmoins de souligner que la majorité des déplacés sont souvent tiraillés entre la volonté de s'adapter à la nouvelle réalité et le désir impulsif de retourner dans le lieu d'origine. Ils vivent dans un passé qu'ils embellissent à leur manière.

En ce sens, Oriol (1981) souligne que la proximité géographique entre la société de départ et la société d'accueil peut permettre au migrant de ne jamais faire de choix clair entre les deux. Lebon (1983) traite pour sa part de la corrélation négative pouvant exister entre la perspective d'un retour éventuel dans le lieu d'origine et l'adaptation puisque l'idée de retour perpétue la notion du provisoire, qui est préjudiciable à l'insertion dans le milieu d'accueil. Hansen (1982) explique pour sa part que le degré d'adaptation du migrant dépend du degré de chaleur de l'accueil et de la reconnaissance que lui réserve la société hôte.

L'analyse des données permet de constater que dans l'ensemble, près du 1/3, soit 31,2% des déplacés, ont le sentiment d'être parfaitement intégrés à leur milieu d'accueil, alors qu'un déplacé sur cinq (19%) ne se sent pas du tout intégré.

Les jeunes semblent mieux intégrés que les personnes âgées. Ainsi, 27,7% de ceux qui ont plus de 65 ans ne se sentent pas du tout intégrés alors que cette proportion est de 13,6% seulement de ceux qui ont entre 15 et 19 ans.

Le sentiment d'intégration des personnes est pratiquement le même dans les régions à majorité chrétienne que dans celles à prédominance musulmane. C'est plutôt le fait de demeurer à Beyrouth ou dans la région métropolitaine de Beyrouth qui est le plus souvent lié au sentiment d'absence d'intégration. À l'inverse, on constate que le sentiment de plus grande intégration est plus élevé dans les zones rurales et semi-rurale: 44,6% des déplacés vivant dans les zones rurales ou semi-rurales se disent parfaitement intégrés alors que cette proportion n'est que de 18,4% à Beyrouth. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait qu'en général, les relations sociales sont plus intenses dans les régions rurales et les gens y ont une plus grande facilité de se rencontrer.

En somme, on peut retenir de ce chapitre que dans l'ensemble, les personnes qui se sont déplacées à partir d'un même lieu d'origine se sont dispersées après leur déplacement et ne se sont pas forcément regroupées entre elles dans un même lieu d'accueil. Par le fait même, très peu ont gardé le contact entre elles. Ce contact qui était plus fréquent au début s'est estompé avec le temps. Parallèlement, les personnes, en particulier les jeunes, ont tissé de nouveaux liens de voisinage dans le milieu d'accueil.

Néanmoins, près du cinquième des déplacés mentionnent ne pas se sentir du tout intégrés à leur nouveau milieu d'accueil. Ils y vivent des problèmes considérables d'adaptation. Cela confirme notre expérience sur le terrain, en particulier auprès des déplacés vivant dans des centres de regroupement qui ont connu d'énormes problèmes d'adaptation dans leur nouveau milieu. Ils y ont vécu presqu'en quarantaine, se sont sentis rejetés, marginalisés, et ont souvent été taxés de "déplacés" avec une connotation péjorative.

D'un autre côté, les résultats montrent que les personnes âgées ont été celles qui ont le plus souffert du déplacement. Leur adaptation à un nouveau cadre de vie est lente et difficile. Cela est surtout vrai pour les personnes passant du milieu rural au milieu urbain, surtout à Beyrouth.

CHAPITRE 11

LES DIFFICULTÉS PRINCIPALES DES DÉPLACÉS ET LEURS SOURCES D'AIDE

Dans le présent chapitre, nous présentons la perception des déplacés quant aux principales difficultés qu'ils ont rencontrées et quant aux moyens qu'ils ont utilisés pour y faire face. Le chapitre comprend les trois sections suivantes:

- l'ordre d'importance des principales difficultés rencontrées par les déplacés;
- l'appui fourni par le réseau de soutien aux déplacés;
- les moyens d'aide aux déplacés.

11.1 Les difficultés rencontrées par la population déplacée

Sollicités de signaler par ordre d'importance les trois principales difficultés associées à leur condition de déplacés, 57,8% des ménages ont cité les difficultés financières comme première difficulté. Ils sont nettement moins nombreux à citer d'autres problèmes en premier: difficultés de logement (17,4%), problèmes d'accès aux soins médicaux (9,9%), de scolarisation des enfants (4.9%), difficulté à trouver un emploi (3.1%), difficultés de transport (1.9%) ou d'approvisionnement en eau (1.6%), et enfin problèmes de relations avec le voisinage (0.4%).

Cependant, si l'on tient compte de l'ensemble des difficultés citées quel que soit leur classement par ordre d'importance, ce sont les difficultés d'accès aux soins médicaux qui sont signalées le plus souvent après les difficultés financières: 68,5% des ménages s'en plaignent. Viennent ensuite les difficultés de logement (39,4%), suivies de près par les problèmes de scolarisation des enfants (tableau 11.1).

Il est évident que la perception des difficultés est différente d'une région à l'autre. Les difficultés financières, bien que présentes chez la majorité des ménages dans toutes les régions, sont le plus souvent citées par les ménages installés dans Beyrouth-Est (96,6%). Les ménages du centre ville de Beyrouth semblent avoir le plus de difficultés à accéder aux soins médicaux (82,8%) alors que ceux de la banlieue Nord de Beyrouth sont les plus favorisés en ce domaine, même si la moitié d'entre eux éprouvent des difficultés à se faire soigner. Nous remarquons aussi qu'au Liban-Nord central, les difficultés de logement sont peu citées par les déplacés (16,7%) et qu'au Liban-Sud frontalier, la scolarisation des enfants s'effectue sans problème pour 83,3% des ménages de déplacés.

Rappelons que les résultats de cette enquête ne tiennent pas compte des dernières années de guerre au cours desquelles d'autres régions ont pu être touchées par le déplacement et les problèmes qui lui sont associés. Précisons également que ces résultats reflètent la "perception" des enquêtés de leurs difficultés et peuvent varier selon la situation particulière des ménages, selon leurs valeurs et leurs priorités ou selon la pudeur qu'ils ont à parler de leurs problèmes.

TABLEAU 11.1

Répartition des ménages suivant la nature des difficultés par ordre d'importance (en %)

Difficultés	1ère	2e	3e	Total
Financières	57,8	20,0	7,4	85,1
Soins médicaux	9,9	31,1	27,6	68,5
Logement	17,4	12,0	10,0	39,4
Scolarisation des enfants	4,8	16,8	15,7	37,3
Transport	1,9	6,3	9,5	17,8
Trouver un emploi	3,0	3,6	8,3	15,0
Eau	1,6	3,7	6,6	11,9
Autres	2,5	1,5	4,4	8,4
Pas de difficultés citées	1,1	5,0	10,6	-
Total	100,0	100,0	100,0	-

11.2 Le réseau de soutien

Pour faire face aux difficultés, c'est d'abord la famille qui est la première source de soutien aux déplacés. Viennent ensuite, loin derrière la famille, les amis ou connaissances, suivi des partis politiques et enfin des dignitaires religieux.

L'enquête menée auprès des déplacés a permis de comparer le réseau de soutien des familles avant et après le déplacement. On note peu de différence entre les deux situations.

Comme l'indique le tableau 11.2, en cas de difficultés, les proches parents constituent la source la plus importante de soutien aussi bien avant qu'après le déplacement. Par contre, on avait plus recours aux notables avant le déplacement (3,8% avant comparativement à 1% après le déplacement). Depuis leur déplacement, les gens ont davantage recours aux partis politiques (2,3% avant comparativement à 5,0% après). Ils s'adressent aussi un peu plus aux dignitaires religieux (2,5% avant et 3,5% après). Quant au recours aux centres sociaux, il est resté le même (1%).

TABLEAU 11.2

Répartition des ménages de déplacés suivant le premier recours en cas de difficulté avant et après déplacement

Recours	Avant		Après	
	Nombre	%	Nombre	%
Proche, parent	1 519	69,6	1 525	69,5
Ami, connaissance	1 557	7,1	202	9,2
Notable	82	3,8	23	1,0
Dignitaire religieux	54	2,5	77	3,5
Parti politique	51	2,3	109	5,0
Centre social	21	1,0	22	1,0
Autre	299	13,7	235	10,7
Ensemble	2 181	100,0	2 193	100,0

On ne constate pas de différence entre les catégories de revenus ou entre les catégories socio-professionnelles eu égard aux personnes sollicitées pour de l'aide, sauf dans deux cas: les exploitants agricoles recourent plus que les autres aux dignitaires religieux (6,9% d'entre eux, comparativement à 3,5% dans l'ensemble des catégories) et les membres des forces armées, des milices ou de la police sont plus nombreux à demander l'aide des partis politiques (12% comparativement à 5% pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles).

Le réseau de soutien en cas de difficultés varie également selon les régions. Par exemple, dans le Liban Nord Central, les gens ont le plus recours qu'ailleurs aux "amis ou connaissances" (21,3%) et aux "dignitaires religieux" (8,5%). Au Liban Sud, le recours aux amis est mentionné dans seulement 5,4% des cas; le recours aux dignitaires n'est quant à lui jamais cité par les répondants de Beyrouth-Est. Le recours aux partis politiques est relativement fréquent dans la RMB Sud (30%) alors qu'il ne représente que 2,1% au Liban Nord et à Beyrouth Ouest centre.

11.3 Les moyens d'aide

Pour spécifier d'avantage le réseau de soutien, nous nous sommes également enquis auprès des déplacés de la nature des aides reçues, des sources principales d'aide et finalement des aides désirées.

a) Les aides reçues

Les résultats de l'enquête concernant la nature des aides reçues par les déplacés montrent qu'il n'y a pas eu vraiment de politique d'aide spéciale à cette catégorie de la population. On remarque d'abord que 34,2% des ménages interrogés ont déclaré n'avoir reçu aucune aide et 35,7% de ceux qui ont reçu de l'aide l'ont reçue en nature. Il s'agit alors de produits qui ont été distribués par différents organismes à toute la population nécessiteuse, qu'elle soit déplacée ou non. Le quart seulement des ménages déplacés ont bénéficié d'une aide au logement.

L'aide pour le logement qui est spécifique aux déplacés n'est pas également répartie dans toutes les régions. Ce sont les déplacés installés dans la partie Sud du Mont Liban et dans la Banlieue Est de Beyrouth qui ont été les plus nombreux à bénéficier de cette forme d'aide (respectivement 59,6% et 53,9%), suivis des ménages résidant à Beyrouth-Est (44,9%). À l'inverse, on relève les régions suivantes où la proportion de déplacés ayant reçu une aide au logement est vraiment inférieure à la moyenne générale: Liban-Sud central (18,0%), Liban-Nord central (16,7%) et surtout Béqaa et Hasbaya, où moins de 5% des ménages de déplacés ont bénéficié d'une telle aide. Les résidents de cette région sont par ailleurs peu nombreux à avoir reçu d'autres formes d'aide.

Nous remarquons aussi une nette évolution au cours des années de l'aide au logement: le nombre relatif des ménages qui ont été logés après le déplacement grâce à l'aide de proches ou à celle d'organisations caritatives augmente régulièrement d'une vague de déplacements à l'autre, passant de 19,6% des déplacés en 1975-1976 à 40,4% des déplacés en 1985-1987. Les autres aides ne semblent pas avoir subi la même évolution et leurs fluctuations en fonction de la période du déplacement ne sont pas significatives.

b) Les sources d'aide

Les résultats ont permis de repérer 65 sources d'aide, dont 56 organisations caritatives. En plus des parents et amis identifiés précédemment, ce sont les organisations civiles locales qui sont citées en premier par le plus grand nombre de ménages (35,4%); il s'agit essentiellement de la Fondation Hariri (31,0% des déplacés l'ont citée comme première source d'aide). Les autres sources d'aide auxquelles les déplacés ont eu recours en premier sont les suivantes:

- Save the children (10,6%)
- Bureau de la montagne (Forces libanaises) (6,3%)
- Hezbollah (4,9%)
- Caritas Liban (4,6%)
- Office du développement social (4,5%)

c) Les aides souhaitées

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas une aide au logement qui est souhaitée par la majorité des ménages interrogés. Priés de citer deux aides qu'ils aimeraient recevoir en priorité, 56,5% ont choisi l'aide alimentaire. Ils sont presque aussi nombreux à réclamer une aide médicale (53,1%) et c'est en troisième lieu que viennent les souhaits d'une aide au logement ou à la scolarisation des enfants (respectivement 32,9 et 33,5%). Quand elle est mentionnée, l'aide au logement est toutefois souhaitée plutôt en premier (23,7% des ménages) alors que l'aide médicale, qui est plus souvent citée, est plutôt souhaitée en deuxième lieu (30,7% des interrogés).

La nature des aides souhaitées varie quelque peu en fonction du lieu de résidence. Remarquons d'abord que deux régions se distinguent par la fréquence relativement importante des déplacés n'ayant exprimé aucun souhait: Banlieue Nord de Beyrouth (13,5%) et Mont Liban Nord (11,6%) et la Banlieue Nord se distingue par ailleurs par le plus grand nombre relatif de ménages souhaitant une aide au logement (43,8% dont 29,2% en priorité). Relativement plus nombreux aussi à souhaiter une aide au logement sont les déplacés installés au Liban-Sud frontalier (41,7%) alors que ceux résidant au Mont Liban Sud et Liban-Nord central sont nettement moins nombreux à désirer une telle aide (respectivement 15,4% et 18,8%).

Les différences entre régions dans les souhaits concernant les autres formes d'aide sont moins marquées. On note cependant une demande nettement plus fréquente d'aide médicale au Mont Liban Sud (76,9%) et peu de demande d'aide scolaire au Liban-Sud frontalier (20%).

QUATRIÈME PARTIE

LE DÉPLACÉ DANS SON ESPACE: PROBLÈMES VÉCUS PAR LES POPULATIONS DÉPLACÉES

Cette partie de la recherche est une enquête de nature qualitative qui vise à comprendre l'impact des déplacements forcés sur les personnes et les familles dans leur vie quotidienne. Elle explore la façon dont les personnes font face au stress occasionné par les déplacements, ainsi que les problèmes suscités au sein de la famille et dans ses relations avec le milieu.

L'étude est présentée en trois temps: le vécu dans le milieu d'origine, le vécu pendant la crise générée par le déplacement et le vécu actuel dans le milieu d'accueil en lien avec les modalités de réadaptation. Finalement, en prospective, nous tenterons d'explorer les représentations que les personnes déplacées se font de leur avenir.

Méthodologie

L'unité d'analyse de l'enquête est la famille: la mère, le père et au moins un enfant. Les familles ont été choisies à partir de l'échantillon de la deuxième enquête concernant les conditions socio-économiques des déplacés.

Le vécu et l'expérience des personnes choisies pour l'enquête ont été saisis à travers des entrevues semi-structurées. Originellement, les critères de sélection de la population étaient les suivants: le niveau du revenu, le lieu d'origine géographique, le lieu d'habitation actuel et la confession. L'échantillon a été choisi de manière à rendre compte de ces divers critères.

Prévue pour être exécutée au cours de l'été 1989, suite au séminaire de formation par lequel les enquêteurs avaient été préparés pour cette tâche en juillet de la même année, la collecte des données n'a pu être réalisée que partiellement, dans un premiers temps, au cours de l'été 1990, et ensuite, un peu a la hâte, à partir du mois de novembre. Ces ajournements sont liés à plusieurs facteurs: la reprise des conflits dans le pays et en particulier dans le secteur chrétien, le désistement des enquêteurs initialement formés, eux-mêmes frappés dans leurs biens, et la dispersion des familles sélectionnées dans la population de l'enquête d'origine. En effet, sur trente familles choisies, les enquêteurs n'ont retrouvé qu'une seule qui ait conservé son domicile. Les autres avaient dû, une fois de plus, se réfugier ailleurs et il a été pratiquement impossible de les retrouver.

Aucune représentativité statistique n'est à prendre en compte dans cette enquête vu son objectif et sa méthodologie. C'est pourquoi le choix des enquêteurs s'est finalement fixé sur les familles auprès desquelles un travail aussi long pouvait être entrepris. Les résultats de notre recherche ne peuvent pas être généralisés. Ils permettent cependant de constater certaines tendances, de cerner les problèmes posés et de formuler des hypothèses pour des recherches ultérieures destinées à obtenir une meilleure stratégie d'intervention.

Description de la population étudiée

a) Dans le milieu d'origine

La population touchée se situe en majorité dans la classe socio-économique moyenne ou défavorisée, vivant à l'origine des seuls salaires perçus ou des produits de la terre, quand il s'agit de paysans, à l'exception d'un commerçant en tissu d'ameublement et d'un directeur technique dans une centrale électrique. Les professions des chefs de famille se répartissent de la manière suivante: 1 commerçant moyen, 2 petits commerçants, 5 employés, 4 soldats, 1 curé de paroisse, 1 menuisier, 1 enseignant, 3 agriculteurs, 6 ouvriers. Quant aux femmes, 19 sont des femmes au foyer, 2 paysannes (travaux agricoles), 2 enseignantes et 1 couturière. Les enfants, au moment du déplacement forcé des familles, étaient en totalité scolarisés.

La répartition confessionnelle, enfin, est la suivante: 9 familles musulmanes pour 15 familles chrétiennes. Ce déséquilibre dans la répartition confessionnelle est simplement dû à l'accessibilité des familles enquêtées au moment où la collecte des données a été effectuée.

b) Dans le milieu d'accueil

On peut dire que les hommes en général ont conservé leurs professions dans le milieu d'accueil, essayant d'y opérer de légères conversions: par exemple, un camionneur devenu chauffeur de taxi; de petits commerces occasionnels ajoutés au métier d'origine ou le remplaçant quand la situation ne permettait pas une reprise immédiate du travail.

Il y a une différence significative entre les familles qui étaient logées en location et celles qui étaient propriétaires de leur maison ou appartement. En effet, les moins bien adaptées sont les **onze familles** qui étaient propriétaires de leur maison et des terrains adjacents. Pour ces familles, la perte de cette autonomie s'est fait ressentir aussi bien sur le plan psychologique que sur le plan économique.

Pour les **deux familles** qui habitaient avec leur belle-famille, le changement a été mineur: elles ont passé d'une forme de dépendance à une autre, souvent plus dure à cause de l'exiguïté des lieux d'accueil et de l'absence de moyens de subsistance.

Quant aux **onze familles** locataires de leur demeure, elles ont été particulièrement heurtées par le prix très élevé des loyers dans les lieux d'accueil, comparés à la modicité des loyers d'origine, et par la difficulté de trouver rapidement de quoi s'abriter dans des régions confessionnellement homogènes où elles espéraient trouver un degré de solidarité plus élevé compte tenu de l'intensité de la crise qu'elles vivaient.

CHAPITRE 12

LA REPRÉSENTATION DU VÉCU DANS LE MILIEU D'ORIGINE ET LE VÉCU PENDANT LA CRISE

a) La représentation du vécu avant le déplacement

Nous retiendrons, pour illustrer la représentation du vécu dans le milieu d'origine, avant le déplacement, deux éléments importants: la représentation de l'espace proprement dit et du contexte social où il s'inscrit d'une part, et d'autre part celle de la vie conjugale et familiale. Dans ce domaine, il en est de la situation du déplacé ce qu'il en est, en général, de la situation de tout réfugié ou de tout émigré. Le lieu perdu, surtout s'il n'a pas été immédiatement remplacé par un lieu équivalent ou meilleur, est aussitôt introduit dans le circuit fantasmatique du réinvestissement. Ceci constitue progressivement l'objet nostalgique, enjolivé, idéalisé.

Concernant **l'habitat originel**, aucune famille ne l'a décrit comme insuffisant, délabré ou inadapté aux besoins de la famille. La propriété, même quand elle est insuffisante pour la taille de la famille (les familles enquêtées ont en moyenne 5 enfants, avec comme extrêmes 2 et 10 enfants), est perçue comme améliorable à mesure que la famille s'enrichit. Parfois cette idéalisation est amplifiée par un procès de fabulation, fréquent dans les situations similaires, celle-ci prenant valeur de compensation intégrée à une sorte de roman familial réparateur.

Il n'en va pas tout-à-fait de même pour ce qui est de la **sociabilité et des rapports de voisinage dans les milieux d'origine**. Là, les familles enquêtées ont fait preuve de plus d'objectivité et de nuance. On peut dégager trois sortes de perception, trois niveaux de rapports:

1. une **vie sociale intense** comportant un haut niveau d'échange et de communication (12 familles sur 24);

2. une **vie sociale organisée et protocolaire** mais dépourvue de manifestations affectives ou amicales chaleureuses (8 familles sur 24);

3. une **vie sociale prudente et contrôlée**, particulièrement dans les milieux islamo-chrétiens ou druzo-chrétiens (4 familles sur 24).

Les témoignages des parents dans ce domaine sont corroborés par celui des enfants interrogés. Le souvenir que ces derniers gardent de la vie sociale dans le milieu d'origine est toujours positif, à l'exception de deux jeunes qui n'y trouvaient que routine et ennui, de même que des relations quelque peu forcées, imposées par des coutumes traditionnelles et sans contenu personnalisé.

La vie conjugale et familiale est également idéalisée dans le milieu d'origine et ressentie comme ayant subi le contre-coup des multiples secousses dues aux déplacements successifs. Là aussi, le point de vue des parents est soutenu par l'opinion des enfants. Nous voyons dans l'unanimité autour de cette image idyllique quelque chose qui tient de la volonté de maintenir une sorte d'illusion groupale destinée à sauvegarder le lien originel dans sa pureté face aux dangers du présent.

À partir des constatations précédentes, dans le milieu d'origine l'**image de soi** que pouvait avoir chacun des protagonistes était satisfaisante pour la grande majorité des adultes. Les garçons et les jeunes filles reproduisent,

dans une moindre proportion, la même image satisfaisante d'eux-mêmes que les hommes et les femmes adultes. Chez ces derniers, il y a peu de différence selon les sexes. Par ailleurs, chez les jeunes garçons, on en trouve 6, soit le tiers, qui reflètent une image défectueuse d'eux-mêmes.

b) Le vécu pendant la crise et le déplacement

Le déplacement forcé qui a donné lieu à la déstabilisation des familles enquêtées et provoqué la crise est lié à trois types de **facteurs déclenchants**:

1. Les **conflits inter-confessionnels**, les menaces directes ou indirectes des voisins ou des habitants des villages avoisinants ainsi que les conflits armés, proches ou lointains, ayant opposé Libanais et Palestiniens, Libanais et Syriens, Chrétiens et Musulmans, Druzes et Maronites, dans certains cas. On peut considérer ce type de déplacement forcé comme ayant été relativement préventif.

2. Les **bombardements intensifs des localités habitées.** Il s'agit ici des régions du pays qui ont constitué la cible des artilleurs, pendant longtemps, sans qu'il y ait de déplacement de troupes.

3. Les **déplacements catastrophiques** suite à l'invasion d'une région habitée ou au massacre des populations d'une confession déterminée par des étrangers (Syriens, Palestiniens, Iraniens, Israéliens) ou par des citoyens libanais de confession différente ou d'allégeance politique adverse.

Il en est résulté, comme il est facile de l'imaginer, surtout dans cette dernière situation, des **réactions** de panique indescriptible et de véritable terreur. Unanimement, les personnes enquêtées parlent d'hébétement, d'affolement, de douleur, de déchirement, de haine et même parfois de culpabilité par rapport à ceux qui n'ont pas pu fuir et qui ont été massacrés sur place.

De quels **secours** on pu bénéficier toutes ces familles déplacées aux premiers moments de la crise? Les grandes instances de soutien mentionnées par les familles sont les suivantes:

1- **La famille étendue.** 14 familles sur 24 signalent la famille étendue comme ayant beaucoup aidé à absorber le premier choc dû au déplacement: parents directs - père ou frère et soeurs - souvent aussi des cousins éloignés, plus nantis, habitant des régions relativement plus protégées.

2- **Les institutions caritatives.** Seules 8 familles déclarent avoir été aidées par des institutions caritatives (Caritas ou autres associations communautaires ou confessionnelles). Dans ce cas, l'aide était souvent très limitée et répondait à des besoins immédiats en rapport avec la nourriture surtout, parfois avec l'habillement, rarement avec le logement.

3- **Les écoles, les hôpitaux, les congrégations.** Là aussi, l'aide n'a pu être que ponctuelle et parfois dure et rejetante.

Les **sentiments** d'abandon et de désarroi signalés semblent avoir été accentués par le chômage forcé du chef de famille, la baisse progressive des moyens de subsistance et l'angoisse des bombardements possibles de la région d'accueil. On relève, dans les propos des parents comme des enfants, beaucoup d'amertume, beaucoup de colère devant l'injustice du destin ou devant l'inaction des différents groupes sociaux auprès de qui ils trouvaient refuge. La majorité des familles a commencé à réagir positivement seulement trois à huit mois après le déclenchement de la crise.

En somme, **la confrontation de la crise** s'est effectuée schématiquement de la manière suivante:

* C'est la solidarité familiale et parfois celle du groupe social qui a permis d'amortir le premier choc dans la majorité des cas, pour 10 familles sur 24.

* L'initiative personnelle et le travail des enfants pour aider les parents n'a joué que dans 6 situations.

* 6 autres familles déclarent n'avoir reçu aucune aide.

* 2 familles avouent n'avoir pu survivre que grâce à l'assistance constante d'organisations locales ou étrangères.

* Une donnée est ressortie comme particulièrement constante: dans les familles nombreuses - elles l'étaient pratiquement toutes - les aînés, garçons et filles, ont dû abandonner leurs études au profit des petits qui souvent, après quelques mois d'arrêt, ont pu rejoindre une école.

Une dernière constante pourrait être dégagée de l'examen de cette physionomie de la crise: les familles se sont d'autant mieux réadaptées à leur nouvelle vie dans les milieux d'accueil que le chef de famille était instruit ou qu'il exerçait une profession ouverte et facilement transposable ou convertible. Dans les autres cas, la réinsertion de la famille et la professionnalisation du chef de famille ont posé beaucoup de problèmes et en posent probablement encore.

CHAPITRE 13

LE VÉCU EN MILIEU D'ACCUEIL:

RÉADAPTATION ET REPRÉSENTATION DE L'AVENIR

13.1 La réadaptation

Les modalités de la réadaptation ont varié selon la situation spécifique de chaque famille. Pour aborder l'aspect qualitatif de cette adaptation, nous avons établi trois catégories: réadaptation difficile et sentiment d'échec, réadaptation plus ou moins lente ou inégale et réadaptation facile et réussie.

a) Réadaptation difficile et sentiment d'échec.

C'est le cas notamment de trois familles parmi les vingt-quatre (24) dont les membres, jeunes et vieux, considèrent qu'ils n'ont pu relever le défi et qui ont d'eux-mêmes une image fort défectueuse. L'obstacle majeur à la réadaptation est représenté par les déplacements continus, l'épuisement des ressources financières et la maladie. L'amertume et le sentiment d'infériorité par rapport au milieu d'accueil sont très largement ressentis par ces familles dont la réadaptation n'a pas réussi. L'accent est constamment mis sur le manque de moyens financiers pour pouvoir entretenir un minimum de sociabilité et de convivialité à base de réciprocité, de visites et de réception. La relève est cependant assurée par les enfants qui quittent l'école pour travailler et aider la famille. Mais les revenus restent insatisfaisants, les dépenses sont réduites au minimum, le mot d'ordre est restriction, prudence. La famille, y compris les enfants, vit dans une ambiance d'amertume et de perte de l'estime de soi.

L'histoire de ces familles se présente comme parsemée d'obstacles dans un milieu instable caractérisé par les déplacements multiples et continus. La situation donne un sentiment d'amertume et d'impuissance, un sentiment d'échec et d'infériorité, malgré toutes les tentatives d'adaptation entreprises. Les logements délabrés et le manque de moyens économiques font en sorte que ces familles entrent dans le cercle vicieux de la pauvreté. Manque de moyens égale manque de sociabilité dans la perspective de la réciprocité, caractéristique de la société en général. Cette situation provoque un repli sur soi, la perte du goût de vivre et finalement l'isolement au niveau des individus et familles.

b) Réadaptation plus ou moins lente ou inégale

La réadaptation plus ou moins lente ou inégale, entreprise dans un climat d'effort et d'affrontement des difficultés est le cas de 14 familles sur 24, soit la majorité des familles enquêtées. Là aussi, la cause principale de l'adaptation lente et difficile, est représentée par les déplacements successifs qui n'ont permis de stabilité que plusieurs mois après le premier déplacement, parfois deux ou trois ans. Dans ces familles, ce qui est remarquable, c'est la décision volontaire de prise en main de la situation, considérée la plupart du temps comme un défi à relever, plus par le père que par la mère. Le chef de famille reprend son métier ou essaie de le convertir. Les enfants aussi contribuent grandement à cette reprise en main de la situation. Conscients de l'effort accompli, souvent les membres de la famille constatent qu'un certain renouveau a lieu dans leur existence, allant jusqu'à reconnaître que leur vie actuelle est différente et meilleure que dans le milieu d'origine. Dans certaines familles, la réadaptation inégale du père et de la mère a eu des répercussions négatives sur les enfants.

Bien que ces familles aient subi des déplacements successifs et une période d'instabilité assez longue, la crise est vécue par elles comme un défi à relever. Il s'ensuit une prise de décision rationnelle, à laquelle participent les différents membres de la famille, endossant la décision de «rebâtir». Cette décision est confortée par l'impossibilité du retour, qui a pour effet de briser la «nostalgie du passé». Sans doute le climat de tension persiste-t-il chez certains, en raison de l'inégalité d'adaptation du couple. Mais le fait que la famille se perçoit et est perçue comme «exemplaire», son implication dans le milieu ambiant et le «leadership» qu'y exercent certains de ses membres, constituent un support situationnel important. Ce qui prédomine, c'est la volonté de «rebâtir» et le sentiment de satisfaction qui l'accompagne.

c) La réadaptation facile et réussie

La réadaptation facile et réussie a été le fait de 7 familles sur 24. Ces familles ont assez vite retrouvé un statut équivalent à celui qui prévalait dans le milieu d'origine ou ont amélioré très sensiblement leur situation globale en accédant à un mieux-être tant personnel que social. Si, dans certains cas, cette promotion s'est faite par le passage de la ville au village, parfois elle s'est également effectuée en sens inverse, quand les familles déplacées de leur ville vers un village ont retrouvé un milieu confessionnellement homogène et accueillant.

En somme, ce qui semble avoir favorisé l'adaptation dans les sept situations retenues sont les facteurs suivants:

* maintien d'un certain pouvoir économique permettant une reprise d'activité autonome et salariée plus ou moins rapide.

* aide substantielle de la part de la famille ou de certains organismes pour redonner à la famille sinistrée un sentiment de sécurité et une estime ou une reconnaissance sociale manifeste.

* retour dans son milieu d'origine ou dans un milieu confessionnellement homogène procurant sécurité et convivialité.

* passage de la ville au village ou à un milieu rural également homogène démographiquement, permettant l'établissement d'un réseau riche de communications sociales.

* passage du village à la ville offrant plus de possibilité de travail et de relations aux adultes et plus de possibilités pour s'instruire et se faire des amis pour les jeunes.

Cette adaptation facile et réussie semble liée au fait de ne pas se sentir étranger. Le sentiment de sécurité est présent tant au plan psychologique que matériel (maison et argent). Ces familles ont les activités du réseau et elles se sentent acceptées et respectées. Nous décelons chez elles une volonté de vivre dans l'ici/maintenant et même une volonté de rompre avec le passé.

Il reste que, dans pratiquement toutes les familles enquêtées, nous avons relevé des blessures d'amour-propre, en particulier quand l'humiliation ou la vexation provenait de personnes de milieux appartenant à la même confession religieuse. Elles sont pour beaucoup dans le désir d'émigration de certains jeunes garçons enquêtés, qui semblent avoir perdu espoir dans le redressement du pays et perdu confiance dans les hommes politiques au pouvoir, comme dans les hommes de religion qui leur ont souvent réservé un accueil froid, sans commune mesure avec les possibilités financières ou matérielles de la communauté.

Une autre conséquence importante du déplacement touche la **vie conjugale et familiale**. La majorité des familles avoue avoir subi des perturbations graves dans leur vie intime à la suite des stress subis. Rares sont les familles qui ont trouvé rapidement un équilibre de vie dans le milieu d'accueil (3 sur 24). Dans la plupart des cas,

la difficulté de la reprise d'une vie conjugale heureuse est en relation avec trois types de facteurs: un facteur économique (manque de moyens financiers pour se loger, s'habiller, dettes à rembourser, etc.), un facteur de santé (maladies graves successives d'un chef de famille, ou santé détériorée de la mère), précarité du logement ou exiguïté des lieux occupés.

13.2 La représentation de l'avenir

Le troisième temps de l'étude est tourné vers l'avenir. Nous distinguerons ainsi les points de vue des pères de ceux des mères, ceux des garçons de ceux des filles.

a) L'avenir vu par les pères

La moitié des pères considèrent l'avenir avec incertitude, alors que l'autre moitié le considère comme allant vers une amélioration certaine. Cela est assaisonné d'un espoir de retour dans les locaux d'origine, pour une minorité, ou d'une résignation absolue pour d'autres, également minoritaires.

Que les propos optimistes aient été tenus par les chefs de famille qui ont réussi leur insertion dans leur nouveau milieu de vie, cela va de soi. De même, tous ceux qui gardent la nostalgie du retour ou de la récupération de la propriété d'origine sont en totalité les propriétaires terriens et de biens immobiliers. Le pessimisme est le fait de ceux que ont perdu une maison louée et qui n'ont pas pu retrouver une situation honorable dans le milieu d'accueil.

Dans ces témoignages, certains thèmes reviennent souvent, tel que l'attachement à la terre, à leur maison et au niveau de vie décent qui était le leur. Il y aurait aussi l'usure et le désillusionnement, suite à ce qui était perçu comme une solidarité manquante. Un fort désir de redevenir autonome se dégage aussi des propos recueillis. À travers tout, le désir de redevenir un citoyen à part entière et d'être respecté est très présent.

b) L'avenir vu par les mères

Toujours plus proches des réalités de la vie qu'elles affrontent quotidiennement, les mères, comme les pères, parlent d'avenir incertain et gardent aussi un espoir de retour dans les locaux d'origine.

Elles sont partagées entre le désir d'être là pour assurer l'avenir des enfants, et particulièrement le mariage des filles, et le désir de retrouver leur domicile d'origine. Elles se montrent très préoccupées par les divers aspects de la vie familiale mais sont surtout soucieuses de la réussite de leurs enfants. Elles lient leur avenir à celui de leur mari et de leurs enfants. Tout au long de l'enquête, elles ont fait part de leurs difficultés devant l'effort à faire pour continuer à faire «tourner» le foyer et à maintenir les enfants dans un climat sain sur le plan moral.

c) L'avenir vu par les garçons

S'ils partagent avec pères et mères le doute, l'incertitude du lendemain en même temps que des perspectives d'amélioration dans le milieu, les garçons enquêtés nous ont semblé avoir des opinions plus tranchées quant à leur perception de l'avenir.

Le désir de partir a été décelé chez plus de la moitié des jeunes garçons enquêtés et qui ont fourni des réponses, soit 11 sur 17. Serait-elle en relation avec le moment particulièrement ténébreux où l'enquête a été menée, l'impasse politique dans laquelle nous nous trouvions? Est-elle tributaire du pacifisme de ces jeunes et qui s'inscrit en contre-point de la polémophilie de ceux qui les entouraient? Toujours est-il que la majorité des garçons se méfient de la classe politique dirigeante et semble préférer l'aventure ailleurs à l'incertitude de la vie au Liban.

Les quelques rares garçons qui ont exprimé le désir de demeurer au Liban et d'y faire des projets proviennent des familles déjà insérées dans le milieu d'accueil et qui ont relativement retrouvé un niveau de vie confortable.

d) L'avenir vu par les jeunes filles

Comme les garçons, une proportion non négligeable de jeunes filles envisage l'émigration comme solution d'avenir pour elles, le tiers des filles ayant répondu à cette question. Il y en a autant qui envisagent le mariage comme porte de sortie qui à la fois leur donnerait de la sécurité et rassurerait leurs parents. Ce sont aussi ces dernières qui affichent une certaine confiance dans l'amélioration de la situation dans le pays, sans croire cependant à une possibilité de retour dans leur milieu d'origine.

Pour résumer la représentation de l'avenir des parents et des enfants, on peut dire ce qui suit: les sentiments les plus souvent exprimés sont l'incertitude et la résignation. Si nous considérons que dans l'ensemble, optimisme et espoir d'amélioration représentent des sentiments positifs alors qu'incertitude, résignation et pessimisme des sentiments négatifs, nous constatons que les réponses négatives sont deux fois plus fortes que les positives. Il y a peu de différence dans les configurations des sentiments positifs et négatifs entre pères et mères. Les sentiments positifs sont moins fréquents chez les garçons et les filles. Il semble également important de noter que les garçons ont le nombre le plus élevé de réponses négatives et le moins élevé de réponses positives. Cela coïncide avec le désir d'émigrer qui est plus fort chez les garçons que chez les filles. Ce désir d'émigration est très faible chez les parents. Par contre, le désir de retour est le plus fort chez les mères et le moins fort chez les garçons et les pères. Ceci indique que la nostalgie du passé reste plus tenace chez les femmes. Le mariage n'était envisagé que par les jeunes filles.

CINQUIÈME PARTIE

LES ORGANISMES SOCIAUX ET LA POPULATION DÉPLACÉE AU LIBAN

Le projet de recherche sur les populations déplacées par la guerre au Liban avait prévu la réalisation d'une enquête auprès des organismes responsables des services sociaux et qui s'adressent aux déplacés (une centaine d'organismes) de tout genre: écoles, centre médicaux, centre médico-sociaux, municipalités, comités populaires, etc.). Cette enquête devait permettre de relever auprès des organismes sociaux l'ampleur relative des difficultés et des besoins des déplacés par rapport aux autres bénéficiaires, de connaître la nature des problèmes que leur pose l'afflux des réfugiés et de déterminer les moyens (en termes de programmes d'action) nécessaires pour faire face à la situation des déplacés.

Or, cette enquête n'a pas pu être réalisée comme prévu au départ étant donné la série de perturbations qu'a connues le pays après l'achèvement de l'enquête sur les conditions de vie de la population déplacée. Cependant et pour répondre, bien que globalement, aux objectifs généraux d'une pareille enquête, nous nous sommes adressés à une dizaine d'organismes de la seule catégorie «d'aide sociale ou médico-sociale», mais qui représentent autant que possible les différents types d'affiliation ou d'appartenance qui se retrouvent dans le pays, et nous leur avons soumis un questionnaire pour obtenir un certain nombre d'informations sur leurs principales caractéristiques, sur leur personnel, sur leur financement, sur leurs programmes d'action et l'application que font les responsables de ces organismes de la situation des déplacés.

Les résultats de cette enquête sont présentés dans cette partie en trois chapitres.

1) les caractéristiques des organismes retenus dans l'échantillon, leur personnel et leurs programmes d'action (chapitre 14);

2) les organismes de financement et les dépenses effectuées par ces organismes (chapitre 15);

3) Les besoins et les problèmes des déplacés vus par les responsables des organismes sociaux (chapitre 16).

La réalisation de cette partie de l'étude a été quelque peu difficile. Il a fallu visiter 15 organismes pour obtenir 12 répondants avec une moyenne de six relances par organisme. En définitive, il n'a pas été possible d'obtenir tous les renseignements demandés de tous les organismes répondants: certains n'avaient plus les renseignements remontant à 1987, d'autres ne pouvaient aucunement distinguer entre les bénéficiaires selon qu'ils sont déplacés ou non. Enfin un certain nombre de représentants d'organismes ont refusé carrément de répondre aux questions relatives à la valeur des financements et des dépenses effectuées par programme et au total.

C'est pourquoi il est recommandé d'utiliser les chiffres obtenus avec beaucoup de précautions, surtout ceux exprimés en fréquences absolues et plus particulièrement les effectifs de bénéficiaires et les valeurs des financements ou des dépenses. Ces derniers ont été obtenus auprès de moins de la moitié des organismes enquêtés seulement, ce qui fausse leur représentativité par manque de pondération typologique. Ces chiffres expriment de ce point de vue davantage des ordres de grandeur qu'ils ne donnent une description exacte de la réalité.

CHAPITRE 14

LES ORGANISMES SOCIAUX RETENUS DANS L'ÉCHANTILLON: LEUR PERSONNEL ET LEURS PROGRAMMES D'ACTION

Après avoir tracé brièvement le profil des organismes sociaux retenus dans l'échantillon, ce chapitre présentera leur personnel et situera l'importance des déplacés par rapport aux autres bénéficiaires.

14.1 Profil des organismes retenus

Les organismes sociaux retenus dans l'échantillon et ayant répondu au questionnaire sont au nombre de 12. Le profil de ces organismes retenus est le suivant:

a) Identité: Les douze (12) organismes qui ont répondu à l'enquête peuvent être divisés en deux catégories quant à leur identité comme suit:

- Organismes Libanais	10
- Du secteur public	1
- Du secteur privé	9
- Association civile	4
- Association communautaire	1
- Parti	1
- Individu	3
- Organisme international ayant un siège au Liban	2
TOTAL	12

b) En ce qui concerne leur statut juridique, huit (8) organismes sont inscrits selon «déclaration» et les quatre (4) autres sont reconnus d'utilité publique.

c) Quant à l'ancienneté, 4 ont été fondés avant 1972, 5 entre 1972 et 1982 et les autres, depuis 1982.

d) Sept (7) organismes ont un réseau de branches distribuées sur le territoire libanais.

e) Les organismes qui ont répondu à l'enquête se répartissent en 3 catégories quant à la nature de leur activité:

- Un organisme qui finance des programmes d'action dans d'autres organismes sans rendre lui-même de services;

- Quatre organismes qui financent des programmes d'action dans d'autres organismes et rendent des services à la population;

- Sept organismes rendent des services à la population sans financer des programmes d'action dans d'autres organismes.

f) Les cartes E et F permettent de localiser les organismes sur le territoire libanais.

g) Les services rendus à la population dans les organismes qui ont répondu à l'enquête peuvent être groupés en 15 programmes différents:

- Programmes de santé;
- Programmes de reconstruction et de relogement;
- Programmes alimentaires;
- Programmes d'urgence;
- Réhabilitation économique et professionnelle;
- Programmes scolaires;
- Programmes de formation;
- Développement communautaire;
- Programmes socio-éducatifs;
- Programmes d'aides aux familles;
- Programmes transports communs;
- Programmes pour handicapés;
- Programmes religieux;
- Programmes d'aides aux déplacés;
- Programmes d'aides aux organismes;

14.2 Personnel des organismes

Trois aspects particuliers du personnel des organismes de services sociaux font d'abord l'objet d'attention dans cette situation: ses caractéristiques professionnelles principales, la main-d'oeuvre affectée plus spécifiquement aux déplacés et la main-d'oeuvre bénévole ou volontaire.

14.2.1 Caractéristiques professionnelles du personnel des organismes

Onze (11) organismes ont fourni de l'information sur leur personnel rémunéré ou non pour l'année 1987 nous avons de l'information pour les 12 organismes en 1989. Le nombre moyen de personnes employées à temps complet par organisme s'élève à **67** en 1987 et à **80** en 1989. La très grande majorité (95%) de cette main-d'oeuvre est rémunérée en contrepartie de ses services.

En ce qui concerne la répartition de la main-d'oeuvre selon la fonction et la qualification professionnelle il est à remarquer que:

- Chaque membre du personnel administratif fait en moyenne l'encadrement de 4.4 travailleurs en 198 alors qu'il faisait l'encadrement de 5.8 travailleurs en 1987.

- En 1987, 42 travailleurs, soit 52% de la main d'oeuvre ont une qualification professionnelle; il s'ag d'une diminution relative de 4% des travailleurs avec qualification professionnelle.

- Entre 1987 et 1989, le nombre moyen de travailleurs sans qualification professionnelle dans le domain des services sociaux est passé de 19 à 23.

CARTE E

LOCALITES DESSERVIES PAR LES ACTIVITES DES ORGANISMES SOCIAUX (12 ORGANISMES)

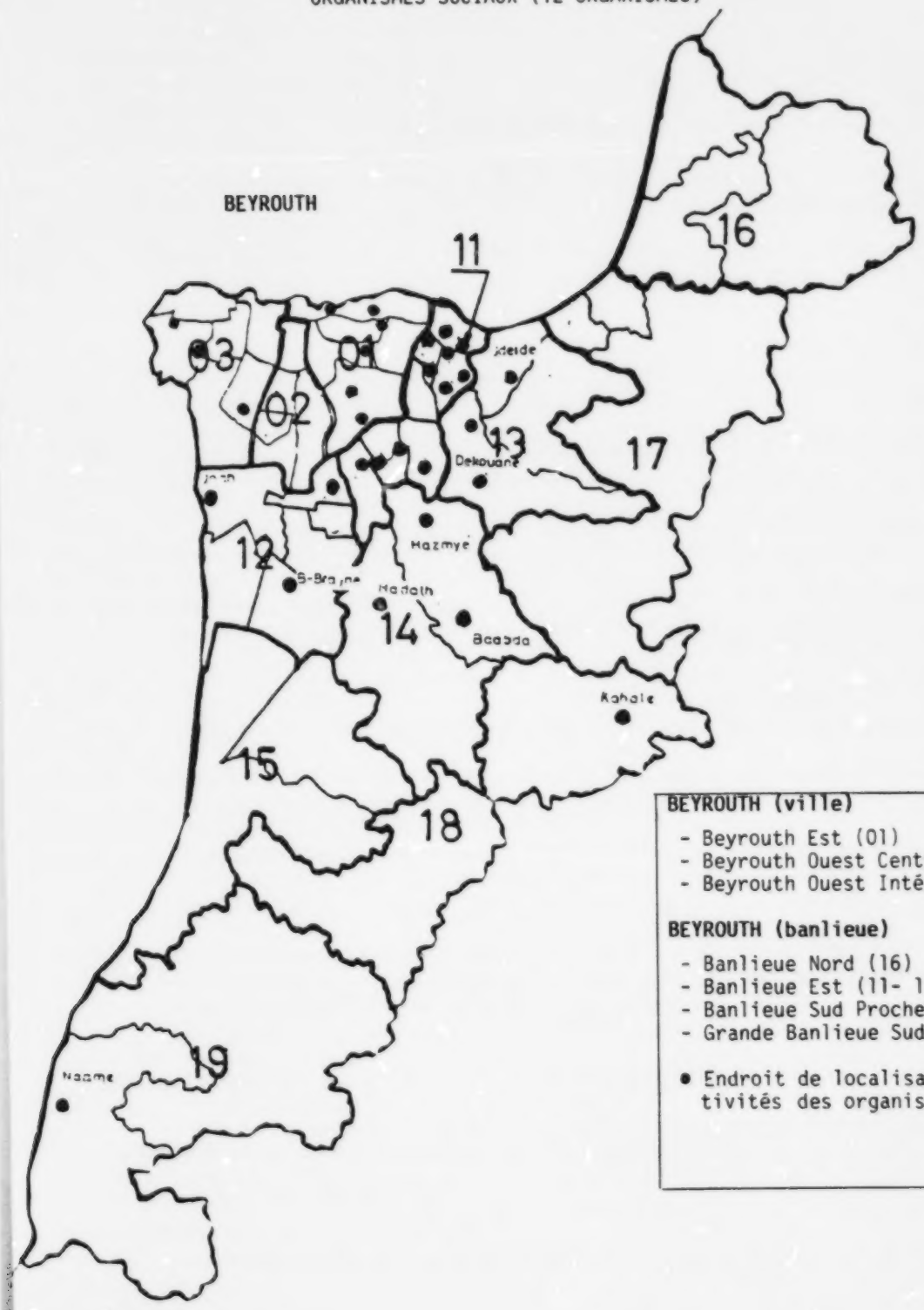

BEYROUTH (ville)

- Beyrouth Est (01)
- Beyrouth Ouest Centre (02)
- Beyrouth Ouest Intérieur (03)

BEYROUTH (banlieue)

- Banlieue Nord (16)
- Banlieue Est (11- 13- 14- 17)
- Banlieue Sud Proche (12- 15)
- Grande Banlieue Sud (18- 19)

● Endroit de localisation des activités des organismes sociaux.

CARTE F

LOCALITES DESSERVIES PAR LES ACTIVITES DES
ORGANISMES SOCIAUX (12 ORGANISMES)

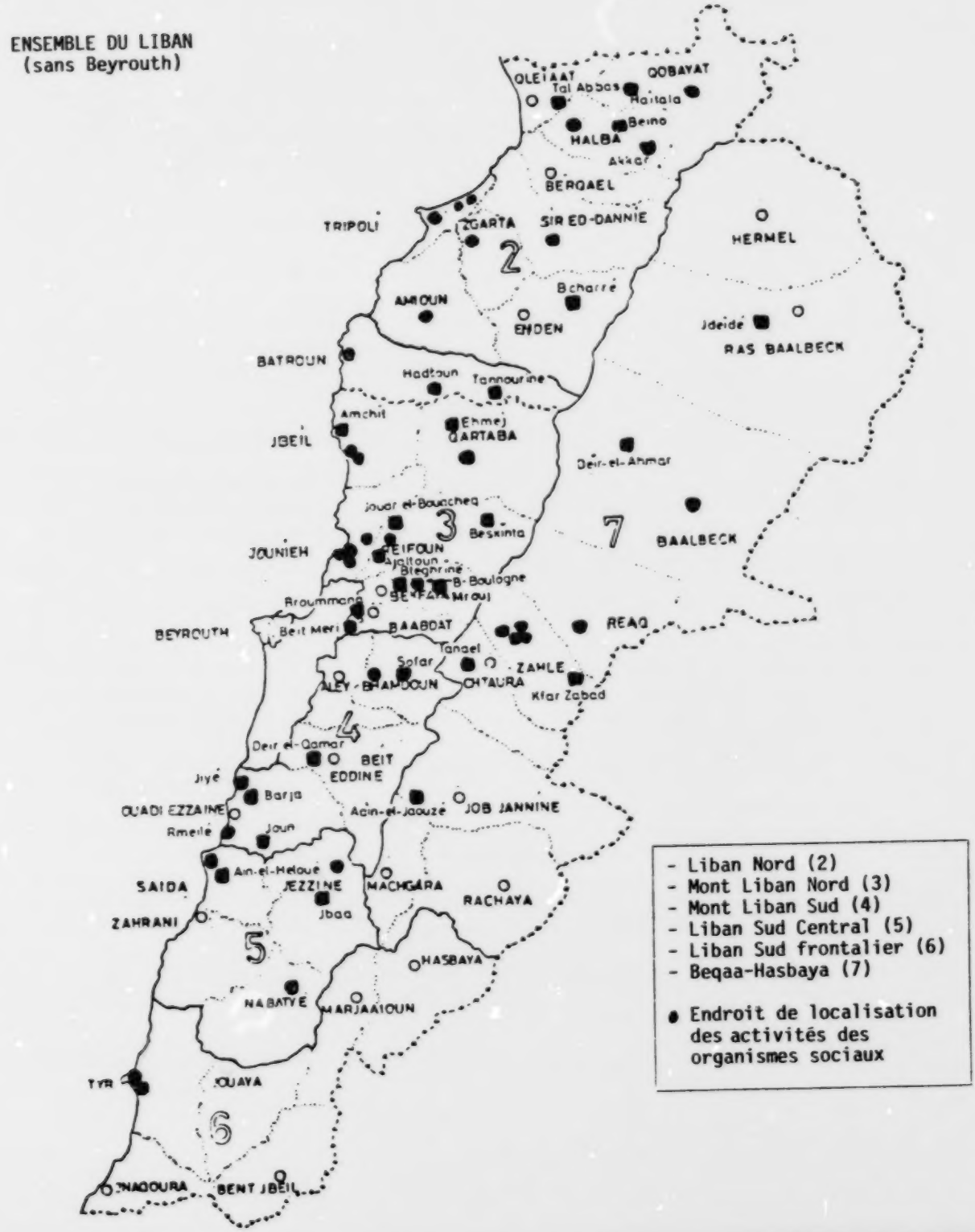

14.2.2 La main-d'oeuvre au service des déplacés par programme d'action

Huit (8) organismes ont fourni des informations sur leur main-d'oeuvre par programme et la main-d'oeuvre affectée plus spécifiquement aux déplacés en 1987. En 1989, nous avons de l'information pour dix (10) des 12 organismes. Trois programmes absorbent surtout les énergies du personnel des organismes en 1989. Ce sont les programmes d'aide aux familles, les programmes alimentaires et les programmes de transports communs. Ces trois programmes occupent à eux seuls l'équivalent de 464 travailleurs à temps complet, soit près de 58% de l'ensemble des travailleurs (au nombre de 801). Trois autres programmes viennent ensuite: les programmes scolaires, les programmes d'urgence et les programmes de santé; dans ces trois programmes, on retrouve 228 travailleurs, soit environ 28% de la main-d'oeuvre. Quant aux autres programmes, ils comptent un moins grand nombre d'employés.

La main-d'oeuvre affectée aux déplacés représente 49% de la main-d'oeuvre totale aussi bien en 1987 qu'en 1989. Si on examine un peu plus en détails les changements survenus dans l'approche d'aide aux déplacés, on peut faire les constatations suivantes:

a) Pour la plupart des programmes d'action, la proportion de la main-d'oeuvre ou de son temps d'occupation auprès des personnes déplacées a augmenté entre 1987 et 1989. C'est le cas notamment des programmes alimentaires, des programmes d'aides aux familles, des programmes scolaires et des programmes de santé.

b) Aussi bien en 1987 qu'en 1989, les programmes alimentaires étaient de loin ceux qui avaient le plus grand nombre d'effectifs consacrés aux déplacés, soit 46%.

c) Les programmes d'aides aux familles, sont ceux qui en 1989 viennent au deuxième rang quant au nombre d'effectifs affectés aux déplacés avec 22% de leurs effectifs consacrés aux déplacés.

d) Les effectifs des programmes scolaires qui s'adressent aux déplacés en 1989 représentent 16% des 394 employés travaillant avec les déplacés alors qu'ils étaient à peine 5% en 1987.

e) En plus d'augmenter considérablement en nombre absolu pour l'ensemble de la population, la main-d'oeuvre s'occupant des transports communs augmente aussi parmi la main-d'oeuvre travaillant avec les déplacés de moins de 5% de l'ensemble des effectifs en 1987 et ils sont maintenant près de 11%.

f) Quant aux programmes de santé, ils consacrent en 1989 une proportion un peu plus considérable de leurs effectifs aux déplacés alors que leurs effectifs restent sensiblement les mêmes qu'en 1987 dans l'ensemble.

g) Même si le nombre des employés dans les programmes d'urgence augmentent considérablement entre 1987 et 1989, il y a une diminution de la proportion de la main-d'oeuvre ou de son temps d'occupation auprès des déplacés.

h) Malgré une augmentation des effectifs travaillant dans les programmes de reconstruction pour l'ensemble de la population, il y a une diminution de la proportion des effectifs de ces programmes à l'intention des déplacés: ils passent de 38% à 25% entre 1987 et 1989.

14.2.3 Le personnel volontaire[1] au service des déplacés par programme d'action

Sur les 12 organismes de l'étude, sept (7) ont fait appel aux services de volontaires ou de bénévoles dans l'exécution de leurs programmes d'action avec une moyenne de 273 bénévoles en 1987 et 276 en 1989. En 1989,

---

[1] Un volontaire est une personne bénévole qui travaille ou rend un service sans être rémunérée.

les 1930 volontaires dans ces organismes sont surtout impliqués dans les programmes de développement communautaire (43%), de reconstruction et de relogement (23%) et dans les programmes d'urgence (21%).

La proportion relative des volontaires oeuvrant au service des déplacés est passée de 46% entre 1987 (128 volontaires par organisme) à 38% 1989 (106 volontaires) par organisme. Lorsqu'on fait les comparaisons entre ces deux périodes, on peut faire les constatations suivantes:

a) Les programmes de développement communautaire sont ceux qui occupent le plus de bénévoles en 1989: 824, soit 43% de l'ensemble, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à 1987. Ils sont aussi ceux qui ont le plus de bénévoles s'adressant aux déplacés.

b) Il y a une proportion moins considérable de bénévoles dans les programmes d'urgence tant en ce qui concerne l'ensemble de la population qu'en ce qui concerne les déplacés. Alors qu'ils étaient au premier rang en 1987, quant à leur utilisation de bénévoles à l'intention des déplacés, ils passent au deuxième rang.

c) Dans les programmes de reconstruction et de relogement, le nombre de bénévoles est plus élevé en 1989 qu'en 1987: 450 comparativement à 310.

d) Les bénévoles impliqués dans les programmes d'éducation sont en diminution tant dans leur nombre absolu que dans leur proportion.

14.3 L'importance des déplacés dans la population desservie par les programmes d'action.

Présentons maintenant les principales caractéristiques de la population desservie par les différents programmes d'action et, en particulier, l'importance des déplacés dans cette population. Encore ici, il faut interpréter les données avec beaucoup de prudence étant donné que nous n'avons l'information qu'à partir de 3 organismes en 1987 et de 4 organismes en 1989 sur les 11 organismes d'aide de la présente étude. De plus, l'information obtenue pour 1989 n'est pas toujours semblable à celle de 1987.

Malgré ces limites, on constate que le nombre moyen de bénéficiaires par organisme (familles et personnes, population en général et déplacés) a augmenté en 1989 par rapport à celui enregistré en 1987. Ainsi dans la population en général, 5,040 familles et 5,998 personnes en moyenne par organisme étaient desservies en 1987 dans les organismes répondants. En 1989, le nombre moyen de familles par organisme devient 5,674 et celui de personnes 7,964, ceci sur la base de 4 organismes répondants: il s'agit d'une augmentation de 12.5% dans le nombre moyen des familles desservies et de 32% dans le nombre moyen des personnes.

a) Familles bénéficiaires

Si on considère plus spécifiquemment les familles déplacées bénéficiaires, elles restent en moyenne en nombre assez semblable en 1987 et 1989 dans les organismes concernés: leur nombre passe de 4023 à 4091 soit une augmentation d'à peine 1.7%. Pour ce qui est des personnes l'augmentation est considérable: alors qu'en 1987, les organismes desservaient en moyenne 3648 bénéficiaires, c'est 5195 qu'ils desservent en 1989, soit une augmentation de 42%.

Étant donné la présence de programmes additionnels en 1989, il est difficile de faire l'analyse du nombre relatif de familles bénéficiaires dans chaque programme. Néanmoins, dans la population en général c'est surtout aux programmes scolaires auxquels font appel les familles aussi bien en 1987 qu'en 1989. Toutefois, entre 1987 et 1989, le nombre de familles déplacées bénéficiaires des programmes scolaires est passé de 51% à 37% de l'ensemble des familles bénéficiaires. Avec le programme d'aide aux familles déplacés, ce sont les deux seuls programmes dont bénéficient les familles en 1987; en 1989, ces deux programmes demeurent encore les plus importants, mais il faut leur ajouter les programmes de santé et les programmes d'aide aux familles.

b) Personnes bénéficiaires

Les programmes dont bénéficient les personnes qu'elles fassent partie de la population en général ou de la population déplacée, sont d'abord les programmes alimentaires: 64% des personnes (déplacées ou non) bénéficiaient de ces programmes en 1987; en 1989, c'est 94% des personnes qui en sont bénéficiaires. Il est donc évident que pour les organismes répondants en 1989, la quasi totalité des personnes bénéficiaires l'étaient des programmes alimentaires. Il s'agit là d'un indicateur de la détérioration de la situation des besoins auxquels doivent faire face les organismes.

En ce qui concerne l'importance relative de la proportion des déplacés par rapport à la population desservie (familles et personnes) par programme d'action. On peut faire les constatations suivantes:

a) Par définition, toutes les familles aidées par le programme d'aide aux déplacés en 1987 et en 1989 avaient été déplacées;

b) Dans les programmes scolaires, les familles déplacées représentent 69% des familles aidées aussi bien en 1987 qu'en 1989;

c) Les programmes alimentaires qui sont de loin les programmes ayant le plus grand nombre de bénéficiaires avaient un pourcentage de 60% de déplacés parmi les personnes aidées en 1987 et de 65% en 1989.

CHAPITRE 15

LES ORGANISMES DE FINANCEMENT ET LES DÉPENSES DES ORGANISMES SOCIAUX

15.1. Les organismes sociaux bénéficiaires de l'aide des organismes de financement et la valeur du financement en US $

Seulement trois des cinq organismes qui ont indiqué qu'ils s'occupaient de distribution de sommes d'argent à d'autres organismes, trois nous ont fourni de l'information sur leurs activités pour 1987 et quatre pour 1989. Les organismes sociaux qui ont bénéficié de l'aide des trois organismes de financement sont au nombre de 233 en 1987 et 303 en 1989.

Voici les principales caractéristiques de ces organismes:

a) Les activités humanitaires de tous genres ont conservé le premier rang dans l'ordre d'importance des organismes bénéficiaires durant les deux années retenues avec 72% des organismes en 1987 et 50% en 1989. Compte tenu des catégories établies il a été impossible de faire une étude plus détaillée de ce regroupement en activités humanitaires de tous genres.

b) Par contre, les activités médicales et les aides en médicaments qui occupaient le dernier rang (avec 0.8%) en 1987 ont gagné de l'importance et occupent le 2ième rang (avec 38.6%) en 1989. Cette situation est surtout attribuable aux informations fournies par un quatrième organisme qui s'occupe de ce type de financement.

c) Les coopératives et les associations d'agriculteurs ont vu baisser leur rang dans l'ordre d'importance du 2ième rang en 1987 (avec 14%) au 4ième rang en 1989 (avec 3.9%).

d) Les établissements scolaires ont gardé le même rang (troisième) dans les deux années avec 8.5% en 1987 et 4.1% en 1989.

Quant à la valeur du financement, la valeur moyenne de l'aide distribuée aux organismes sociaux par chaque organisme de financement s'élevait à 565 464 US $ en 1987 et à 550 575 US $ en 1989. Il pourrait s'agir d'une légère tendance à la baisse dans le financement entre 1987 et 1989, si l'on prend la moyenne par organisme. Mais compte tenu du nombre d'organismes différents, il est difficile d'interpréter ces chiffres.

Par ordre d'importance, les programmes d'action qui ont bénéficié de ces financements, selon la part distribuée à des organismes s'occupant des déplacés dans ces derniers en 1987 et 1989, sont les programmes de reconstruction, les programmes d'urgence, les programmes médicaux et de distribution d'équipement ménager.

a) Les programmes de reconstruction ont profité des sommes d'argent les plus élevées aussi bien en 1987 (57%) qu'en 1989 (53%).

b) Les programmes d'urgence ont gardé presque les mêmes proportions en 1987 et 1989 (6,5% et 7% respectivement). C'est aussi le cas des programmes de réhabilitation des handicapés, de réhabilitation professionnelle et de bourses scolaires.

c) Les sommes versées à des programmes de santé sont passées de 13% en 1987 à 23% en 1989 de l'ensemble des argents versés.

d) Les programmes d'achat de plants, de produits chimiques, de terrain et de bétail ont au contraire subi une baisse: ils sont passés de 10% en 1987 à 7% en 1989 des sommes distribuées.

e) Signalons enfin que la part du financement de chacun des programmes, allouée aux populations déplacées par rapport à l'ensemble de la population est sensiblement la même en 1987 et en 1989. C'est un peu plus du tiers des sommes distribuées par les organismes de financement pour des déplacés.

15.2 Dépenses des organismes sociaux

Dans la section précédente, les quelques organismes qui s'occupent de financement de programmes ont été étudiées. La présente section vise plus précisément à répondre aux qustions suivantes:

- Quelles sont les dépenses dans les différents programmes d'action des organismes sociaux?

- Quelle est l'importance des dépenses pour les déplacés dans ces divers programmes?

a) Les dépenses par programme d'action

Les organismes retenus dans l'échantillon et qui ont répondu à la question concernant leurs dépenses par programme d'action sont au nombre de 5 en 1987 et de 6 en 1989. La valeur moyenne des dépenses par organisme s'élève à 1 302 374 US $ en 1987 et à 2 434 234 US $ en 1989. C'est une augmentation moyenne de près de 87% des dépenses effectuées par les organismes entre 1987 et 1989. Néanmoins, il s'agit d'une donnée difficile à analyser compte tenu du nombre différent d'organismes répondant.

En ce qui concerne l'importance relative des dépenses effectuées à l'intérieur des différents programmes en 1987 et 1989, nous constatons que:

- les programmes d'urgence et les programmes alimentaires consomment à eux seuls 40.3% des dépenses effectuées en 1987 et 29.8% de celles effectuées en 1989. Même s'il s'agit d'une baisse relative, ils demeurent les programmes les plus considérables.

- certains programmes ont connu une augmentation dans leurs dépenses en 1989 par rapport à 1987. Les principaux sont les programmes de santé, les programmes de scolarisation et les programmes de réhabilitation économique et professionnelle. Le programme de reconstruction de logement qui n'est pas mentionné en 1987 comme source de dépenses le devient en 1989. Il en est de même pour les programmes d'aide à la famille qui ne représentaient qu'une infime portion des dépenses: il passe à 4.1% en 1989.

- deux types de programmes ont, par ailleurs, connu une baisse dans les dépenses les concernant: les programmes d'aides directes aux déplacés et la construction de centres de déplacés.

b) L'importance des dépenses pour les déplacés par programme d'action

Trois organismes en 1987 et quatre en 1989 ont répondu à la question concernant l'importance des dépenses pour les déplacés par programme d'action. En ce qui concerne l'ensemble de leurs dépenses l'information fournie pour les trois organismes permet de constater qu'ils ont effectué 3,168 millions US $ de dépenses dans leurs différents programmes d'action en 1987, soit une moyenne de 1,05 million US $ par organismes alors qu'en 1989 la somme dépensée globalement équivaut à 3,35 millions US $ pour les quatre organismes répondants, soit en moyenne 0,837 million US $ par organisme. Comparés aux organismes dont nous venons d'étudier les dépenses à la section précédente, les organismes sociaux pour lesquels il a été possible de départager les dépenses eu égard aux déplacés apparaissent en général plus petits.

La valeur des dépenses allouées aux déplacés en proportion du total des dépenses dans les organismes concernés s'élevaient à 68% en 1989. Aussi bien en 1987 qu'en 1989 les programmes d'action où on relève les plus hautes proportions de dépenses allouées aux déplacés sont les suivants: les programmes d'aide aux déplacés avec 100% des dépenses de ces programmes en 1987 et 1989; les programmes de scolarisation avec 69% et 71% de leurs dépenses en 1987 et 1989 respectivement; les programmes de santé avec 65% au cours des deux années et les programmes alimentaires qui ont consacré aux déplacés 60% et 65% de leurs dépenses en 1987 et 1989.

CHAPITRE 16

LES BESOINS DES DÉPLACÉS VUS PAR LES RESPONSABLES DANS LES ORGANISMES SOCIAUX

Pour éclairer davantage l'analyse des services rendus aux déplacés par les organismes sociaux au Liban, et pour mieux connaître les difficultés et les problèmes spécifiques des déplacés par rapport aux autres bénéficiaires ainsi que l'ampleur de ces difficultés, nous nous sommes adressés aux responsables (président ou directeur) des organismes sociaux et leur avons posé les trois questions suivantes:

1- Dans la liste des difficultés et problèmes ci-jointe[1] , identifiez ceux que vous considérez être les plus courants chez les déplacés (5 réponses au plus).

2- Existe-t-il selon vous des services nécessaires pour répondre aux besoins des déplacés que votre organisme n'arrive pas actuellement à assurer du tout ou suffisamment? et quels sont ces services?

3- Constatez-vous l'existence de changements dans les difficultés et les problèmes des déplacés entre 1985 et 1990? et quels sont selon vous ceux qui ont évolué positivement et ceux qui ont évolué négativement?

Les réponses obtenues représentent dans ce sens l'opinion des décideurs dans les organismes sociaux au Liban au sujet des difficultés rencontrées chez les déplacés. Tous les responsables qui ont été sollicités ont volontiers répondu, bien que certains aient refusé de répondre à d'autres questions concernant la répartition du budget de l'organisme et de ses dépenses par programme d'action et catégorie de bénéficiaires (population en général ou déplacés).

16.1 Les problèmes les plus courants chez les déplacés

Les problèmes les plus courants chez les déplacés selon les responsables des organismes sociaux qui ont répondu à l'enquête (12 responsables) sont au nombre de 14 (voir tableau 16.1). Trois parmi ces problèmes ont été cités par 75% des répondants (9/12) et occupent de cette manière le premier ordre d'importance.

16.2 Les services insuffisants ou manquants par rapport aux besoins des déplacés

À la question de savoir s'il existe des services nécessaires pour répondre aux besoins des déplacés, mais que les organismes sociaux n'arrivent pas, actuellement, à assurer du tout ou suffisamment, 9 responsables sur 12 ont répondu par l'affirmative. Quant aux services signalés comme inexistants ou insuffisants par ces 9 responsables, ils sont reproduits par ordre de priorité dans le tableau 16.2. La santé, l'habitation, l'occupation et la scolarisation sont de loin les secteurs dans lesquels les services sont les plus nécessaires.

Il faut mettre en évidence le parallèle existant entre les problèmes rencontrés et les services nécessaires. Si l'on fait exception du problème de manque de ressources pour satisfaire les besoins primaires, les responsables

---

[1] Voir en annexe dans le questionnaire la liste des problèmes.

d'organismes ont fait ressortir l'insuffisance des moyens disponibles pour faire face aux principaux problèmes des déplacés.

TABLEAU 5.1

LES PROBLÈMES LES PLUS RENCONTRÉS AUPRÈS DES DÉPLACÉS PAR ORDRE D'IMPORTANCE (NOMBRE DE RÉPONDANTS: 12)

Problèmes	Nombre de fois pour les 12 répondants	Ordre d'importance
Manque de ressources pour besoins primaires: alimentation, habillement, etc.	9	1
Logement indigne	9	1
Manque de ressources pour frais d'hospitalisation	9	1
Manque ou inexistence de logement	7	4
Difficultés d'embauche	7	4
Manque de ressources pour achat de médicaments	5	6
Difficultés dans le transport	3	7
Retard scolaire	3	7
Problèmes psycho-sociaux dans la famille	3	7
Difficultés relationnelles au sein de la famille	1	10
Isolement des enfants	1	10
Difficultés dans les conditions du travail	1	10
Difficultés dans l'adaptation au nouveau milieu résidentiel	1	10
Manque dans les installations d'eau courante	1	10

16.3 Nature de l'évolution des difficultés rencontrées chez les déplacés

Les responsables d'organismes ont été unanimes quant à l'existence de changements dans les difficultés rencontrées chez les déplacés entre 1985 et 1990. Nous regroupons ces changements en deux catégories de changements: d'un côté, on retrouve ceux qui reflètent une amélioration de la situation des déplacés; de l'autre, il y a ceux qui indiquent une détérioration.

a) Amélioration de la situation

La seule amélioration signalée entre 1985 et 1990 concerne l'intégration des déplacés dans leur nouveau milieu d'accueil (5 des 12 répondants). Il s'agit là néanmoins d'un aspect important, car il indique les possibilités existantes de la mise en place de solutions appropriées aux problèmes des déplacés dans le contexte d'après-guerre.

L'intégration des déplacés dans leur nouveau milieu d'accueil signifie que la permanence de plusieurs déplacements fait maintenant partie de la nouvelle situation libanaise. Il faudra en tenir compte dans les actions à entreprendre.

TABLEAU 16.2

SERVICES MANQUANTS OU INSUFFISANTS DANS LES CENTRES SOCIAUX PAR RAPPORT AUX BESOINS DES DÉPLACÉS

Services manquants	Nombre de fois pour les 9 répondants	Ordre de priorité
Services en matière de santé (hospitalisation et médicaments)	6	1
Services en matière d'habitat	5	2
Réhabilitation professionnelle	3	3
Aides scolaires	3	3
Réinsertion dans le milieu	2	5
Installations d'eau courante	2	5
Suivi psychologique	1	7
Aides pour transport	1	7
Augmentation des aides	1	7
Financement mobile	1	7
Dédommagement des pertes	1	7

b) Détérioration de la situation entre 1985 et 1990

Les 12 répondants mentionnent en moyenne 4 situations où il y a eu détérioration. Les situations où la détérioration est la plus souvent mentionnée sont les suivantes:

- Habitat: 9/12
- Santé: 8/12
- Dévaluation de la monnaie libannaise: 7/12
- Travail: 6/12
- Éducation: 6/12

L'habitat, la santé, le pouvoir d'achat, le travail et l'éducation sont les situations qui se sont les plus détériorées pour les déplacés, malgré les efforts qui ont été fournis de la part des organismes sociaux entre 1985 et 1990. Ce sont là des secteurs de besoins fondamentaux où il y a eu une aggravation marquée de la situation dans un contexte économique où il y a eu réduction importante du pouvoir d'achat. L'électricité, l'eau, le transport et l'adaptation à la situation de déplacé sont aussi des situations où le quart des répondants estiment qu'il y a eu détérioration. C'est donc dire qu'une bonne partie des conditions de vie des déplacés se sont détériorées entre 1988 et 1990.

CONCLUSION

La guerre qu'a subie le Liban de 1975 à 1990 a entraîné des migrations forcées et créé une nouvelle catégorie sociale que nous avons baptisée «population déplacée». Les différentes enquêtes sur le terrain ont saisi l'image de cette population telle qu'elle était début de 1988, et qui représentait alors environ un vingtième de la population totale. Mais peut-on, quinze ans après, parler toujours de cette population comme d'une catégorie sociale ayant sa propre spécificité et appelant par conséquent une politique sociale propre, distincte de la politique sociale générale? Si oui, quels sont les traits saillants de cette spécificité? Quels sont, enfin, les éléments dont il faudrait tenir compte pour l'élaboration éventuelle d'une politique sociale à l'égard de cette population?

Nous allons essayer de conclure cette recherche en répondant à ces questions dans les sections qui suivent.

A) Les caractéristiques spécifiques de la population déplacée au Liban

Il est évident que la population forcée de migrer constitue au moment même de la migration une catégorie très spéciale du fait que tout son cadre de vie se trouve brutalement modifié. À cet égard, nous pouvons faire la distinction entre deux types de déplacés forcés: ceux qui ont été forcés sous la menace directe au déplacement et ceux qui ont été contraints de migrer pour des raisons de sécurité.

Le premier groupe représente environ 45% de la population déplacée telle qu'observée en 1987. Il s'est formé principalement en deux vagues: la première, qui est considérée comme la plus importante (39% des déplacements de tous genres), se situe durant la guerre des deux ans (avril 1975 - novembre 1976) qui scinde la Capitale en deux secteurs délimités par la rue de Damas; la seconde vague la plus importante (17% des déplacements) prend place entre 1983 et 1984, lors de la «bataille de la montagne» et des conflits qui opposent diverses factions musulmanes à Beyrouth Ouest. Les départs sont précipités et se font souvent dans des conditions dramatiques, les familles fuient en abandonnant presque tous leurs biens.

Le second groupe (55% de la population déplacée) s'est formé tout au long des événements qui ont eu lieu depuis 1975. Les départs sont moins hâtifs, l'installation dans un autre lieu souvent préparée d'avance.

Le caractère forcé de la migration s'est plus ou moins atténué avec le temps. Au moment de l'enquête, 31% des déplacés adultes ont déclaré se sentir parfaitement intégrés dans leur nouveau lieu de résidence. En effet, le caractère forcé porte uniquement sur le départ mais à peu près pas sur le lieu d'installation de l'individu ou chef de famille forcé de quitter son lieu de résidence habituelle. Le lieu de son installation en fonction de son appartenance confessionnelle ou de son réseau de relations a été de nature à faciliter son intégration dans un nouveau milieu. La condition du déplacé qui se déclare parfaitement intégré est-elle identique à celle des migrants volontaires? Par ailleurs, une catégorie de déplacés qui ont la possibilité de retourner à leur lieu d'origine en toute sécurité ne l'ont pas fait pour des raisons de commodité de vie. En fait, le caractère forcé de la condition de déplacé, tel que défini dans notre étude, a cessé d'exister pour environ le tiers de la population de l'étude. Néanmoins, ils ont migré à l'intérieur du Liban.

Migrants forcés transformés ou non en migrants volontaires, intégrés ou non à leur milieu d'accueil, la population déplacée reste marquée par les séquelles du déplacement et présente des particularités dont les principaux traits sont résumés dans les points suivants:

a) Plus de 31% des déplacés installés dans les zones urbaines sont d'origine rurale. Ce passage brutal, sans préparation psychologique et sans le soutien d'un réseau de relations, ne leur a pas permis de s'assimiler à la vie urbaine, tout en «ruralisant» leur nouvel espace de vie.

b) Leur comportement démographique est légèrement différent de celui de l'ensemble de la population libanaise: retard dans le mariage des jeunes, constitution de familles plus nombreuses et cohabitation plus fréquente des familles nucléaires avec des parents, ce qui donne des ménages de 5,4 personnes en moyenne. En conséquence, la population déplacée est plus jeune, 48% de la population.

c) Le niveau d'éducation des différentes générations est inférieur à celui de la population globale. Notamment, dans les générations de ceux qui étaient âgés de 15 à 20 ans au moment du déplacement et qui ont dû abandonner définitivement leurs études. Les plus jeunes, par contre, ont profité des possibilités scolaires du milieu d'accueil et ne se distinguent pas, sur ce plan, du reste de la population.

d) Le trait le plus spécifique de la condition de déplacé reste la précarité des conditions de logement: 16,6% des déplacés habitaient en 1988 des logements occupés de façon illégale, tandis que 27,5% étaient logés aux frais de parents, d'amis, d'une association ou d'un parti.

e) Le niveau socio-économique est aussi, en moyenne, inférieur à celui de l'ensemble de la population, avec taux de chômage légèrement plus élevé.

f) L'état de santé des déplacés est caractérisé par un taux non négligeable de morbidité et de handicap (environ 12%) nécessitant des soins continus ou répétés.

g) Les principales difficultés rencontrées par les déplacés sont les suivantes:

- Le manque de ressources financières pour faire face aux besoins de la vie de tous les jours, surtout les besoins alimentaires;
- Les difficultés d'obtenir des soins de santé;
- Les conditions d'habitation inadéquates;
- Les problèmes de scolarisation des enfants;
- Le manque de moyens de transport;
- Le chômage.

B- Le vécu des problèmes de la vie quotidienne par des déplacés

Un autre volet de la recherche sur les déplacés était d'étudier l'impact des déplacements forcés sur les personnes et les familles dans leur vie quotidienne. Répartie en trois temps (le vécu dans le milieu d'origine, durant la crise, dans le milieu d'accueil), l'étude fait ressortir la nature du stress et de la crise, les problèmes qui en découlent, le processus d'adaptation et les aspirations relatives à l'avenir.

En considérant l'ensemble de cette analyse, il est possible de dégager plusieurs constantes qui fournissent un éclairage complémentaire au corpus de données établies après les enquêtes menées auprès de la population totale.

1- Le milieu de vie originaire, objet perdu après le déplacement forcé, indépendamment de ses caractéristiques objectives, a été présenté comme un milieu idéal, tant dans ses configurations physiques et matérielles que dans ses attributs humains et sociaux et cela, dans la majorité des cas. Nous avons considéré cette idéalisation comme faisant normalement partie de la constitution de l'objet nostalgique, sorte d'antidote contre l'effondrement psychique fréquent dans de pareilles situations. En outre, on peut estimer qu'une telle idéalisation a pour fonction subsidiaire la conservation d'une image de soi valorisée dans le présent, compte tenu du fait que, pour le déplacé qui a ainsi perdu son espace extérieur, il ne reste plus que cet espace intérieur ou cette réalité psychique qu'il doit préserver pour continuer à vivre, à lutter et à espérer. Fabulation ou idéalisation, dans les deux cas, il s'agit d'un processus axé sur la stratégie de la reconnaissance.

Cette idéalisation du milieu d'origine comme objet nostalgique pourrait inhiber la volonté et l'empêcher de s'adapter aux changements. C'est ce que perçoivent quelques jeunes gens: leur témoignage sur la vie sociale dans le milieu d'origine va à l'encontre de la vision idéalisante de leurs parents. Ils n'y voient que routine, ennui, coutumes traditionnelles sans contenu personnalisé. Ces jeunes voient le changement, malgré tout, comme une chance, une ouverture.

2- Étant donné l'idéalisation du milieu d'origine, le milieu d'accueil a été perçu comme hostile, surtout lorsqu'il était resté physiquement indemne ou épargné au moment de l'accueil des déplacés. Cette hostilité perçue, et qui pourrait seulement être projective de la part des déplacés, est à corréler avec le degré de frustration de la population déplacée, comme elle pourrait être réelle. Souvent, les milieux d'accueil se révélaient peu tolérants pour ce qui pourrait déranger un ordre établi ou une sécurité précaire acquise à la force des poignets de la collectivité. Que les perceptions des déplacés soient à cet égard réelles ou imaginaires - issues d'une image défectueuse de soi et d'une capacité d'adaptation affaiblie - le thème porte à la réflexion si l'on considère que les attitudes de la société d'accueil sont déterminantes pour l'intégration des personnes déplacées.

3- La solidarité familiale est le facteur le plus souvent cité dans les cas de réussite. Les autres facteurs facilitant l'adaptation ont principalement été: un certain pouvoir économique maintenu dans la famille malgré le départ en catastrophe et le potentiel intellectuel et professionnel des membres de la famille. Il y a là, en effet, le maintien de la faculté de prévoir, d'organiser et de reconvertir son action on son insertion professionnelle au gré des circonstances. Cette souplesse mentale peut être considérée comme le garant de toute adaptation future, en cas de changement de statut ou de regroupement démographique volontaire ou imposé.

4- Selon les termes mêmes des personnes déplacées, la crise était accompagnée par des sentiments de panique, d'angoisse, de terreur, d'hébétement, de sidération, d'affolement, de douleur, de haine, d'agressivité et même de culpabilité vis-à-vis de ceux qui n'étaient pas capables de fuir. Mais, malgré son acuité et son caractère traumatique, la crise n'a, à aucun moment, du moins auprès de la population enquêtée, généré des désordres psychiques graves ou des décompensations pathologiques morbides.

5- L'attitude volontariste des personnes sinistrées face aux exigences de la réadaptation peut être considérée comme le facteur principal de la réussite. Ceci est conforme à la théorie de la crise qui veut que lorsque les familles, les individus ou les groupes sont capables de dépasser leurs premières réactions émotives et d'affronter une crise comme un défi, il s'ensuive un choix rationnel qui prélude à la réadaptation.

En effet, soutiens et aides extérieurs ne peuvent donner aucun résultat si le sujet ne se sent pas mobilisé pour entreprendre une action réparatrice. Tout au plus, ils peuvent couvrir les besoins élémentaires de la famille tout en maintenant le ou les bénéficiaires dans une attitude passive et développer en eux une mentalité d'assistés. On peut ainsi affirmer que la réadaptation est fonction directe du degré de réactivité du sujet, compte tenu des conditions objectives et des obstacles plus ou moins insurmontables liés aux infrastructures. C'est cette mentalité combative qu'il faudra promouvoir chez l'ensemble des déplacés si l'on désire qu'ils retrouvent assez rapidement un certain niveau d'autonomie et de productivité susceptibles de les arracher au désespoir produit par l'inaction et la perte de l'estime de soi. La totalité des réadaptations réussies est due à cette combativité devant l'obstacle, considérée comme un défi à relever.

6- La perte du patrimoine constitue, pour un groupe familial, une blessure qui affecte très profondément l'identité surtout pour les personnes de souche paysanne ou provenant d'un milieu rural. La terre et la maison comptent parmi les éléments fondamentaux constitutifs de la personnalité, sortes de parties de soi ou de terrains projectifs facilement identifiés aux personnes elles-mêmes. Dans beaucoup de langues, «maison» équivaut à «famille». C'est ainsi que nous avons expliqué la gravité du sentiment de perte chez les personnes qui avaient perdu, non une location, mais une propriété, et ce sont ces personnes qui, parfois contre toute évidence, espèrent toujours récupérer ce patrimoine même si c'est dans un avenir incertain.

7- La représentation de l'avenir, telle que révélée par l'enquête, en particulier pour les familles non encore adéquatement insérées dans les milieux d'accueil, est à la fois due aux retombées des déplacements successifs subis par la majorité des familles et à la situation politique, restée longtemps instable. Il a été indiqué plus haut que cette instabilité générale interdisait le projet à long terme comme toute action prospective. Les propos tenus par les adultes comme par les jeunes qualifiant le pays comme n'étant plus habitable, sont en relation directe avec le marasme politique dans lequel continue à se débattre le Liban. Le fait que les décisions concernant la vie des citoyens se prennent désormais ailleurs que dans la capitale libanaise amplifie encore davantage le malaise et le sentiment d'impuissance, qui pourrait porter les jeunes surtout à déserter le pays et à émigrer pour chercher un mieux-être et contrôler leur propre vie.

8- Une dernière question à retenir pour fins d'exploration plus détaillée est la situation des familles qui vivent les déplacements difficilement. Usées par les déplacements continus et l'instabilité constante, dénuées de ressources matérielles suffisantes, ces familles souffrent d'un sentiment d'infériorité par rapport à leur milieu social, où prédomine le «chacun pour soi». Elles se sentent trahies dans leurs attentes de citoyens. Elles tendent à se refermer sur elles-mêmes.

Comment redonner aux populations déplacées leur place comme citoyens à part entière? Comment les aider à soigner leurs blessures au sein d'une collectivité qui, elle aussi, soigne ses blessures et tente de rebâtir ses maisons, ses communautés, sa nation, son image?

C- Les organismes sociaux et l'aide aux déplacés

L'enquête dont les résultats ont été présentés dans les pages précédentes devait permettre de relever auprès d'un échantillon représentant typologiquement les organismes sociaux au Liban, l'ampleur relative des besoins des difficultés rencontrés par les déplacés par rapport aux autres bénéficiaires de ces organismes.

Cependant, cette enquête a été conduite auprès de 15 organismes seulement et seuls 12 répondants font en définitive partie de l'enquête. Sur toutes les questions de finances, peu d'informations ont été fournies. Il s'agit d'une enquête exploratoire pouvant constituer une étape préliminaire à une meilleure connaissance du fonctionnement des organismes sociaux au Liban. Ce processus devra également aider les organismes sociaux à oeuvrer pour un meilleur développement de la société et une plus grande autonomie de l'individu. Néanmoins, elle a permis de répondre, aux objectifs qui lui étaient assignés au départ, sauf pour les questions où le nombre de répondants n'est pas suffisant. Les principales constatations qui ressortent de l'analyse peuvent à cet effet être énoncées comme suit:

1- Constatations d'ordre général sur les organismes de l'enquête:

- Ceux qui répondent sont des organismes libanais qui ont un réseau de branches distribuées sur le territoire du Liban. Onze des douze organismes de l'enquête rendent des services à la population. Quatre d'entre eux distribuent en même temps du financement. Un seul est un organisme de financement exclusivement.

- Le nombre moyen de personnes employées à temps complet par organisme est équivalent à 67 en 1987 et à 80 personnes 1989, lesquelles se retrouvent surtout dans les programmes d'aide aux familles, alimentaires et de transport en commun.

- Le nombre moyen de volontaires ou de personnes actives d'une manière bénévole par organisme est de l'ordre de 275, regroupés dans sept organismes surtout impliqués dans des programmes de développement communautaire, de reconstruction et d'urgence.

- Les organismes bénéficiaires de financement exercent surtout des activités humanitaires de tous genres.

- Les dépenses dans les organismes sociaux ont été effectuées prioritairement dans le cadre des programmes d'aide en matière de santé, scolaires, d'urgence et d'aide alimentaire et d'aide aux familles.

- Le nombre moyen de familles et de personnes bénéficiaires par organisme s'élevait à 5 040 familles en 1987 et à 5 674 familles en 1989 à 5 998 personnes en 1987 et 7 964 personnes en 1989.

2- Constatations relatives aux déplacés

Sur un plan général:

- 49% du personnel et 38% des volontaires ont été au service des déplacés en 1989.

- 68% en 1989 de la valeur des dépenses effectuées par les organismes sociaux est allé aux déplacés.

Par programme d'action:

- Les plus hautes proportions de main-d'oeuvre se retrouvent dans les programmes alimentaires, aux familles, scolaires et de santé.

- Les bénévoles travaillant auprès des déplacés sont concentrés surtout dans les programmes de développement communautaire, d'urgence, de reconstruction ou de relogement et de scolarisation.

- Les organismes de financement sont les programmes de reconstruction et reliés à la santé reçoivent le financement le plus élevé alloué aux déplacés.

- Les programmes d'action où l'on relève les plus hautes dépenses à l'intention des familles et des personnes déplacées sont dans l'ordre les suivants: les programmes d'aide en matière de santé, les programmes d'aide scolaire, les programmes d'aide aux déplacés et les programmes d'aide alimentaire.

- Les problèmes les plus courants chez les déplacés identifiés par les responsables sont:

  . Le manque de ressources en matière d'alimentation, d'habillement et de scolarisation;
  . Le manque de ressources en matière d'hospitalisation et de médicaments;
  . Les besoins de logement ou l'état inadéquat du logement;
  . Le travail en particulier et les difficultés d'embauche.

- Entre 1985 et 1990, la situation s'est détériorée de manière plus marquée, de l'avis des responsables d'organismes sociaux dans les secteurs suivants: habitat, santé, dévaluation de la livre libanaise, travail et éducation. Le seul secteur de l'amélioration de la situation des déplacés, celui de leur intégration à leur nouveau milieu est indicateur des possibilités à envisager pour le futur des déplacés.

- Les services classés comme prioritaires par les responsables dans les organismes sociaux comme étant insuffisants sont: les services en matière de santé, les services en matière d'habitat, les aides scolaires, la réhabilitation professionnelle.

D) Perspectives et éléments d'une politique sociale

Depuis la fin de nos enquêtes beaucoup d'événements sont venus bouleverser l'image des déplacements forcés et de leurs séquelles que nous avons décrites tout au long de cette étude: nouvelles vagues de réfugiés, retour

de certains dans leur lieu d'origine et, aussi, intégration plus poussée des anciens déplacés dans leur lieu d'installation. Cependant, les résultats de nos enquêtes, s'ils sont à réviser sur le plan de l'évaluation quantitative de l'ampleur du phénomène et du volume des besoins à satisfaire, restent d'actualité quant à la nature des problèmes à traiter et constituent un guide utile pour l'élaboration d'une politique sociale à l'égard des déplacés.

Dans le contexte actuel de plus grande stabilité dans lequel se trouve le Liban, il est maintenant essentiel de s'adresser aux problèmes les plus urgents laissés par les 15 années de guerre civile. Les traces physiques de la guerre doivent être effacées, la construction de l'économie libanaise doit être refaite et le tissu social du Liban doit être tissé à partir des constations faites ici. La prise en compte de la situation nouvelle qui résulte des déplacements de population qui se sont produits au Liban au cours des années de guerre est un facteur essentiel de l'articulation de l'organisation sociale future.

Éléments d'une politique sociale à l'égard des déplacés

Les problèmes posés par les déplacements forcés peuvent être résolus dans le cadre de deux politiques différentes: la première consiste à favoriser le retour des déplacés à leur lieu d'origine, la seconde à les aider à s'intégrer complètement dans le milieu d'accueil.

Le choix entre ces deux approches est une question de politique générale concernant l'avenir même du Liban en tant qu'entité multi-confessionnelle. Plusieurs des obstacles, en particulier les obstacles psychologiques au retour, sont en voie de disparition et par conséquent, une politique dans ce sens ne relève pas de l'utopie.

Les actions à entreprendre pour aider les déplacés à résoudre leurs difficultés diffèrent évidemment suivant que l'on veuille encourager leur retour à leur lieu d'origine ou non. De toutes façons, elles sont indissociables de la politique sociale concernant l'ensemble de la population. En effet, une dégradation générale de l'économie du pays et une paupérisation de la population ont créé de nouveaux problèmes sociaux et aggravant les anciens. Les principales difficultés ressenties par les déplacés sont d'ordre financier et l'aide souhaitée en priorité par eux est une aide alimentaire.

La politique d'aide aux déplacés a tout de même sa spécificité d'une part et est susceptible de modifier la nature de la politique d'aide sociale à l'ensemble de la population d'autre part. Deux aspects principaux s'en dégagent dont il faut tenir compte dans l'élaboration des différentes politiques et la détermination des priorités.

1) La politique d'aide spécifique aux déplacés doit être basée en priorité sur une politique de relogement, dont la précarité touche environ la moitié de la population déplacée, en optant pour le retour des réfugiés à leur lieu d'origine, une politique de reconstruction des logements détruits doit accompagner les mesures visant à mettre fin à l'occupation illicite des logements.

2) La politique sociale concernant l'ensemble de la population, déplacée et non déplacée, doit tenir compte des prévisions de retour des déplacés à leur lieu d'origine et plus précisément de la nouvelle répartition géographique de la population. Elle est particulièrement importante en ce qui concerne la scolarisation des enfants déplacés, alors que ceux d'origine rurale avaient profité des conditions favorables à la scolarisation dans le milieu d'accueil.

Objectifs et lignes d'action prioritaires

À partir des constations faites dans l'ensemble de l'étude sur les déplacés, les objectifs prioritaires à réaliser dans les plans d'action à élaborer et les moyens à mettre en oeuvre dans l'immédiat sont les suivants:

1) Insérer dans toutes les actions d'ensemble de reconstruction physique, de développement économique, et d'action sociale, la considération des transformations de la morphologie sociale du Liban causées par le

fait, qu'un cinquième de la population libanaise a été déplacée de manière forcée, et tenir compte en particulier des régions qui ont été les plus affectées par ces déplacements.

2) Définir des politiques spécifiques pour encourager à la fois la ré-installation des déplacés qui le désirent dans leur milieu d'origine et de ceux qui se sentent maintenant intégrés dans leur milieu d'accueil.

3) En tenant compte de la détérioration générale de la situation économique au cours des dernières années et des difficultés financières créées à l'ensemble de la population libanaise, mettre en place des moyens adéquats d'assistance ou d'aide aussi bien pour l'ensemble de la population que pour les déplacés. Dans ce contexte, placer en priorité les aides alimentaires pour garantir le niveau vital de subsistance à l'ensemble de la population en tenant compte surtout des personnes âgées, des handicapés et des enfants.

4) Établir une politique concernant l'occupation irrégulière de logement précaire dans lesquels se trouvaient près de 50% des déplacés au moment de l'enquête.

5) Faire disparaître les conditions de logement très inadéquates, insalubres et de surpeuplement chronique dans lesquelles se trouve plus de 13% des déplacés.

6) Mettre en place des moyens nécessaires pour assurer des soins de santé de base adéquats aux déplacés.

7) Stabiliser le système scolaire en fonction des nouveaux besoins de scolarisation qui découlent de la présence prédominants de population déplacée dans les régions, en axant l'organisation de l'éducation sur les besoins créés par ces situations.

8) Accorder une attention spéciale à la réalisation de l'intégration sociale des familles déplacées ayant des problèmes d'adaptation (environ 20%), en tenant compte surtout de l'isolement des personnes âgées, du repli sur soi de plusieurs adolescents et des problèmes vécus dans le milieu d'accueil par les familles déplacées.

9) Assurer par des projets de développement communautaire intégré, le reserrement du tissu social libanais autour des données géo-politico-démographiques actuelles qui résultent des déplacements de population dans la conjoncture libanaise nouvelle.

10) Coordonner l'action des différents organismes de façon à mettre en place tous les moyens d'aide et les services nécessaires pour aider les déplacés à faire face à leurs difficultés, en s'adressant d'abord aux problèmes les plus importants.

11) Augmenter l'aide internationale à l'intention des déplacés dans le travail global de reconstruction du Liban.

* * *

Ainsi cette étude aura apporté l'éclairage nécessaire à l'élaboration des grandes lignes d'une politique sociale au Liban après seize années de troubles graves qui ont modifié sa démographie géographique par les déplacements forcés qu'elles ont provoqués. Elle ne prétend pas apporter tous les éléments nécessaires en vue de planifier les actions; d'autres recherches seront nécessaires notamment pour actualiser les résultats de nos enquêtes. Les constatations faites ici peuvent néanmoins servir de base, dès maintenant, à des initiatives et des actions pour assurer le nouveau départ nécessaire au développement du Liban et au mieux-être de sa population, en y incluant celle qui a été déplacée au cours de ces années de guerre.

BIBLIOGRAPHIE

ABOU, Selim (1984) Psychopathologie de l'acculturation, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.

ABOU, Selim (1981) L'identité culturelle relations interethniques et problèmes d'acculturation.

ABOU, Sélim (1988) "L'insertion des immigrés. Approche conceptuelle", Communication présentée au Colloque international Les étrangers dans la ville organisé par le Centre d'étude et de recherche sur les relations interethniques et les minorités, Université de Haute-Bretagne, Rennes, décembre 1988.

ABOU-KHALIL, M. (1986). "Déplacements forcés et crises psycho-sociales: stratégies et réponses des personnes déplacées en raison de la guerre au Liban". Projet de thèse, École de service social, Université Laval.

ABRAMSON, H.J. (1979) "Migrants and cultural diversity: on ethnicity and religion in society", Social Compass, vol. 26, no 1:5-30.

AQUIERA et MESSRICK (1974). Intervention en situation de crise, théorie et méthodologie. C.V. Mosbey, Toronto, 2e édition. (1976, traduction française).

BACH, Robert L. et SCHNAML, Lisa A. (1982) "Migration, crisis and theoretical conflict", International Migration Review, vol. 16, no 2, summer 1982:320-341.

BARBICHON, Guy (1983) "Migration et conscience d'identité régionale. L'ailleurs, l'autre et le soi", Cahiers internationaux de sociologie, LXXV, 1983:321-342.

BASKUSKAS, Liucija (1981) "The Lithuanian refugee experience and grief", International Migration Review, vol. 15, no 1-2:276-292.

BERNARD, W.S. (1977) "Immigrants and refugees: their semilarities, differences and needs", International migration, vol. 14, no 4:267-288.

BLANC, Maurice (1988) "Les politiques d'attributions de logements sociaux aux minorités ethniques en France, Grande Bretagne et R.F.A.", Communication présentée au Colloque international Les étrangers dans la ville organisé par le Centre d'étude et de recherche sur les relations interethniques et les minorités, Université de Haute-Bretagne, Rennes, décembre 1988.

BOARDMAN, D.W. (1979) "Religion as a factor in the adjustment of immigrants", Social Compass, vol. 26, no 1:73-85.

BOUCHARD, Camil (1981) "Perspectives écologiques de la relation parent(s) enfant: des compétences parentales aux compétences environnementales", Apprentissage et socialisation, 4, 1:4-23.

BOURGEY, André (1985) "La guerre et ses conséquences géographiques au Liban", Annales de géographie, 94, 521:1-37.

BRIOT, F. and VERBUNT, G. (1981) Immigrés dans la crise, Paris, Les Éditions Ouvrières.

CALVO, M. (1982) "Migration et alimentation", Information sur les sciences sociales, vol. 21, no 3:383-446.

CARMON, Noami (1981) "Economic Integration of Immigrants" American Journal of Economics and Sociology, 40,2:149-163.

CENTLIVRES, Pierre et CENTLIVRES-DEMONT, Micheline (1988) "The Afghan refugees in Pakistan: a nation in exile", Current Sociology. The journal of the international sociological association, 36, 2, Sage:71-92.

CHAMBERS, Robert (198) Rural refuges in Africa, Past experience, future pointers, New Delhi, The Ford Foundation, 26 p.

CHAMBERS, Robert (1986) "Hidden losers? The impact of rural refugees on poorer hosts", International Migration Review, XX, 2:245-263.

CHOLDIN, H.M. (1973) "Kinship networks in the migration process", International Migration Review, vol. 17:163-175.

CLARK, W.A.V. (1982) "Recent research on migration and mobility: a review and interpretation", Progress in Planning, 18, ed. par D.R. Diamond et J.B. McLaughlin, Oxford, Pergamon Press:1-56.

COHEN, J. Donald (1981). "Psychological adaptation and disfunction among refugees", International Migration Review. Vol. XV, N° 1-2, p. 255-275.

COURBAGE,Youssef et FARGUES, P. (1974) La situation démographique au Liban, 2 tomes, Publication de l'Université Libanaise, Beyrouth, 1974.

COURGEAU,D. (1980) Analyse quantitative des migrations humaines, Collection d'anthropologie physique, Paris, Masson.

COURGEAU, Daniel (1984) "Relations entre cycle de vie et migrations", Population, 39, 3, mai-juin 1984:483-513.

COURGEAU, D. (1988). Méthodes de mesure de la mobilité spatiale, Paris Institut National d'Études Démographiques.

DASGUPTA, Biplap (1982) "Selected studies on the dynamics patterns and consequences of migration. III: Migration and development: major features of migratory movement in India", Reports and Papers in the Social Sciences, no 52, Paris, Unesco, 39 p.

DASGUPTA, Biplab (1984) Choix d'études sur la dynamique, les formes et les conséquences des migrations, III. Migration et développement: principaux aspects des mouvements migratoires en Inde, Unesco, coll. Rapports et documents des sciences sociales, 44 p.

DE JONG, Gordon F. et GARDNER, Robert W. (1981) "Introduction and Overview", Migration Decision making. Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developped and developing countries, Ed. par Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner, New York, Pergamon Press:1-10.

DE JONG, Gordon F. et FAWCETT, James T. (1981) "Multidisciplinary frameworks and models of migration decision making", Migration decision making. Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developped and developing countries, Ed. par Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner, New York, Pergamon Press, 13-58.

DE JONG, Gordon F.; ABAD, Ricardo; ARNOLD, Fred, CARINO, Benjamin V.; FAWCETT, James T.; GARDNER, Robert W. (1983) "International and internal migration decision making: a value-expectancy based analytical framework of intentions to move from a rural Philippine province" International Migration Review, 17,3:470-484.

DESBARATS, Jacqueline (1983) "Spatial choice and constraints", Annals of the Association of American Geographers, 73,3: 340-357.

Direction Centrale de la Statistique (Liban) (1972) Enquête par sondage sur la population active, novembre 1970, sous la direction de Robert Kasparian, Beyrouth, 2 tomes.

Direction Générale de l'Urbanisme (Liban) (1974) Étude économique et sociale de Hrajel et Mayrouba, Mai 1974, 110 p.

Direction Générale de l'Urbanisme (Liban) (1983) Inventaire des terrains propriétés de l'Etat et des municipalités dans le Grand Beyrouth, Étude du relogement des familles résidentes près de l'A.I.B., Avril 1983, 66 p.

DRIEDGER, L. (1973) "Impelled group migration: minority struggle to maintain institutional completeness", International Migration Review, vol. 7, no 3:257-270.

DURIEZ, B. (1979) "De l'insalubrité comme fait politique", Espaces et sociétés, nos 30-31, Paris, C.E.S.: 37-55.

EICHENBAUM, Jacob (1975) "A matrix of Human movement" International Migration, XIII, 1/2:21-41.

EKSTRAND, L.H. (1977) "Migrant adaptation: A cross-cultural problem: a review of research on migration minority groups and cultural differences with special regard to children", Educational and Psychological Interactions, vol. 59, no 1:104.

ERVIN, Delbert J. (1987) "The ecological theory of migration: reconceptualizing indigenous labor force", Social Science Quaterly, 68, 4: 866-875.

FA'OUR, Ali (1981) "Migration from South Lebanon with a field study of forced mass migration", Population Bulletin of ECWA, no 21:27-60.

FA'OUR, Ali (1984) "Population movements and prospects for development in South Lebanon", Population Bulletin of ECWA, no 25: 49-88.

FARAH, François (1984) Méthodes d'estimation de l'effectif des résidents permanents (population de fait) par le biais de la dimension moyenne du logement: le Liban et ses communautés, Association internationale des démographes de langue française, Colloque de Genève, septembre 1984.

FARAH, François (1985) L'émigration libanaise: un phénomène démographique maîtrisable, Beyrouth, M.A.S.S. Institute.

FELLIN, P. et LITWAK (1963) "Neighborhood cohesion under conditions of mobility", American Sociological Review, June 1963:364-376.

FINNAN, Christine Robinson (1981) "Occupational assimilation of refuges", International Migration Review, vol. XV, nos 1-2:292-309.

FRIED, M. (1970) "Deprivation and migrations: Dilemmas of causal interpretation", Behavior in new environments: adaptation of migrant populations, Ed. by Brody E.B., Beverly Hills, Calif., Sage Pub.

GOEHLERT, Robert (1982) Studies on Migration Policy: A Selected Bibliography, Vance Bibliographies.

GOLDLUST, J. et RICHMOND, A.H. (1973) "A multivariate model of immigrant adaptation", International Migration Review, 17: 193-225.

GOLAN, Noami (1978). Treatment in crisis situations. New York Free Press.

GUILLET, D. et UZZELL, D. (1976) New Approaches to the Study of Migration, Houston, William M. Rice University.

HANDLEMAN, D. (1977) "The Organization of Ethnicity", Ethnic Groups, vol. 1:187-200.

HANSEN, Art et OLIVER-SMITH, Anthony (1982) "Involuntary migration and resettlement: the problems and responses of dislocated people", Westview Special Studies, Boulder, Col., Westview Press, 333 p.

HANSEN, Art (1982) "Self-settled rural refugees in Africa: the case of Angolans in Zambian villages" Involuntary migration and resettlement. The problems and responses of dislocated people, ed. par A. Hansen et A. Oliver-Smith, Boulder, Co., Westview Press: 13-35.

HARRELL-BOND, B.E. et al. (1988). "The sociology of involuntary migration: An introduction", Current Sociology, The Journal of International Sociological Association, 36, 2, Sage publ.:1-6.

HAZZAZ, May (1981) Secours d'urgence pour une collectivité sinistrée, Essai de maîtrise en service social, Université Laval, Québec.

HUGO, Graeme J. (1981) "Village-community ties, village norms, and ethnic and social networks: a Review of Evidence from the Third World", Migration decision making. Multidisciplinary approaches to micro-level studies in developped and developing countries, Ed. par Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner, New-York, Pergamon Press:186-224.

HUYCK, Earl E. et FIELD, Rona (1981) "Impact of Resettlement on Refugee Children", International Migration Review, vol. XV, nos 1-2:246-254.

Institut Nord-Sud (1982) Les réfugiés; ou l'aide humanitaire en temps de crise, Ottawa.

JACOBSON, Gaynor I (1977) "The Refugee movement: an overview" International Migration Review, 11, 4: 514-523.

JONES, Curtis (1982) Refugees: Social, Educational and Legal Perspectives, (Bibliographie).

JOUNEAU, M. et VINCENT, M. (1981) "Enquête sur l'intégration sociale des minorités ethniques y compris les travailleurs migrants", Revue Française sociologie, vol. 22, no 4:623-627.

KAHANE, Reuven (1986) "Informal agencies of socialization and the integration of immigrant youth into society: an example from Israël", International Migration Review, XX, 1:21-39.

KASPARIAN, Robert (1977) "Approximation des calendriers des migrations multiples par un modèle statisdtique", Population, 77 (4-5):867-887.

KASPARIAN, R., BEAUDOIN, A. et al. (1991). "La population déplacée par la guerre au Liban" (IESSA, Université Saint-Joseph - Université Laval).

KATS, Rachel (1983) "Occupational mobility of immigrants and their job satisfaction. A secondary analysis", International migration, XXI, 3: 345-357.

KENNEDY Ann (1982) Establishing a social work program in a refugee camp. Some lessons learned from the Thailand experience. Save the Children Federation, Thailand.

KHALAF, Nadim G. (1982) "Population movements and the lebanese conflict", International Migration in the arab world, Proceedings of an ECWA Population Conference, Nicosia, Cyprus, 11-16 may 1981, vol. 1: 529-560.

KHOURY, Joseph, FARAH, François et BARED, Ketty (1981) Le moral d'une population dans la tourmente, (enquête par sondage), Beyrouth, 1980, 110 p.

KUBAT, D. et HOFFMANN-NOWOTNY, H.J. (1981) "Migrations: vers un nouveau paradigme", Revue Internationale Sciences Sociales, vol. 33, no 2.

KUNZ, Egon F. (1981) "Exile and Resettlment: Refuge Theory", International Migration Review, vol. XV, nos 1-2:42-51.

KUOW, (1976) "Theories of migration and mental health an empirical testing on chinese-americans", Social Science and Medicine, vol. 10:297-306.

LEBON, A. (1983) "Maintien des liens culturels et insertion des migrants: quelles relations?", Revue Française d'Affaires Sociales, vol. 37, no 2:89-114.

LEBON André, (1984) "Les envois de fonds des migrants et leur utilisation", International Migration, XXII, 4: 281-333.

LE GAC, Daniel (1983) "Le Liban écartelé", Croissance des jeunes nations, no 255, nov. 1983:19-26.

LEONETTI, I. et LEVI, F. (1978) Étude des modes d'insertion des femmes immigrées, 2 volumes, Paris, Centre national de la recherche sc., 1979, vol. 33, no 1, 221 p.

LEWIS, G.J. (1982) Human Migration. A geographical perspective, London & Canberra, Croom Helm, 220 p.

LIBERMAN, M.A. et BORMAN, L.D. (1979) Self-Help Groups for Coping with Crisis, San Francisco, Jossey-Bass.

MAZUR, Robert E. (1988) "Refugees in Africa: the role of sociological analysis and praxis", Current Sociology, The Journal of the international sociological association, 32, 2, Sage: 43-60.

MALEWSKA-PEYRE, A. (1980) "L'expérience du racisme et de la xénophobie chez les jeunes immigrés", Annales de Vaucresson, no 17:89-112.

MANGALAM, J.J. (1968) Human Migration, Lexington, Ky, University of Kentucky Press.

MANNONI, P. et BARTHE, N. (1985) "Le jeu des identités culturelles dans les relations inter-ethniques chez les migrants", Revue internationale d'action communautaire, Migrants: trajets et trajectoires, 14/54:97-102.

MARTINS-BOUDRU, F. (1979) "Introduction", Recherches Sociologiques, vol. 10, no 2, spéc., L"immigration dans un contexte de crise: pratiques discriminatoires et enjeux nouveaux:163-165.

McDOWALL, David (1983) Lebanon: A Conflict of Minorities, London, Minority Rights Group.

MURPHY, H.B.M. (1955) Personnes déplacées, Population et culture, Unesco.

MUSCHKIN, Clara G. et MYERS, George C. (1985) "Migration and household family structure: Puerto Ricans in the United States", International Migration, XXIII, 4: 495-510.

NANCY, Michel (1985) "Deux villages libanais dans le golfe: filières villageoises et marchés du travail", Tiers Monde, 26, 103: 533-552.

NANN, Richard C. (1982) Uprooting and surviving: adaptation and resettlement of migrant families and children.

O'DOCHERTY, Madrazo, Laura (1988) "The hidden face of the war in Central America" Current Sociology, The journal of the International Sociological Association, 36, 2, Sage: 93-106.

OLIVER-SMITH Anthony et HANSEN, Art (1982) "Introduction. Involuntary migration and resettlement: Causes and contexts", Involuntary migration and resettlement. The problems and responses of dislocated people, ed. par A. Hansen et A. Oliver-Smith, Boulder, Col., Westview Press: 1-12.

ORIOL, M. (1978) "Les cultures en mouvement: propos épistémologiques à l'écoute des communautés immigrées", Pluriel-Débat, no 14:13-27.

ORIOL, M. (1981) Bilan des études sur les aspects culturels et humains des migrations internationales en Europe occidentale 1978-79, Strasbourg, Fondation Europ. de la science.

PETERSEN, W. (1958) "A general typology of migration", American Sociological Review, 23:956-65.

PORTES, A. et MANNING, R.D. (1985) "L'enclave ethnique: réflexions théoriques et études de cas", Revue internationale d'action communautaire, Migrants: trajets et trajectoires. 14/54: 45-64.

RICHMOND, A.H. et VERMA, R.P. (1978) "The economic adaptation of immigrants: a new theoretical perspective", International Migration Review, vol. 12, no 1:3-38.

RICHMOND, Anthony H. (1988) "Sociological theories of international migration: the case of refugees", Current Sociology. The journal of the International Sociological Association, 36, 2, Sage: 7-25.

ROSEN, B.C. (1973) "Social change. Migration and family interaction in Brazil", American Sociological Review, vol. 38, no 2:198-212.

SAUVY, Alfred (1978) La question de l'espace et la population sous l'angle de la solidarité, Genève, Institut International d'études sociales.

SAYAD, A. (1980) "Un logement provisoire pour des travailleurs "provisoires"", Recherche Sociale, no 73, spéc. Habitat et cadre de vie des travailleurs immigrés:3-31.

SAYEGH, Lilian (1985) "La migration et la santé mentale", Revue internationale d'action communautaire, Migrants, trajets et trajectoires, 14/54, automne 1985: 103-112.

SCHNAPPER, Dominique (1986) "Modernité et acculturations. À propos des travailleurs émigrés". Communications, no 43: 141-168.

SCUDDER, Thayer et COLSON, Elizabeth (1982) "From welfare to development: a conceptual framework for the analysis of dislocated people", Involuntary migration and resettlment. The problems and responses of dislocated people, ed. par A. Hansen et A. Oliver-Smith, Boulder, Col., Westview Press: 267-287.

SHARMA, Prakash C. (1975) Refugee Migration: A Selected International Research Bibliography Council of Planning Librarians, no 801.

SILBERMAN, R. (1982) "Femmes immigrées, une discrimination supplémentaire?", Greco 13, nos 4-5:111-130.

SIMMONDS, S.VAUGHAN, P. et GUNN, W. (1983) Refuge Community Health Care, New York, Oxford University Press.

SOFFER, Arnon (1986) "Lebanon Where demography is the core of politics and life", Middle Eastern Studies, 22, 2: 197-205.

STEIN, B.N. (1981) "Refuge research bibliography", International Migration Review, vol. 15, nos 1-2:331-93.

TABBARAH, Riad (1981) "Le développement arabe et les ressources humaines libanaises", Economic Commission for Western Asia of the United Nations, Avril 1982, 24 p.

VIDALI-SEPHIHA, Dominique (1987) "Liban: grilles de lecture d'un conflit terriblement compliqué", Hérodote, 45:157-175.

VON HERTZEN, Heikki S. (1987) "The health, economic and social implications of being without secure shelter", conférence prononcée dans le cadre du Forum Shelter and personal development à la Conférence canadienne sur les Sans abris, Ottawa, 13-16 septembre 1987.

WELLER, Robert H. (1985) "The changing religions composition of Lebanon", Center for the Study of Population Working Paper, no 85-16:3, 63 p.

WILLIAMS, R.G.A. (1981) "The art of migration. The preservation of kinship and friendhip by Londoners during a history of movement", The Sociological Review, 29, 4: 621-647.

WISEMAN, Jacqueline P. (1985) "Individual adjustments and kim relationships in the New Immigration: An approach to research", International Migration, XXIII, 3: 349-368.

WOOD, Charles H. (1982) "Equilibrium and historical-structural perspectives on migration", International Migration Review, 16,2: 298-319.

ZOLBERG, Aristide, SUHRKE, Astri et AGUAYO, Sergio (1986) "International factors in the formation of refugee movements", International Migration Review, XX, 2: 151-169.

ZURAYK, Huda C. et ARMENIAN Haroutune K. (1984) A population and health profile, Beirut, Faculty of Health Sciences, American University of Beirut.